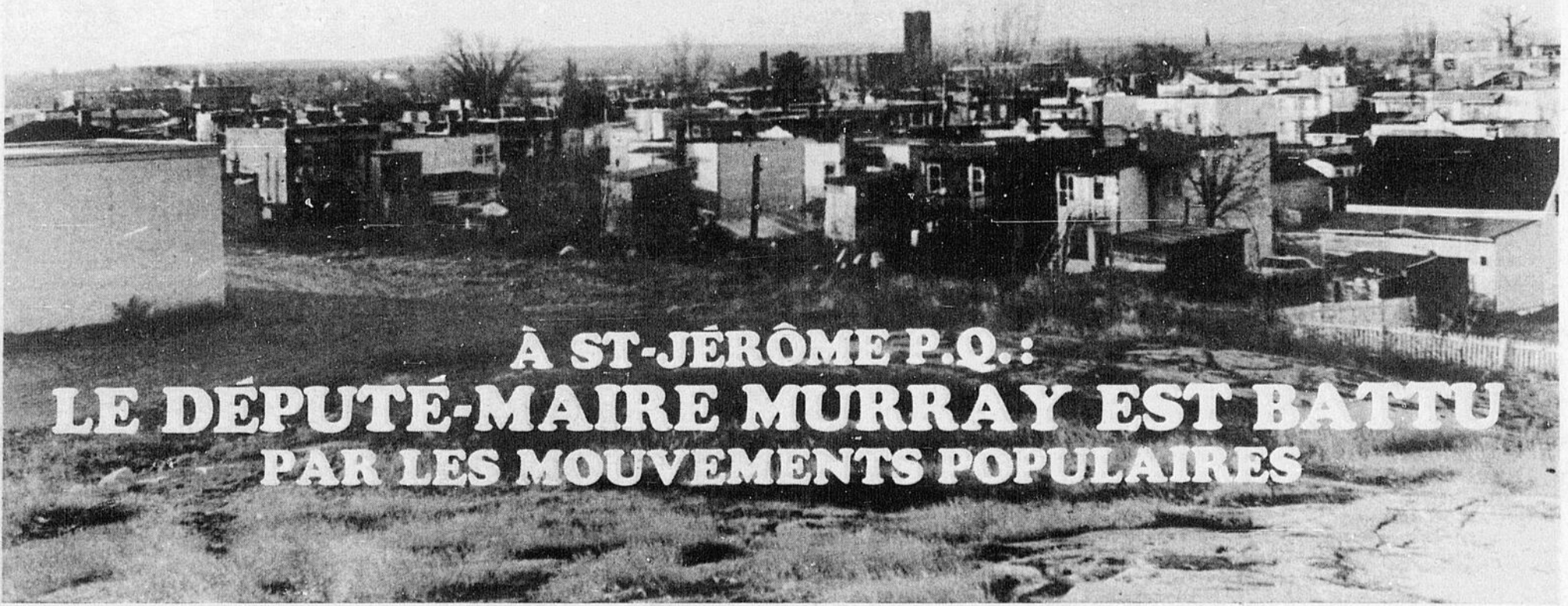


QUÉBEC-PRESSE

TOUTE LA SEMAINE

VOL. 1 NO 4 - 9 NOVEMBRE 1969 20c

LE "BILL" 63 A RÉVEILLÉ LES QUÉBÉCOIS LES VIEUX PARTIS ONT PEUR



À ST-JÉRÔME P.Q.:
LE DÉPUTÉ-MAIRE MURRAY EST BATTU
PAR LES MOUVEMENTS POPULAIRES

MURRAY HILL

LES PRISES DE LA RCMP

"La Police Montée nous tend des pièges, à Dorval. Quand un taxi de Montréal va conduire un passager, ce qui est parfaitement légal, il y a très souvent des voyageurs qui demandent à nos taxis de les conduire à Montréal. Nos chauffeurs refusent, mais les passagers insistent

tellement qu'en certaines circonstances, nos chauffeurs acceptent. Un peu plus loin, nos voitures se font arrêter et le soi-disant voyageur qui est en réalité un membre de la Police Montée, disparaît".

C'est ce que nous déclarait cette

semaine M. Gérald Brunet, président de la compagnie de taxis LaSalle.

"Ils nous incitent à commettre des infractions pour nous arrêter eux-mêmes. C'est illégal, conclut-il".

LE MINISTRE FÉDÉRAL ATTEND QUE ÇA REBONDISSE EN CHAMBRE

Ceux qui veulent savoir où en est l'étude du ministère des Transports relativement au monopole de Murray Hill à l'aéroport de Dorval devront demander à un député de poser une question en Chambre à M. Don Jamieson.

"Il y en a sûrement un qui va sortir quelque chose en Chambre et à ce moment-là, le ministre donnera des précisions". C'est ce que nous répondait un porte-parole du ministère des Transports à qui nous posions des questions sur la situation qui se perpétue à Dorval.

Cette réponse est loin de donner satisfaction à monsieur Gérald

Brunet, président de la compagnie de taxis LaSalle qui pour la dixième fois a demandé la semaine dernière au ministre fédéral des Transports, de casser le monopole de la Murray Hill à Dorval et d'y permettre, parallèlement au service de Murray Hill, un poste de taxi en commun.

Tout ce qu'il a obtenu du ministère des Transports, c'est, il y a quelques jours, un accusé de réception "dans un avenir rapproché".

Au Ministère, on dit que le ministre poursuit "son étude de la situation".

La compagnie de taxis LaSalle avait également rencontré lors du caucus des députés libéraux fédéraux du Québec, le député J.A. Mongrain, président du caucus qui avait déclaré "c'est compliqué, vous savez. Il y a un bail entre Murray Hill et le Ministère. On va étudier la question".

M. Brunet a ajouté: "il y a énormément de mouvements qui appuient notre demande. M. Lucien Saulnier nous appuie aussi ainsi que la majorité des maires des municipalités autour de Montréal".

TÉMOIGNAGES LES ASSISTÉS SOCIAUX DE QUÉBEC PARLENT

(J.K.) Devant la Commission permanente de la Famille et du Bien-Être social, jeudi matin, M. Paul Deboies, porte-parole d'un "syndicat" d'assistés sociaux du Québec métropolitain, est venu témoigner. Voici de larges extraits de son propos, à titre de documents.

"Nous, les assistés sociaux du centre-ville métropolitain, nous considérons que les mouvements de rue seuls sont éphémères à court terme et facilement écrasés. C'est donc pour cette raison que les assistés sociaux du Québec métropolitain se sont réunis dans un comité.

Qu'est-ce que la rue? C'est l'endroit où nous vivons, où nous sommes nous-mêmes, ensemble. Ce sont nos quartiers ouvriers et défavorisés, nos villages pas très riches, nos réserves emmurées. Ce sont nos coins, nos logements, nos taudis nos petits restaurants, nos bancs dans les parcs; ce sont nos voisins, notre parenté.

Cela, tout ensemble, fait des milliers de personnes qui vivent dans l'injustice sociale et l'inégalité. Chacun vit une situation ou plutôt il la subit, parce qu'il n'a aucun espoir d'en sortir. C'est le chômeur et l'assisté social et la mère nécessiteuse et la veuve qui vont quêter ces allocations, renvoyée de l'une à l'autre des agences de bien-être aux quatre coins de la ville.

"speak white"

Des centaines de milliers de personnes sont comme cela, dépendantes, sans sécurité ni avenir, privées des libertés essentielles. Au mois de septembre, le comité des assistés sociaux centre-ville faisait une enquête parmi les assistés sociaux. Sur les 400 que nous avons interviewés, 90% avaient au-delà de 40 ans, 98% étaient unilingues, 94% avaient fait des études simplement jusqu'à la 5e année.

La conclusion de cette enquête fut que les gens de plus de 40 ans n'avaient plus aucune ouverture sur le marché du travail. De plus, une des conclusions fut que, par exemple, simplement pour être balayeur dans une usine, il fallait avoir une 11e année, et pour un Canadien français, être bilingue. Je vous demande, M. le Président, si on balaie en français. Une autre

conclusion fut que 23% des interviewés avaient travaillé avec des contremaîtres anglais unilingues et qu'ils avaient perdu leur position et reçu l'ultime affront de se faire dire: "You have got, damned pea soup, speak white".

La dernière conclusion des assistés sociaux que nous avons interviewés fut que dans la belle province de Québec, on chôme en français and we work in english.

QUESTIONS FONDAMENTALES

Premièrement, la sécurité matérielle, afin de ne pas être continuellement pris par des problèmes d'argent. Cela veut dire être capable de se procurer les biens et les services qui sont disponibles dans la société.

Deuxièmement, la liberté, c'est être en mesure de vivre sa propre vie sans être au crochet des autres. En fait, être libre, cela veut dire avoir le pouvoir de choisir sa propre destinée et d'influencer également l'orientation de la société.

Troisièmement, la culture, c'est le domaine du savoir, c'est posséder des connaissances de base, savoir écrire, savoir compter etc... avoir des connaissances techniques pour exercer un métier, avoir toutes les informations nécessaires pour savoir comment fonctionne une société, comment fonctionne un gouvernement, une connaissance des lois et de ses droits; c'est alors que quelqu'un est en mesure de se débrouiller et de se prononcer en connaissance de cause.

SOLUTIONS

L'égalité implique un droit fondamental au travail qui ne devrait pas être conçu comme un privilège accordé par les possédants. Chaque homme a le droit de se sentir utile dans la mesure de ses moyens. Le travail devrait donc être plus qu'un moyen de s'assurer un revenu, mais devrait être un moyen d'accomplissement personnel afin que l'assisté social ne soit pas toujours dépendant de la société."

AUX ÉLECTIONS LA VICTOIRE SUR LES

La victoire de monsieur Aimé Thibault, aussi connu sous le nom du "pharmacien du film", à St-Jérôme, c'est la victoire du peuple sur les vieux partis. Ses adversaires étaient M. Hubert Murray, maire sortant et député de l'Union Nationale pour le comté de Terrebonne et M. Marcel Lalonde, qui reçut, une semaine avant le jour du vote des télégrammes d'appui de deux députés fédéraux libéraux et du ministre fédéral de la Défense, M. Léo Cadieux, député de La-

belle. le ministre Léo Cadieux qui avait obtenu ce beau cadeau qui a valu une vingtaine d'industries nouvelles à St-Jérôme. Dans les jours qui suivirent, et dans la dernière édition de l'Echo du Nord avant les élections, monsieur Jacques Grand-Maison, le Richelieu du nouveau régime, rétablit les faits et affirma, lui qui avait participé aux négociations avec le fédéral, qu'au contraire, le ministre Cadieux avait été de ceux qui affirmaient que St-Jérôme ne pouvait se prévaloir de cette loi.

LA COMPLEXITÉ

Mais tout n'est pas si simple! Du côté de M. Murray, aucun député ou ministre de l'Union Nationale n'a pris part à la campagne. Il y a eu, toutefois, ce qu'on appelle "la machine", entre autres, les vieux "travailleurs d'élections" à 30 dollars par jour qui exercent un contrôle dans leurs quartiers sur quelques centaines de votes. Du côté de M. Lalonde, les télégrammes des députés J. Roland Comtois, libéral fédéral à Terrebonne, Robert Major, libéral fédéral pour Argenteuil et du ministre Léo Cadieux sont assez froids. De plus, M. Jean-Robert Ouellet, un autre des vedettes du film "St-Jérôme", ami de vieille date de Jean Marchand, haut fonctionnaire au Ministère fédéral de la Main-d'Oeuvre, était, le jour du vote, du côté de l'organisation de Thibault, et non pas avec M. Lalonde.

LE PRINCIPAL APPUI

Le groupe Thibault qui se donna l'étiquette "l'équipe nouvelle" a donc obtenu quatre sièges sur sept au conseil de ville. Ses principaux chevaux de bataille ont été une réalisation et une promesse: la "Zone désignée" et la participation. Aimé Thibault et son bras droit Gérard Bruneau, commissaire industriel de St-Jérôme, qui risquait son poste si Thibault n'était pas élu, ont été des artisans de l'accession de St-Jérôme au titre de "région désignée" par le gouvernement fédéral et surtout son ministère de l'Expansion économique régionale. Dans les dernières heures de la campagne, le candidat Lalonde accusa M. Thibault, qui revendiquait la paternité de la "désignation" d'être un imposteur. D'après monsieur Lalonde, c'était

LES FAMEUSES "REGIONS DESIGNÉES"

Au premier abord, le titre de "région désignée" est prometteur. Il attire l'emploi. A St-Jérôme, par exemple, d'après le commissaire Gérard Bruneau, huit cents nouveaux emplois ont été créés grâce à cette loi. D'autres disent moins de 500, mais la question n'est pas là. Symboliquement, ceux qui ont obtenu la "désignation" ont montré qu'ils pouvaient faire quelque chose pour St-Jérôme. Il y a cinq ans, les usines parlaient de réduction de personnel, c'est le cas de la Rolland; où elles fermaient leurs portes à 90 p. cent, c'est le cas de la Dominion Rubber, devenue Uniroyal, où elles étaient dans les secteurs industriels défavorisés, tels le textile, c'est le cas de la Regent Knitting. Aujourd'hui et depuis quelques années, on inaugure des industries, à St-Jérôme. Le vent a tourné. Il reste tout de même plus de 2.200 chômeurs (chiffres du maire grévistes, contre les "communistes" 3.000), mais l'espoir est revenu. On peut s'interroger sur ce genre de lois qui consistent à financer grassement, à même les fonds publics, à mêmes nos taxes, comme on dit, des entreprises, en échange de quelques centaines d'emplois et d'une activité industrielle diversifiée. Mais personne n'a encore évalué combien coûte un tel emploi à l'Etat. Personne n'a évalué non plus mathématiquement, ce que rapporte cette activité industrielle accrue. Personne n'a établi clairement, à ce jour, si ces subventions sont vraiment rentables.

L'ENNEMI DE MONSIEUR MURRAY

Le principal ennemi du maire sortant, M. Hubert Murray, ce fut

LE CINÉMA AU POUVOIR

Saint-Jérôme, petite ville, est devenue célèbre dans toute la province grâce à un film de Fernand Dansereau, de l'Office National du Film. Tourné entre le 5 février et le 1er novembre 1967, au moment crucial de la fermeture de l'usine Dominion Rubber, il a montré la prise de conscience une population face à ses problèmes et il y a contribué aussi. Présenté dans une grande partie des foyers de St-Jérôme, il a joué un rôle considérable pour faire connaître M. Aimé Thibault, pharmacien de son état, et pour montrer sous un jour que peu de jéro-

miens connaissent le député Hubert Murray, battu à la mairie. Aujourd'hui, c'est M. Thibault qui est maire de la ville. M. Thibault s'est servi tout au long de sa campagne d'une entrevue que l'Office National avait faite de lui au moment où il était président de la Commission industrielle de St-Jérôme. Il a tenté, mais sans succès, d'anheter de l'O.N.F. l'entrevue de M. Hubert Murray. Ainsi peut-on dire que le cinéma a joué un rôle passablement important dans la rénovation de la vie politique à St-Jérôme.

QUÉBEC-PRESSE

6440 - 25ième avenue Rosemont
Montréal 409
Tél.: 374-4610
Publié par l'Association coopérative
des publications populaires
Tél.: 374-1280
Pierre Lebeuf,
directeur
Jacques Guay,
rédacteur en chef
Jacques Elliott,
adjoint au rédacteur en chef
Mario Leclerc,
directeur artistique
Rédacteurs
Gérald Godin, Jacques Keable,
Marthe Therrien.
Composé par les Entreprises Gérard
imprimé aux Editions du Richelieu
à St-Jean
Tirage et abonnement
325-5210-11-12
Distribué par Métro Distribution
Dépositaires et Kiosques
Montréal Tél.: 721-0362
Québec: 1-418-522-7442
Publicité Citation
Tél.: 374-1242
Abonnements 12 dollars par année
Demande de courrier
de deuxième classe
soumise au ministère
des Postes à Ottawa
Port de retour garanti
Case postale 216, St-Jean, P.Q.
La rédaction ne s'engage pas à
retourner les manuscrits qui lui
sont envoyés

MUNICIPALES DE ST JÉRÔME: DES MOUVEMENTS POPULAIRES MACHINES DES VIEUX PARTIS

UNE ENQUÊTE DE
GÉRALD GODIN

un certain Hubert Murray. En effet, il a tenu depuis quelques années les propos les plus incendiaires contre les syndicats, contre les grévistes contre les "communistes" et contre quiconque ne pensait pas comme lui. Sa bourde la plus célèbre fut celle-ci, au moment de la fermeture de la Dominion Rubber, qui créait près de 1.000 chômeurs. Ceux-ci protestaient contre l'inertie de M. Murray face à ce problème. M. Murray déclara: "Si les ouvriers ne sont pas contents à St-Jérôme, qu'ils s'en aillent ailleurs". Résultat, ce fut monsieur Hubert Murray qui s'en alla de l'hôtel de ville.

DU COTE DE CHEZ THIBAUT

Cette mentalité à la Rémi Paul, Maurice Duplessis, et même Pierre Trudeau certains jours, coupe les hommes publics d'une partie de la population et les mettent à plus ou moins longue échéance sur les voies de garage de l'histoire. M. Aimé Thibault appliqua la théorie inverse. Il consulta tout le monde! De l'extrême-gauche à l'extrême-droite. A cet égard, d'ailleurs, la lecture de l'hebdo de St-Jérôme, L'Echo du Nord nous montre une société où le pluralisme règne en maître. Le maire Thibault est l'incarnation de ce pluralisme et son camarade de lutte, Jacques Grand-Maison en est le Saint-Esprit. Prêtre, monsieur Grand-Maison est toujours en civil. Sa conversation est émaillée d'expressions crues et il croit à un front commun social, des avocats jusqu'aux ouvriers en passant par la Compagnie des jeunes Canadiens. Les résultats du vote de dimanche dernier confirment la justesse de sa méthode.

LE PLURALISME

La meilleure illustration de ce pluralisme cité plus haut, c'est la présence dans le même bureau d'avocat de Me Robert Fylfe, organisateur en chef de M. Murray et de Me Denis Charette, jeune associé de Me Fylfe, qui a travaillé à la victoire de M. Thibault.

De plus, alors que MM. Murray et Lalonde n'ont pas ménagé les attaques personnelles contre M. Thibault, celui-ci s'est gardé même de nommer ses adversaires durant la campagne. "Nous nous adressons à ce qu'il y a de meilleur chez les gens: leur intelligence. J'ai respecté la population, parce que je suis convaincu que les gens sont plus évolués que ne le pensent les vieux partis. C'est ce qui nous a valu la victoire. Je souhaite que ce soit le début d'un nouveau style en politique".

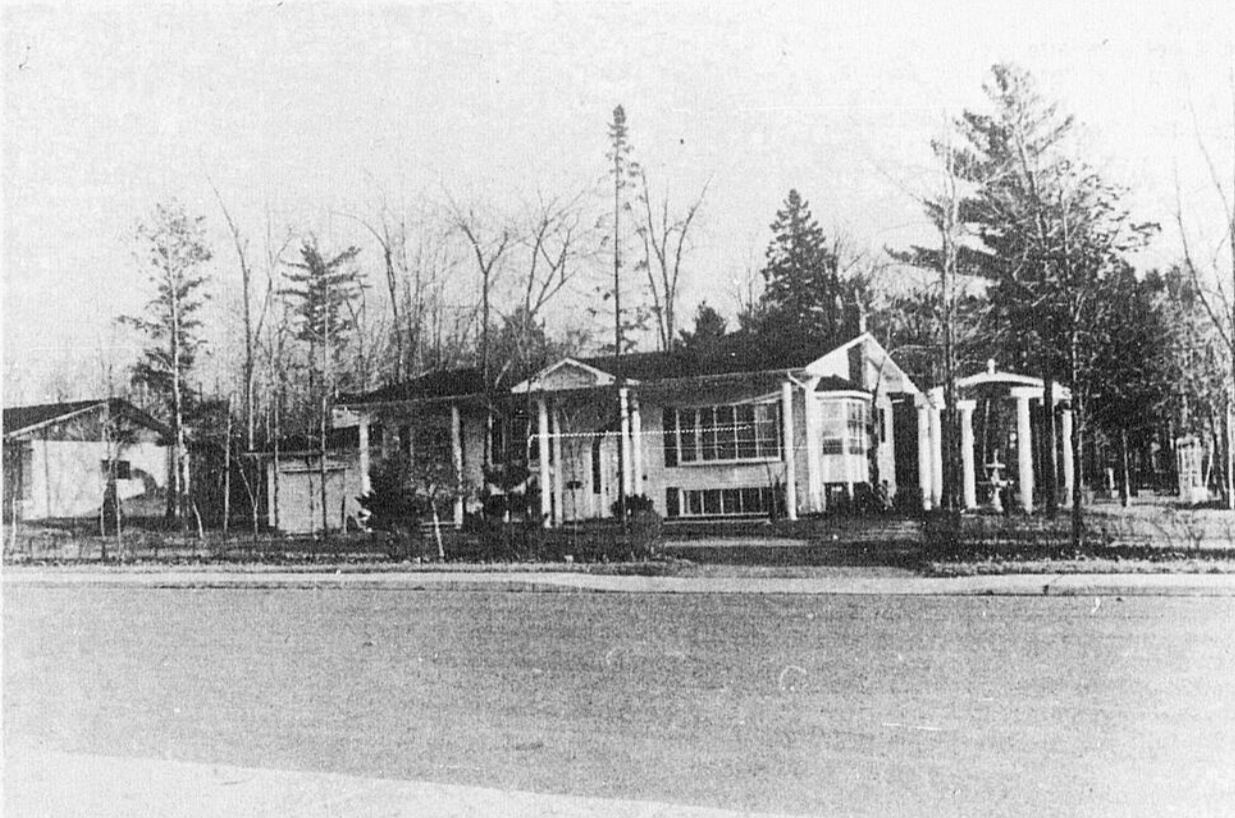
LA PARTICIPATION

Elue sous le signe de la participation et avec l'appui de 500 bénévoles venus de tous les milieux, l'administration Thibault a parlé pendant toute la campagne de la "participation". Dans les faits, ce point du programme se réalisera, selon M. Thibault par la formation de huit commissions comprenant des directeurs de services municipaux, un échevin et une demi-douzaine de citoyens. De plus, chaque mois, chaque échevin sera délégué par le maire dans son quartier pour y rencontrer la population.

Ce sera une expérience à suivre.



M. Aimé Thibault, le "pharmacien du film", nouveau maire: "Nous nous adressons à ce qu'il y a de meilleur chez les gens: leurs intelligences".



Photos Monique Paradis



St-Jérôme, P.Q., une ville québécoise comme les autres avec ses beaux quartiers et ses zones grises. Ci-contre, M. Hubert Murray, député U.N. et ancien maire.

Côte Nord LES SALARIÉS AU POUVOIR

Les salariés s'emparent du pouvoir à Baie-Comeau et de trois sièges à Hauterive.

Malgré l'opposition des notables, de la Chambre de Commerce, des compagnies Quebec North Shore Paper et Canadian British Aluminium et malgré les tactiques malhonnêtes du journal "Le Nordic", les salariés se sont emparés du pouvoir municipal à Baie-Comeau et de trois sièges d'échevins à Hauterive.

Les salariés autant de la F.T.Q., de la C.E.Q. et de la C.S.N. s'étaient groupés dans les Comités d'action politique. Il s'agissait de leur première incursion dans la politique municipale.

A Baie-Comeau, les salariés ont fait élire à la mairie M. Henry Léonard et à l'échevinage MM. Jean-

Paul Montigny et Aurèle Paradis. A Hauterive, les trois candidats des comités d'action politique élus sont MM. Pierre Mascolo, Yvon Paquet et Paul Otis. M. Mascolo est président du Conseil régional de la C.S.N. pour la Côte-Nord.

LA BASSE PRESSE

Le journal régional des notables, Le Nordic a eu recours, la veille des élections à la vieille tactique des déclarations tronquées pour nuire aux candidats des Comités ouvriers. Il a publié en bonne place une déclaration de M. Marcel Pepin, président de la C.S.N., en la mutilant de manière à faire croire aux électeurs que M. Pepin s'opposait aux comités d'action politique, ce qui est contraire aux faits.

QUÉBEC-PARTOUT

AVEC JACQUES GUAY

L'ISLET

LE MINISTRE A PERDU SON CONSEILLER

A St-Jean-Port-Joli le maire, élu par acclamation, le Dr Fernand Lizotte, n'a pas réussi à passer son conseiller au seul poste où il y avait opposition.

M. Fernand Lizotte est également ministre des Transports toute politique active et conseillers à chaque fois qu'il brigue les suffrages dans le comté de l'Islet. Cette fois son candidat a été battu par un autre médecin, le Dr Claude Roy.

Ce qui, semble-t-il, a contribué le plus à cette défaite c'est une mini-crise qui a opposé le Dr Lizotte à un industriel de la municipalité, M. André Rousseau.

M. Rousseau a été ministre de l'Industrie sous le premier gouvernement Lesage de 1960 à 1962. Il était alors député de... l'Islet. Mais il n'avait pas battu le Dr Lizotte. Le Dr Lizotte ne s'est pas présenté en 1960. Il venait de démissionner spectaculairement de... l'Union nationale.

LIZOTTE N'AIME PAS LES MOTOS-NEIGE

En 1962, Lizotte revient dans l'arène politique et bat André Rousseau. Ce dernier se retire de toute politique active et consacre tout son temps à **Rousseau Métal** où il fait, entre autres, des étagères, des armoires, etc.

Cette année il met sur le marché **500 Moto-Cometik**, une moto-neige qui se vendra moins de 500 dollars. C'est un essai. L'an prochain il ouvre une seconde usine qui emploiera une centaine d'employés et qui ne fabriquera que des motos-neige.

Cent emplois à St-Jean c'est intéressant. Mais il n'est pas sûr que la nouvelle usine soit à St-Jean. Pour ce faire M. Rousseau demandait à la municipalité de lui offrir au moins ce que les autres villages et villes des alentours lui offrent: raccorder "d'ici deux ans" au système d'aqueducs et d'égouts un terrain situé entre la voie ferrée et la Trans-

Canadienne à quelques milles de la rue principale.

Il espère également obtenir de gens de la place un prêt hypothécaire de quelques 100,000 dollars.

LE PARTI AVANT TOUT

A quelques jours des élections le groupe du Dr Lizotte distribue des tracts. Non seulement le conseil dominé par le ministre refuse de discuter sérieusement avec l'industriel mais on l'accuse de demander à la municipalité de le financer, de lui faire la charité.

Pour plusieurs c'est clair: le maire-ministre n'a pas oublié que jadis M. Rousseau a été rouge.

Deux jours avant l'élection M. Rousseau loue la salle paroissiale, convoque la population et expose les faits.

Le dimanche le candidat du Dr Lizotte mord la poussière.

St-Jean-Port-Joli n'est pas sûr d'avoir la nouvelle usine. Il n'est plus sûr non plus d'avoir un ministre aux prochaines élections.

ESTRIE

A GRANBY, UNE ÉLECTION CONTESTÉE

Les élections municipales, à Granby, ont amené une certaine déception dans la population. Quatre des vieux conseillers sont demeurés en place alors que les nouveaux conseillers vraiment compétents et dynamiques sont rares.

A la mairie, l'élection a été très contestée, tout en continuant de l'être car un recomptage judiciaire est demandé. Il n'y a eu que 83 votes de majorité à Jean-Louis Tétreault alors qu'il y avait quatre candidats sur les rangs. On s'entend, dans plusieurs milieux de Granby, par suggérer à M. Tétreault de se constituer une équipe de conseillers choisis hors des cercles politiques municipaux.

Chose certaine, cette campagne électorale aura fait couler beaucoup d'encre et beaucoup d'argent. Elle aura surtout permis aux divers partis politiques

provinciaux, Ralliement des créditistes et Parti québécois inclus, de roder leur machine électorale pour la prochaine élection dans le comté.

NOUVEAU-QUÉBEC

DES MOUTONS SUR LA GLACE

Grâce à la France les Esquimaux de Fort-Chimo, au fond de la Baie d'Ungava, élèveront bientôt des moutons, des rennes et des caribous. Présentement les seules bêtes domestiques à Fort-Chimo sont les chiens et il y en a de moins en moins parce que les motos-neige leur font une dure lutte.

L'Office d'Information et de publicité du Québec, l'O.I.P.Q., a annoncé en effet que le **Comité franco-québécois des recherches nordiques** étudiera la possibilité d'implanter son troupeau de moutons à Fort-Chimo ainsi que des rennes et des caribous.

Un qui va être content c'est le Père Noël. Il va pouvoir enfin quitter Val-David et North Pole, U.S.A. et habiter le vrai Grand-Nord. Le gouvernement québécois lui fournira les rennes.

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

UN SEUL DÉPUTÉ OSE SE PRÉSENTER

Le Front commun du Saguenay-Lac-St-Jean, formé de représentants de la Société nationale des Québécois, des syndicats, des Jeunes Chambres et de l'Association des Commissions scolaires, avaient invité les députés de la région à le rencontrer.

Seul le député libéral, Gérard Harvey, de Jonquière-Kénogami, s'est présenté. Le ministre d'État à la Santé, député de Dubuc, le Dr Roch Boivin, était retenu à Montréal par les négociations dans les hôpitaux. Le député de Chicoutimi, ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, ne pouvait, a-t-il dit,

quitter Québec où le premier ministre avait besoin de lui. Quant aux députés de Roberval, Georges Gauthier et du Lac-St-Jean, Léonce Desmeules, tous deux de l'Union nationale, nul n'en a entendu parler. Mais on répète qu'ils étaient à domicile, bien au chaud et bien renfermés.

IL ÉTAIT LÀ MAIS NE DIT RIEN

Le député Harvey à qui on demandait de voter contre le bill 63, a répondu qu'il allait voter pour en deuxième lecture mais que le parti libéral allait présenter des amendements importants en troisième lecture.

Il n'a pas voulu en préciser la nature. Pas plus qu'il n'a voulu dire ce qu'il pensait personnellement. Il s'est contenté de souligner que le bill 63 était une "partie du programme libéral qui prévoit en plus une politique globale de la langue", politique qu'il n'a pas explicitée.

Quant au Front commun il a de nouveau voté son opposition au bill 63. Il demande une véritable politique linguistique et se prépare pour le référendum annoncé par MM. François-Albert Angers et Michel Chartrand.

CÔTE-NORD

A SEPT-ÎLES LES LIBÉRAUX ET L'U.N. ONT GAGNÉ

A Sept-Îles les deux candidats identifiés au P.Q. ont été défaits de justesse par une coalition de fait, sinon formelle, des libéraux et des "nationaux". Roger Collin, ex-conseiller, a été battu par quelque 600 voix et le Dr Roch Banville par moins de 200.

C'EST LA FAUTE AU BILL 63

A quelques jours des élections le Dr Banville a posé un geste qui, affirme-t-il, lui a coûté son élection. Il est invité par les étudiants du CEGEP à aller leur parler du bill 63. Les autorités lui refusent le droit de prendre la parole. Les étudiants débraient de toute manière.

Le Dr Banville décide alors de leur expliquer que manifester c'est bien mais qu'encore faut-il savoir pourquoi.

Il fut tout simplement accusé par ses adversaires d'avoir organisé la manifestation.

"Tout ça, souligne-t-il désabusé, parce que des autorités inconscientes m'ont défendu d'expliquer aux étudiants, dont plusieurs voteront aux prochaines élections, les conséquences possibles du bill 63".

500 NOUVEAUX EMPLOIS

On annoncera d'ici quelques jours, la mise en chantier à Sept-Îles d'une nouvelle usine de l'Iron Ore qui emploiera, dans deux ans, environ 500 travailleurs.

Il s'agit de ce qu'on appelle dans le métier, une usine de "bouletage". Le minerai de Shefferville, très pur, est habituellement broyé et envoyé comme tel aux États-Unis. Dans la nouvelle usine on prendra un minerai un peu moins riche qu'on mèlera à une sorte de glaise pour former des "boulettes".

Semblable usine existe déjà de l'autre bord de la baie de Sept-Îles, à Pointe-Noire. Elle appartient à la Wabush Mine.

HAUT-RICHELIEU

LE CHEF DE ST-JEAN N'AIME PAS LE FRONT

Le chef, J.T.A. Charron, démontre, puis quelques mois, sa grande compétence. Après s'être mis à dos les motards, au cours de l'été, il exécute quelques descentes dans des petits cafés, à la recherche de drogue, le tout **ILÉGALMENT**. Le comble: il s'est rendu visiter le Front du Québec français, de St-Jean, dont les locaux sont situés dans un café, lequel est sis dans un sous-sol. Avant de procéder à quelques arrestations, il a rappelé aux personnes présentes qu'en 1932, Hitler paraissait sa prise de pouvoir, en faisant ses réunions dans une cave. On dit qu'il a appris ses techniques policières dans la R.C.M.P.

DANS L'ABITIBI:

UNE DEMI-HEURE PAR SEMAINE

Une idée, comme ça, germait depuis quelques années dans la tête de certains leaders syndicaux; une idée qui a vu le jour après plusieurs frustrations (soulignons que les mass-media du Nord-Ouest québécois exercent une "certaine" censure). Une idée, dis-je, qui a fait son petit bonhomme de chemin parmi les syndiqués et puis... qui a abouti.

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'été dernier, on y a mis le paquet: des représentants élus perçoivent les cotisations, un comité des programmes est mis sur pied et des pourparlers s'engagent avec Radio-Nord de Rouyn-Noranda.

LE BLOC, une émission télévisée d'information syndicale, ou plus exactement, dans le contexte du Nord, une émission d'information tout court.

Une émission d'information syndicale, parce que d'abord entièrement financée par le monde ouvrier, et surtout à cause du boycottage qu'ont subi les syndicats de la part des mass-media.

Une émission d'information tout court, parce que le comité des programmes, qui regroupe des membres des comités de citoyens, des étudiants, des syndicalistes, se propose de toucher toutes les sphères d'activité de la population du Nord-Ouest.

L'information dans l'Abitibi-Témiscamingue, au risque de se répéter, est lamentable. Quand on sait que Radio-Nord n'a qu'un employé à son service d'information, on peut affirmer sans exagérer qu'à part les chiens écrasés et les activités de la Chambre de commerce, le Nord-Ouest est absent, même chez lui.

LE BLOC s'est donné comme tâche de rendre présent le Nord-Ouest à ses habitants, de le présenter avec toute l'honnêteté possible et aussi de développer l'esprit régional pour créer une nouvelle force, le bloc de ceux qui n'ont pas la parole, pour enfin en arriver **ENSEMBLE** à des solutions globales à ses problèmes.

LES SANS-PAROLE ONT LA PAROLE

Emission hebdomadaire réalisée avec la collaboration de quelques membres de la Compagnie des jeunes canadiens, LE BLOC a déjà à son actif huit émissions de télévision où différentes situations ont été mises en lumière.

"Une demi-heure par semaine où les ondes appartiennent aux travailleurs du Nord-Ouest, non plus à l'Etat ou à Seven Up et Coke mais à la population. Une demi-heure où les faux problèmes sont éliminés, une demi-heure où les sans-parole ont la

parole". Voilà à peu de mots près comment M. Arthur Cloutier, président du Conseil du travail-local Rouyn-Noranda et initiateur du projet LE BLOC, nous parle de cette émission.

C'est fini les folies! L'Abitibi-Témiscamingue lance une invitation à tous ceux qui croient encore à l'information libre, tous ceux qui demain seront congédiés pour avoir dit le fond de leur pensée: "Venez participer à cette expérience unique, réalisateurs, animateurs, chercheurs... de Radio-Canada ou d'ailleurs... L'émission, LE BLOC, tous les samedis à 6h.30".

Michel Brind'amour

IL ÉTAIT TEMPS QUE L'ESCALE ARRIVE LES QUÉBÉCOIS DE L'OUEST ÉTAIENT **AFFAMÉS**

(HULL-DNC) — Cap Ouest-Nord-Ouest... en avant toute... Il était une fois un petit navire qui n'avait jamais vu le derrière du Parlement...

Il entreprit un long voyage sur la mer des Outaouais (et l'histoire dit qu'il a dû se frayer un chemin dans des eaux polluées, très polluées...) C'est la faute à qui? On tira à la courte paille pour savoir qui serait choisi... Le sort tomba, quelques politiciens aidant, sur la ville de Hull et l'Ouest du Québec... "Enfin", comme ont soupiré plusieurs. "Ohé... ohé... du bateau, impresario, impresarii (pas de fautes de français, s.v.p., Jean-Noël Tremblay aime beaucoup reprendre les journalistes...), l'Escale est au port et il faut que ça saute." Et ça saute, mais n'insistons pas sur ce point, c'est "pop" comme le disent les tout derniers de la toute dernière nouvelle vague.

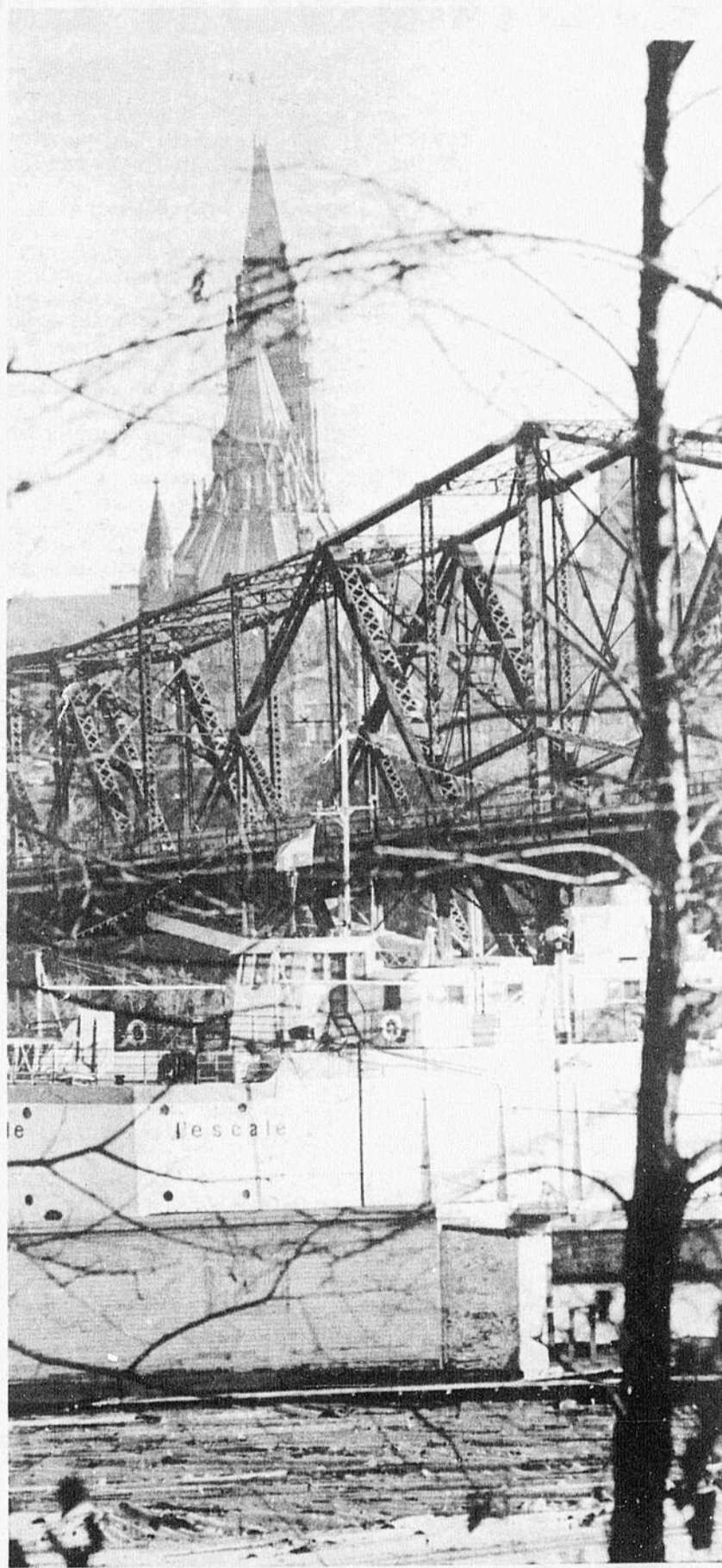
Eh bien oui, le bateau-théâtre du ministère des Affaires culturelles est amarré au quai de Hull et il y hivernera. Bravo pour ceux qui ont influencé le tirage à la courte paille! Ça coûte des sous à la ville, mais elle a les profits du bar et au rythme "où ça se mouille" dans le moment, je ne pense pas qu'il y ait des problèmes...

On dit dans certains milieux que l'Escale aurait une espèce de mission politique: faire contrepoids, dans la région de la capitale fédérale, au puissant et lourd Centre national des Arts du Canada. C'aurait été le meilleur ambassadeur de Québec

pour rappeler aux gens d'ici qu'on ne les oublie pas... De toute façon, quelques heures après l'amarrage, le directeur du CNA, monsieur Hamilton Southam, était déjà à bord et visitait le bateau sous les soins du capitaine Côté de Petite-Rivière-St-François... un bon gars... aimable... Quelques jours plus tard, toutefois, à une réunion du comité de planification et de coordination mis sur pied spécialement pour la programmation hivernale des spectacles, l'échevin Edmond Bériault demandait aux impresarii réunis de ne pas faire de spectacles pendant que la troupe française du CNA, le Capricorne, se produirait. Il n'y a peut-être aucun rapport entre les deux événements... Quelques "séditieux" ont crié au scandale, mais aujourd'hui, la sédition, c'est pas rentable.

Et pendant que les impresarii s'en donnent à "bouche que veux-tu", comme diraient Les Cyniques (y paraît même que le Cégep de Hull entre autres aurait loué la salle pour trente soirées sans qu'on en sache trop sur l'opportunité et la qualité des spectacles...), rappelons simplement que le comité de planification s'est réuni une fois et il semble que ce fut la dernière. Premier spectacle: cocktail pour lancer la campagne de la Plume rouge... Deuxième spectacle: réunion de l'Association canadienne du théâtre amateur (ACTA).

Mais ça changé. Claude Léveillé, Jean-Lou, Michel Alain, et le Théâtre Populaire du Québec



"... Une vue inédite..."

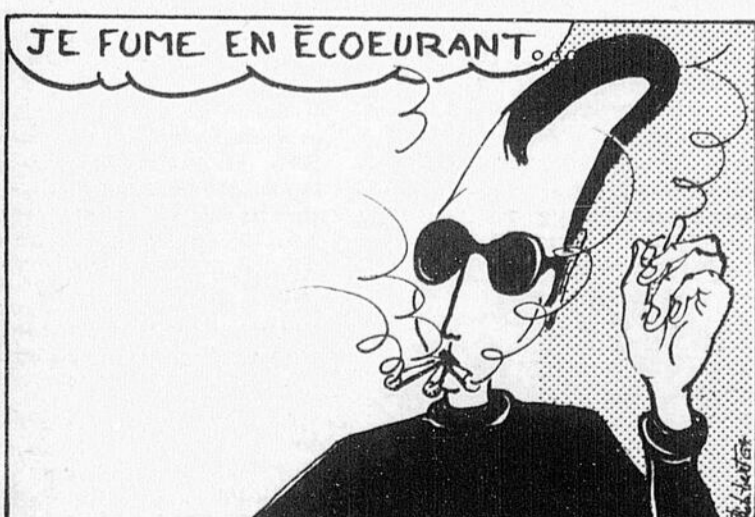
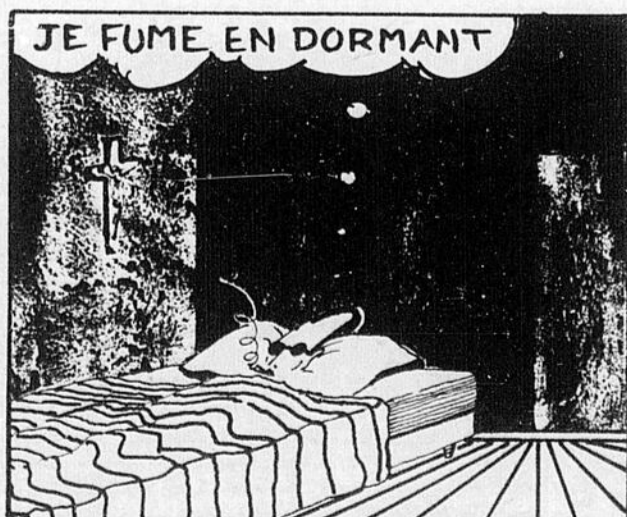
(Photo: Studio "O" - Hull)

ont fait respectivement salle comble. Si ça peut continuer! On annonce que Gilles Dreu chantera à guichet fermé. Bon!

Somme toute, le gâteau est bon. Il faut dire que les Québécois de l'ouest étaient affamés, eux à qui on avait promis, déjà, un beau centre culturel comme il y en a à Shawinigan et ailleurs. Henri Desjardins doit se retourner dans sa tombe... Entre-temps, la ville de Hull se cherche un coordonnateur des activités culturelles, qui relèvent présentement de la Commission des loisirs... Mais aujourd'hui, avec le recyclage, il n'y a plus de problème... on passe d'un sport à l'autre...

Il reste aux citoyens de l'ouest du Québec à "embarquer" car c'est à eux aussi le bateau. Les gens du vieux Hull, du Pontiac, de la Lièvre et de la Gatineau aiment autant le gâteau que les autres; il faudrait les animer, les attirer, les faire participer. Les hivers sont longs dans l'Ouest et l'Escale n'y reviendra peut-être pas de sitôt. Tout Québécois a droit à son Escale.

De la proue, on a une vue très inédite: à gauche, le Parlement et la rive ontarienne, l'ambassade de France, la maison de PET, le Conseil national des Recherches, le Château Laurier; à droite, la rive québécoise, le tas de bran de scie de la Cie Eddy, l'hôtel Interprovincial... et le parc. En haut, le pont qui relie, "l'Interprovincial Bridge"; en bas, la "pitoune" qui n'en finit pas de flotter...



POINT DE VUE

RÉFLEXIONS SUR LES VIOLENCES

par Gérard Bergeron

La violence physique, brute et directe n'exige pas, pour en parler, l'encadrement des guillemets. Elle appelle d'ailleurs la contre-violence, aussi bête qu'elle-même.



le-même. Quand la violence se déchaîne de façon encore plus superflue que gratuite, la contre-violence a beau jeu de s'affirmer encore plus nécessaire qu'intéressée...

Mais il est aussi des "violences" morales et analogiques (d'où les guillemets), initiales et même causales (c'est pourquoi je dois parler d'elles d'abord).

I. La "violence" de la bêtise pommée en politique.

"Sire, c'est pire qu'une faute. C'est une erreur." Monsieur le Premier ministre, c'est pire qu'une erreur. C'est une bêtise pommée. Je veux dire que l'intention, le contenu et l'effectivité du projet de loi 63 n'étaient pas la question dès lors que cette mesure législative n'était pas nécessaire, qu'à supposer qu'elle s'impose un jour il aurait fallu la proposer en un autre moment et après ou, tout au moins, avec d'autres mesures où elle aurait pris son importance relative.

Fin octobre 1969, dormait dans nos collèges et universités un réservoir de contestation concentrée, mais sans objet.

Vous lui avez donné cet objet. Les contestataires y ont mordu goulûment. Les griffes poussent aux lionceaux. Il n'est pas indiqué de les taquiner parce qu'ils sont en cage. Surtout s'ils ont les moyens d'ouvrir les portes de la cage.

Vous avez raté une belle occasion de ne rien faire. La Commission Gendron vous permettait d'attendre, de justifier les nécessaires délais. Or, vous la court-circuitez par un projet de législation, partielle et intempestive, qui avait dans le contexte une allure (fausse) de provocation.

On ne calme pas une inquiétude en prenant le risque d'exagérer une autre inquiétude, complémentaire à la première. L'inquiétude à court terme des "parlant anglais" pouvait être calmée par votre inaction même, puisqu'ils sont en situation privilégiée et, à certains égards, dominante - et que c'est de là que vient tout le mal! Mais c'est l'inquiétude à long terme des "parlant français" qui avait les moyens de s'exprimer massivement à court terme. Ce problème global exigera un train de législations articulées et bien motivées pour rassurer en même temps les deux inquiétudes. La situation vous imposait le devoir de décréter un moratoire. Vous voilà acculé à un ultimatum dont l'intransigeance même vient encore compliquer une situation qui était jusque là suffisamment complexe.

Le Quand et le Comment sont parfois plus décisifs en politique que le Quoi. Le naufrage du "Bill 85" et l'accueil fait aux travaux de la Commission Gendron vous informaient suffisamment de Quoi il s'agissait.

II. La "violence" de l'exagération verbale.

Nous sommes latins. Nous

amplifions les choses. Nous exagérons dans l'usage des mots pour qualifier les choses. C'est de la pire inflation verbale que de parler de "trahison" à tout propos, de débusquer les "traîtres" à Ottawa puis maintenant à Québec, de les envoyer "au poteau", de soutenir que le "Bill 63, c'est la mort du français au Québec", pour ne pas rappeler certaines grossièretés jouissantes! L'ennui c'est que les mots ont une charge qui porte, jusqu'au moment où un usage échevelé les aura totalement désamorçés. Si nous avons jamais de vrais "traîtres" à Ottawa ou à Québec, comment les appellerons-nous? Si quelque chose - qui devra être plus dangereux qu'un projet de loi - est susceptible de tuer le français au Québec, comment le désignera-t-on?

Je n'ai jamais pu faire un choix du pire entre la propagande bête et la contre-propagande archi-bête. En des matières explosives, le manque d'information nécessaire appelle la manipulation amplifiante. Et le problème reste entier: l'absurdité objective de la situation linguistique au Québec et singulièrement dans l'île de Montréal. Ce n'est pas par des "solutions" en pièces détachées qu'on la résoudra. Ce n'est pas, non plus, en maniant de grotesques épouvantails qu'on arrachera au Québec l'habitude de marcher sur la tête au point de vue linguistique. Porte toujours mieux l'indignation qui sait garder certain sens des proportions.

III. La violence sans guillemets.

L'ennui avec elle c'est qu'elle entraîne la contre-violence du plus fort, et, surtout, qu'elle ne fait pas peur à qui il faudrait. L'attaque du Parlement par les lanceurs de cocktails Molotov

prépare les Québécois à trouver des mérites à l'"Etat policier". M. Wagner pouvait-il choisir meilleur jour pour lancer sa campagne? Quand le policier peut faire la prédication du prophète...

Les manifestations de rue, les teach-in et sit-in, les défilés tiennent de la célébration, de la fête collective, du congé inattendu, du happening. Qu'on les aime ou pas, ils remplissent un nécessaire rôle politique qui ne pourrait être rempli autrement. Il ne faut surtout pas les faire de telle façon qu'ils soient réprimés par avance. Que ce soit par fanatisme ou pour le kick, par masochisme pour la Cause ou pour se faire la main, les assaillants de "la porte du Sauvage" ont saboté la manifestation impressionnante du Parlement le soir de l'Hallowe'en.

"Si vous voulez commencer la guerre civile, allez chercher mille fusils et dix chars blindés, puis revenez", leur a dit en vain M. Raymond Lemieux. Quand on lance les premiers pétards, il faut être les plus forts et avoir quelque chance de tenir les derniers. Or, comme personne ne voulait faire un putsch... La discipline et l'enthousiasme des manifestants étaient admirables; la police, qui commence à montrer qu'elle est éducable, était correcte. Pourquoi avoir gâché une belle nuit?

Car je n'oublie pas ce qui doit émerger de ces événements:

1o La question cruciale de la langue est désormais posée au Québec et entre nous. Enfin!...

2o Ce serait à désespérer d'un peuple si sa jeunesse étudiante n'était pas à la pointe de l'inquiétude et de la contestation.

3o Si on ne doit pas faire joujou avec la violence, les gouvernants, mieux placés que quiconque pour savoir, doivent les premiers donner l'exemple en ne faisant pas violence par des bêtises pommées.

N.D.L.R.

Les bienfaits du "bill" 63

Dieu ne reconnaît plus les siens. Du moins le dieu du Québec qui, disait-on, régnait au Parlement et qui était notre père.

Fidèles à notre devise nous devons nous souvenir longtemps de M. Bertrand qui aura été, un certain temps, notre-dieu-le-père-qui-est-à-Québec. En présentant le bill 63 il a fait beaucoup pour sa patrie.

L'Union nationale aura eu dans notre histoire l'heureuse tâche de marquer la fin des périodes. Le "désormais" de M. Sauvé a marqué la fin du régime Duplessis et annoncé la "révolution tranquille".

Le "bill" 63 aura permis aux Québécois de se retrouver en un destin commun. Depuis quelques années il semblait ne rien se passer au pays de Maria Chapdelaine. Et c'est d'ailleurs bien à Maria Chapdelaine que notre ministre de ce qu'on appelle les Affaires dites culturelles semblait vouloir nous ramener de carnaval de bleuets en discours sur l'ordre du bon vieux temps.

Et soudain c'est l'éclosion des Fronts communs. C'est l'invasion pacifique de nos rues par des adolescents et des jeunes adultes qu'on disait volontiers étrangers à tout problème politique ou collectif.

C'est aussi la rencontre spontanée, partout, d'étudiants et de travailleurs, des moins de vingt ans et des plus de quarante, des "nationa-

listes d'abord" et des esprits davantage tournés vers le "social". C'est, comme l'écrit Jacques Keable dans les pages centrales, la montée de nouvelles élites face aux traditionnels médecins et avocats qui ont toujours empli nos "législatures".

Le "bill" 63 aura fait plus pour éveiller les Québécois à la chose publique que six ans de révolution tranquille et le passage même de De Gaulle.

Les étudiants auront appris plus en une semaine de teach-in qu'en six mois de cours dans des manuels scolaires qui attendent toujours, dans la plupart des cas, la réforme longtemps promise.

Enfin ce "bill" si vertueux aura permis au Parti libéral et à l'Union nationale de démontrer clairement qu'ils sont une seule et même vieille chose. Ce qu'essayaient de prouver depuis des décennies leurs plus farouches adversaires.

Jamais peut-être m'a-t-on fait plus troublante constatation: le gouvernement et La Loyale Opposition sont unis contre le peuple.

On a pu accuser Lévesque, quittant le Parti libéral, de siéger comme président du P.Q. sans avoir affronté l'électorat. En s'alliant libéraux et "nationaux" viennent de lui accorder un mandat, celui de représenter la majorité.

Jacques GUAY

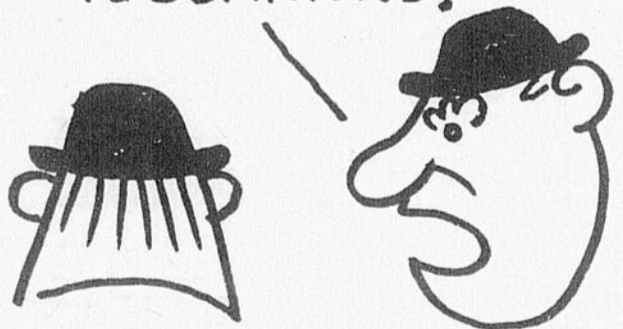


M. GROS, DÉPUTÉ

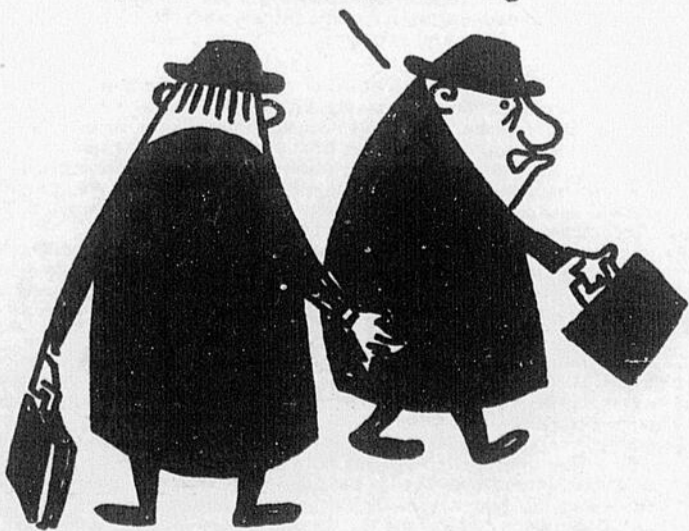
TABARNOUCHE! FÔ QU' TU VOTES!
TU PEUX PAS FÈRE ÇÀ! COSSQUE TU FA
D'LA SÔLIDARITÉ?...
IN?



L'PARTI POURRÀ JAMA T'NIR...
SI ON ÉTA TOUTE COMME FÂ...
TÉ TAVÈC NOUSÔTES... OUBIN...
TU LÉ PÂS!
L'IMPORTANT CÉ D'DIRR TOUTE
PAREILS!... SI ON PARDA
L'POUVOUÈRE T S'RA BIN
AVANCÉ AVEC TA CONSCIENCE
PIS TÈ ZÔPINIONS!



PIS... T'ARA D'LAIR FIN...
AVEC IN BOL DE CONSCIENCE
POUR DÉJENER!



Gauthier

PLACE AUX LECTEURS

Pas d'accord!

Je relève dans votre numéro du 2 novembre dernier ce qu'on pourrait pour le moins appeler une tentative d'interprétation malheureuse, sinon un exemple flagrant de malhonnêteté journalistique.

Sous le titre "Le NPD-Québec pour le Bill 63" (je ne fais aucun commentaire sur le français), de Winnipeg, "votre correspondant" rapporte que le NPD-Québec est en faveur du Bill 63.

Si vous aviez un correspondant à Winnipeg, il aurait peut-être mieux valu qu'il interroge votre humble serviteur avant de lui prêter des propos ou des idées qu'il n'a jamais eus. J'ai vaguement l'impression que "votre correspondant" a tout simplement écouté l'interview que j'ai donnée à Radio-Canada en compagnie de Charles Taylor. Or, tout ce qui ressort clairement de cette interview c'est que: premièrement, je suis contre toute idée d'unilinguisme imposée par l'Etat ou qui que ce soit dans un pays et une province où l'on se vante de n'exercer aucune discrimination contre qui que ce soit; deuxièmement, j'ai l'intention de me présenter aux prochaines élections scolaires à Saint-Léonard, et cela me forcera évidemment à m'opposer au candidat de la LIS dont je trouve la politique pour le moins dangereuse et l'attitude nettement blâmable.

Il serait étonnant que j'aie osé faire des commentaires au sujet du Bill 63 que je n'avais pas lu au moment où votre journal a été publié. Or, il ne m'est jamais arrivé de faire des commentaires sur un projet de loi avant de l'avoir lu et je n'ai aucune intention de commencer maintenant.

Bien sûr, on m'a interrogé à plusieurs occasions sur les événements du Québec, sur le Bill 63. Ma réponse aux journalistes de La Presse, du Globe and Mail et d'autres média d'information, a toujours été la même: (a) que les événements du Québec, n'y étant pas, je n'en savais pas grand chose, d'autant plus que la nouvelle qui nous parvenait à Winnipeg ne me semblait pas suffisante et paraissait trop fortement teintée de sensationnalisme pour qu'on puisse là-bas se faire une idée juste de ce qui survenait vraiment au Québec; (b) que je n'avais pas encore lu le Bill 63, mais que je serais prêt à faire une déclaration dès après la réunion de l'exécutif du NPD-Québec qui aura lieu le 10 novembre prochain.

Je trouve un peu cocasse que l'article contre lequel je m'éleve, paru en page 6 de votre journal du 2 novembre, soit publié en face-à-face avec un article, en page 7, intitulé "René Lévesque contre le Bill 63 et l'unilinguisme". Or, je ne veux pas insinuer par là que je suis nécessairement contre le Bill 63, je l'ai dit et je le répète, je réserve là-dessus mon jugement, mais s'il est possible pour M. Lévesque d'être contre l'unilinguisme et en même temps contre le Bill 63, et je crois que ces déclarations là-dessus ne font aucun doute (me serait-il

de pareille façon à imposer au Québec le projet de loi no 63. Je ne puis trouver comme réponse que la peur de l'Union Nationale de se faire couper pour sa prochaine campagne électorale les fonds souscrits par les grandes compagnies anglophones.

Comme suggestion pour l'avenir, j'attends de Québec-Presse une entrevue avec l'économiste Jacques Parizeau: l'économie et le marasme du chômage sont les deux sujets les plus importants depuis longtemps chez nous, et M. Parizeau est un des rares experts qui peut offrir des solutions à la fois possibles et que le peuple peut comprendre.

Julien Bruno,
Montréal.

permis de vous rappeler et de rappeler à votre "correspondant" également que M. Lévesque n'a pas souvent eu des mots doux pour le LIS et son président.) pourquoi cela serait-il impossible à d'autres.

Ceci dit, je trouve que parmi les journaux du dimanche, le vôtre est nettement le meilleur; est-ce un compliment?

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Sincèrement vôtre,
Roland Morin,
Président, NPD-Québec

Le "bourrage" de crâne des journaux

Il me fait plaisir en tant que président de l'Association d'hypnose de Québec de souhaiter la bienvenue au journal Québec-Presse. Ce journal comble un vide parmi les hebdomadaires. Il est le juste milieu entre deux opinions. Fini le temps où seulement deux groupes avaient le monopole de la nouvelle au Québec.

J'espère que votre journal saura reconnaître la vérité et ne fera pas seulement du "bourrage de crâne" comme certains journaux le font présentement.

André Cossette

Bill 63: saurons-nous un jour?

A titre de co-proprétaire (par mon unique part sociale) de Québec-Presse, je tiens à vous féliciter des articles que vous avez publiés jusqu'ici concernant des sujets aussi graves que le bill 63, les comités de citoyens, etc.

Je ne sais pas si nous comprendrons vraiment un jour pourquoi M. Bertrand s'entête

CE N'EST PAS
POWER CORPORATION
QUI FINANCE
QUÉBEC-PRESSE
C'EST L'ASSOCIATION
COOPÉRATIVE
DES PUBLICATIONS
POPULAIRES

qui existe grâce aux parts sociales de \$100. des groupes ou des personnes membres de la FTQ, de la CSN, de la Corporation des Enseignants du Québec, des différentes coopératives, des Sociétés nationales des Québécois, des Comités ouvriers et grâce aux nombreuses autres personnes qui désirent encore au Québec une presse libre.

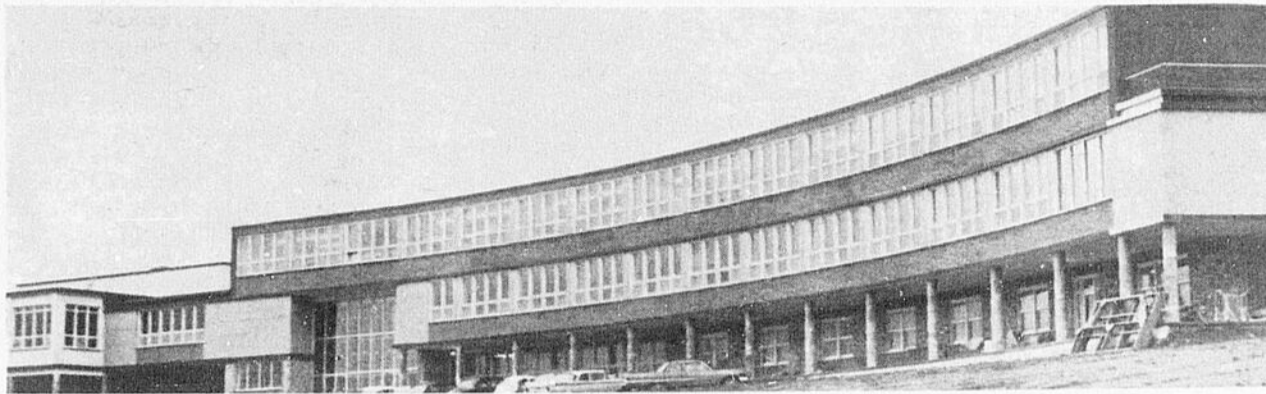
COMMENT PARTICIPER:

En adhérant à l'Association coopérative des publications populaires;
En travaillant à faire voter démocratiquement une souscription ou à faire adhérer tout groupement dont vous faites parti.

Pour information:
374-1280

La restructuration scolaire de Montréal (4)

LES PARENTS MÈNERONT-IL L'ÉCOLE?



par Jules Leblanc

La loi sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal assurera-t-elle une véritable démocratisation de l'enseignement public (élémentaire et secondaire) dans la métropole? Officiellement, c'est certainement l'objectif que le gouvernement lui assignera. Mais, en pratique, qu'en sera-t-il?

Dans ce domaine de la démocratisation scolaire, qui revêt de multiples facettes, le rapport Parent (sur l'enseignement au Québec) et le rapport Pagé (sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal) adoptent la même attitude: leurs recommandations, dans l'ensemble, concordent de façon remarquable.

A quel point la loi — dont le contenu n'est pas encore connu au moment où ces lignes sont écrites — s'inspirera-t-elle ou s'écartera-t-elle de ces deux rapports?

DES GENS ELUS

Quand on parle de démocratisation scolaire à Montréal, on songe immédiatement à l'élection des commissaires.

Les deux plus grosses commissions scolaires de l'île — la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Protestant School Board of Greater Montreal — ont un régime particulier en vertu duquel les commissaires ne sont pas élus mais nommés. Depuis plusieurs années, un large consensus est fait sur la nécessité d'abolir ce régime de nominations. Les rapports Parent et Pagé abondent dans ce sens.

Ils préconisent une solution qui ne manque pas d'originalité. Les commissaires d'écoles seraient élus, mais à partir de deux sources: les uns seraient élus au suffrage universel, donc par l'ensemble de la population; les autres seraient élus par un collège électoral constitué de représentants des parents (de membres des comités d'écoles). De son côté, l'organisme métropolitain serait composé d'un représentant désigné par chacune des nouvelles commissions scolaires de l'île et d'un certain nombre de membres nommés par le gouvernement.

Ainsi, on veut limiter les inconvénients du suffrage universel et assurer une représentation des parents aux trois échelons de la structure administrative: l'école, la commission scolaire, le conseil métropolitain.

UN CHANGEMENT PROFOND

Il est cependant d'autres as-

pects de la démocratisation de l'enseignement public montréalais qui sont moins spectaculaires que l'élection des commissaires mais qui sont aussi très importants.

Parmi ces aspects qui risquent de passer inaperçus, il en est un qui émerge d'emblée: c'est le rôle qui sera réservé aux parents dans les nouvelles structures administratives.

On touche ici un des piliers les plus importants de la réorganisation scolaire, de ceux qui conditionneront peut-être le plus dans l'avenir l'enseignement public québécois, et ce, jusque dans ses fondements mêmes.

L'entrée des parents dans l'école même est la pierre d'angle des nouvelles structures. Si le gouvernement donne suite aux rapports Parent et Pagé, la participation directe des parents à la vie de l'école sera inscrite dans un texte de loi pour la première fois au Québec.

Et c'est en tant que parents qui ont des enfants dans l'école et non pas en tant que propriétaire foncier ou résidents d'une localité donnée que les parents participeront. Et c'est dans l'école qu'ils travailleront.

A maints égards, c'est un changement majeur, un changement qui est peut-être aussi profond que si l'on remplaçait les commissaires d'écoles par des fonctionnaires du gouvernement.

CHACUN SA VOIX

Dans chaque école publique, un comité de parents serait constitué aux fins de "veiller à la qualité de l'éducation donnée à l'école et au bien-être des élèves et des maîtres".

Ces comités consultatifs auraient un pouvoir de décision sur un aspect crucial de la vie de l'école: les modalités particulières de la confessionnalité ou de la non-confessionnalité de l'école. Ils devraient en outre s'assurer que les élèves reçoivent un enseignement religieux ou moral qui répond au désir de leurs parents.

Ils pourraient également faire des recommandations ou suggestions sur "tous les aspects de la vie scolaire", selon le rapport Pagé; le rapport Parent, de son côté, limite ce pouvoir aux "problèmes financiers ou administratifs".

Au lieu des associations parents-maîtres qui fusionnent les deux groupes, on assisterait plutôt à l'implantation de deux structures parallèles au sein de l'école. La direction de l'école serait donc conseillée d'une part par les parents et d'autre part

par les enseignants (par la voix du conseil d'école). Ainsi, aucun des deux groupes ne dominerait l'autre et chacun d'eux serait en mesure de faire valoir son point de vue propre. Cependant, rien ne les empêcherait, à l'occasion, de faire front commun sur certaines questions.

UN DEFI DE TAILLE

Cette entrée des parents au cœur même de l'école n'ira pas sans avoir des répercussions importantes sur la vie de l'école et, par ricochet, sur tout l'enseignement public. Si elle est efficace et assidue, elle contribuera beaucoup à conférer à chaque école publique un caractère, un climat, une personnalité qui lui seront propres, à l'intérieur d'un cadre général.

Mais la loi, en soi, ne surmontera pas les nombreuses difficultés qui sont inhérentes à ce projet.

Comment amener les parents à s'intéresser concrètement à la vie de l'école et à y participer activement? Les parents sont-ils prêts à jouer un tel rôle? Sont-ils capables de laisser de côté le problème spécifique de leur enfant pour s'occuper des problèmes touchant l'ensemble des élèves d'une école?

Et les professeurs, eux, sont-ils disposés à accepter vraiment que les parents envahissent un domaine qui jusqu'à ces dernières années, leur paraissait réservé et pour lequel ils ont reçu une formation académique? Les directions d'écoles, enfin, sont-elles prêtes à renoncer à un certain autoritarisme, à accepter que leurs décisions soient remises en question par des "profanes" en matière d'éducation?

Ce qu'il faut prévoir, c'est que les comités d'école auront à traverser une période de rodage qui sera sans doute pénible dans un grand nombre d'écoles. On fait face ici à un défi de taille.

Si ce défi est relevé, c'est une transformation profonde de la vie scolaire québécoise qui en résultera. Si l'expérience aboutit à un échec, c'est l'existence même des commissions scolaires qui devra être remise en question.

Ces organismes, en effet, ne se justifient que dans la mesure où ils permettent une participation des parents. Si cette participation continue d'être plus théorique que concrète, il faudra probablement songer à recourir à des structures de type technique en remplaçant les commissaires d'école par des fonctionnaires. FIN

Lettre ouverte à Claude Ryan

UN GÉNOCIDE PAR AVORTEMENT

par André Dagenais
président du Conseil québécois de la légitimité nationale.

M. le directeur du "Devoir"

Deux systèmes scolaires publics, nous venons d'en voir à Saint-Léonard les fruits amers: une société coupée en deux! - Deux systèmes scolaires publics et égaux, en deux langues au Québec, (même si l'un, subventionné à 80% était baptisé "privé"), c'est l'injustice à 100%. M. Ryan, contre le droit naturel du peuple québécois à son corps comme à son âme, à son Etat comme à sa civilisation. Et maintenant, le destin même du Québec français va se jouer! Saint-Léonard, c'était, ou c'est, un problème local. Montréal est la métropole du Québec. Dans 5, 6 ou 7 ans peut-être, sinon avant, - les événements s'accroissent partout dans le monde - la majorité française de la région montréalaise se sera effritée, au train où vont les choses. Le système scolaire montréalais dénature, avec le poids du milieu des affaires, le caractère français des nôtres, en même temps que celui de la ville.

Le projet de restructuration scolaire de Montréal détachera-t-il en fait Montréal du reste du Québec? Une province anglo-française de Montréal tombera-t-elle comme un fruit pourri de notre Histoire catastrophique? Ou allons-nous vers la province anglo-française de Québec, par une osmose mortelle?

Alors, ce qui n'a pas été réussi depuis 1760 le serait en 1969: l'avortement du peuple héritier de Nouvelle-France, l'assimilation progressive au milieu "canadien", le génocide parfait, poursuivi dans la respectabilité internationale, pour tout dire: odieusement légal!

Démocratie et Légitimité

Vous parlez de démocratie et de légitimité, cher monsieur Ryan, avec une légèreté déconcertante. Et pourtant, vous avez des lettres...

Ignorez-vous que la nature de la légitimité est préalable à celle de la légalité? Vous aurez beau empiler lois sur lois, - et ce, par exemple, durant 102 ou 103 ans, que vous ne fabriquerez pas une légitimité! Car celle-ci n'est pas le produit de la légalité!

Aucune loi particulière ne vaut positivement que par sa correspondance à la Loi fondamentale qu'est une constitution nationale. Or l'Acte de 1867 est une loi de la Couronne anglaise, ce qui ne fait par l'ombre d'un fondement réel, selon la légitimité québécoise, selon le droit naturel de notre peuple.

Cependant, il y a eu des "protocoles d'entente" entre les deux peuples fondateurs, comme on dit et comme vous le pensez peut-être? - Après quelles intrigues et quelles contraintes partisans, M. Ryan, re-lisez votre histoire! Mais là n'est pas l'argument décisif.

D'abord, il n'y eut ni constituante québécoise, ni référendum populaire subséquent. Une vraie démocratie en a besoin. Puis, ces supposées ententes, ambiguës et incohérentes, comme il se doit en système britannique, ont été violées des centaines de fois, - si on peut ici parler par euphémisme, - de la part de l'une des "parties morales" aux protocoles ou au "pacte moral", c'est-à-dire de la part des Anglo-Canadiens.

Relisez ici, monsieur le Directeur, les exposés de M. Rosaire Morin, vice-président et organisateur des Etats-généralux du Canada français. Il n'y a plus de Confédération

Enfin, depuis 1949, il n'y a plus de Confédération canadienne. Car un "pouvoir usurpateur", celui d'Ottawa, s'est arrogé, sans droit naturel, un droit positif tyrannique concernant la partie dite fédérale de ladite Constitution canadienne. Celle-ci n'est en fait qu'une loi anglaise; et l'usurpation, véritable coup d'Etat violent, s'est encore faite par une Loi du Parlement de Westminster. Mais tout cela ne produit pas, c'est évident, une légitimité canadienne-française ou québécoise.

Une Constitution, si elle est obtenue par un "protocole d'entente", est un tout global, indivisible; et elle appartient aux dialoguants dudit protocole. - Ou était donc, je vous prie, le partenaire "Ottawa" en 1867? - Nulle part: il n'existait pas! De quel droit peut-il prendre ce qu'il n'a ni suggéré, ni proposé, ni négocié, ni même accepté, et qui ne lui appartient pas? - Ce ne peut être, et ce n'a été, que par le dictat de Londres, c'est-à-dire un supposé droit impérial, un droit positif étranger, un droit inexistant, pour tout dire: une légalité sans légitimité québécoise.

Maintenant, vous le savez, "la partie dite fédérale" de la Constitution s'étend partout. Une partie est devenue "le tout englobant", - le fils se prend pour son père, - et "l'enfant des provinces", comme on disait, a toutes les arrogances des pouvoirs dictatoriaux.

Des partenaires dictatoriaux
Me Daniel Johnson a bien écrit que nous ne sommes plus gouvernés par une Constitution, - reléguée dans l'abstrait et dans l'incohérent, - mais par des Conférences fédérales - provinciales, - qui sont des conférences... - où le "pauvre pouvoir" de la province britannique de Québec s'essouffle à se battre, quand, par intermittences, il pense à se battre, un contre 10!

D'une part, le Pouvoir usurpateur et impérial d'Ottawa a déchiré sans droit, en 1949, l'entente de 1867.

D'autre part, si on considère, par générosité dialectique, - car il n'y eut pas de mandat en bonne et due forme, - les usurpateurs d'Ottawa comme mandatés, moralement par les Anglo-Canadiens des Etats-Provinces qui entrèrent dans la Confédération, il s'agit encore, en 1949, d'une déchirure arbitraire, d'une rupture violente de la structure confédérale; puisque Québec, partenaire égal en droit, tête nationale des Canadiens-Français, n'a jamais accepté cette modification substantielle imposée par une loi illégitime.

L'illégitimité des Pouvoirs

Vous êtes malvenu, M. Ryan, d'affirmer la légitimité des pouvoirs qui nous contraignent! Car nous vivons dans un régime anglais, dans un système britannique globalement illégitime, sans droit naturel, imposé sans constituante québécoise et sans référendum subséquent; bref, comme chacun le sait sans le dire, - mais il est vital de le dire, - sans acceptation formelle de la nation québécoise.

Le Conseil québécois de la Légitimité nationale conteste et nie la légitimité du régime qui nous annihile tranquillement. Ne parlons plus, M. Ryan, de la dictature d'assemblée, de la clique usurpatrice d'Ottawa!

Parlons plutôt du Gouvernement de Québec! Elu en vertu d'une loi électorale dont la légalité se juge selon sa conformité avec la Loi fondamentale anglaise, c'est un gouvernement de légalité anglaise, qui reçoit sa dite légitimité d'une Couronne non québécoise. Vraiment, - le croyez-vous? - "la Couronne s'en charge..."!

Ce gouvernement, n'étant pas de légitimité québécoise, est un Gouvernement de fait. Et chaque fois qu'une loi particulière contredit le droit naturel de notre nation, son illégitimité de nature n'est pas modifiée par sa conformité avec une Légalité globalement illégitime.

Certes, la législation du Gouvernement de Québec a de nombreux aspects légitimes, de même que l'action du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, en tant que les lois promulguées et les actes posés se trouvent en accord avec le droit naturel du peuple québécois. Ce n'est pas la conformité de ces lois et de ces actions à l'Acte anglais de 1867 qui les marque de légitimité, mais bien leur convenance selon le bien commun québécois. Or ce n'est pas toujours le cas.

à suivre

LA SEMAINE DE PIERRE PASCAU



Nous ne sommes pas encore assez vieux pour nous ankyloser dans des formules rigides et définitives. C'est dans l'espoir de rendre cette page plus intéressante que nous essayons, à partir de cette semaine, de faire la synthèse quotidienne des opinions exprimées à mon émission, qui est entendue tous les jours, de 1 heure

à 2, sur les ondes de CKLM.

Nous aimerions également publier les opinions de nos lecteurs sur l'actualité. Pour ce faire, il faut d'abord que vous nous écriviez, et ensuite que vous précisiez dans vos lettres que vous nous autorisez à les publier, avec les modifications que nous jugerions nécessaires. Les lettres doivent être signées

et inclure l'adresse et le numéro de téléphone du correspondant. Ces détails, que la prudence nous oblige à vous demander, peuvent être gardés secrets sur demande.

Le courrier doit être adressé à PIERRE PASCAU, CKLM, 1184 ouest, rue Ste-Catherine. Montréal.

VENDREDI 31 octobre

Journée de la manifestation à Québec.

Les femmes de plus de 40 ans sont confrontées avec des réalités brutales. Leurs enfants sont bien décidés à manifester contre le bill 63 et l'opposition des parents ne les arrêtera pas. Certaines mères se rendent compte que, pour ne pas perdre contact avec leurs enfants, elles doivent les suivre.

En ce faisant, leurs yeux s'ouvrent. Les jeunes ne sont pas disposés à accepter toutes les contraintes que leurs parents ont apprises à respecter comme des tabous. Ceux-ci se demandent alors s'il ne serait pas nécessaire (et possible) de remettre la société en question.

Emportées par l'élan de la contestation, les femmes de 40 ans et plus prennent un coup de jeune.

On aura beau faire, il reste encore un très grand nombre de parents qui, comme M. Bertrand, ne voient dans les enseignants et les professeurs que des agitateurs qui influencent indûment leurs enfants.

Une grand-mère se lamente de ne pouvoir aller à Québec, manifester avec les jeunes. Elle doit garder ses petits-enfants pour que leurs parents puissent aller s'opposer au bill.

Ce soir elle ne se tiendra pas pour battue; elle ira se promener sur sa rue, avec ses petits-enfants, pour crier des slogans.

LUNDI 3 novembre

La population est en armes contre les messages publicitaires vantant le courage du gouvernement québécois, qui a osé présenter un projet de loi "pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec".

Elle ne comprend pas que des postes de radio aient accepté de diffuser ces messages, d'autant plus que des commentateurs, sur les ondes de ces mêmes postes, ont condamné ouvertement le bill.

M. Guy D'Arcy, directeur général de CKLM, nous donne des précisions.

Un poste de radio privé est essentiellement apolitique, ne peut être à la solde d'aucun parti politique, groupement ou mouvement. Il ne doit se prononcer sur aucun problème. Dans le même temps, pour

avoir les moyens de rester indépendant, le poste doit s'auto-financer au moyen de la publicité. Il se doit de servir tous les clients qui font appel à lui, pourvu que leurs messages respectent une certaine éthique professionnelle et n'offensent ni la décence, ni l'intelligence.

C'est dans cet esprit que le poste CKLM, et sans doute beaucoup d'autres, a accepté de diffuser les messages vantant le bill 63, tout comme il aurait été tenu de diffuser d'autres messages condamnant le bill.

Indépendamment de tout ceci, les commentateurs continuent de faire leur travail, en professionnels, sans aucune intervention de la direction. S'ils le jugent nécessaire, ils ont le droit et le devoir de s'opposer au bill.

Afin de respecter le mieux possible les règles de la démocratie, on permet aux auditeurs d'exposer en ondes leurs opinions.

MARDI 4 novembre

Pourquoi le président Nixon refuse-t-il de mettre fin immédiatement à la guerre au Vietnam?

S'il le faisait, soumet quelqu'un, il aurait sur les bras un problème de chômage considérable. De nombreux producteurs d'armement devraient fermer leurs usines et congédier leurs employés. Les soldats rapatriés se chercheraient du travail. Qu'en ferait-on?

En prolongeant la guerre au Vietnam on évite ce genre de problème.

En allant manifester dans les rues, les étudiants du Québec ne se sont pas seulement privés de cours, au grand dam de leurs parents. Dans les écoles, collèges et universités, des travailleurs auraient été privés de leur gagne-pain.

Certains se plaignent d'avoir été mis en chômage par ordre de leurs contremaitres et ils craignent de ne pas être payés pour ce congé forcé. Le problème se compliquerait du fait que beaucoup d'ouvriers ne sont pas employés par les institutions d'enseignement où ils exécutent des travaux, mais par des entrepreneurs sous contrat avec les dites institutions.

L'un de ces entrepreneurs est la compagnie Asbestos Limitée. Son vice-président, M. Robert More, n'apprécie pas beaucoup notre coup de téléphone.

Il refuse de faire des déclarations aux journalistes. Il déclare cependant que sa compagnie n'a pas l'intention de perdre de l'argent pour le bill 63.

En définitive, il semble qu'aucune décision n'ait été arrêtée. Lorsqu'il s'agira de remettre aux employés leurs chèques de paye, on avisera.

Une affaire à suivre.

MERCREDI 5 novembre

Le discours de M. Gérard Filion à la Chambre de commerce de Montréal.

Certaines personnes ne lui pardonnent sans doute pas d'avoir dit que nous avons pratiqué une religion au-dessus de nos moyens, que nous avons prié le bon Dieu à crédit, pendant que les Canadiens anglais et les Américains bâtissaient des usines.

Ces personnes admettent que les reproches de M. Filion pourraient être justifiés, mais elles s'occupent surtout à échauffer des hypothèses sur l'honnêteté du président de Marine Industries. On présume que M. Filion ambitionne d'occuper un poste important à Québec ou à Ottawa et que ses critiques contre les Québécois servent à lui paver la voie.

Plus positives dans leur raisonnement, d'autres personnes admettent que M. Filion a vu juste et que les Québécois sont les principaux responsables de beaucoup de leurs malheurs. Il faut donc prendre le taureau par les cornes et remédier à la situation.

Est-ce que les parents québécois ne pourraient pas tout de suite commencer à donner l'exemple à leurs enfants? A méditer...

JEUDI 6 novembre

On se plaint que des policiers et des pompiers de Montréal travaillent dans des grands magasins et des super-marchés pendant leur temps libre. Ils occupent ainsi des places qui devraient revenir aux chômeurs.

Mais les chômeurs ne sont peut-être pas prêts à accepter des emplois à temps partiel, qui leur feraient perdre leurs allocations. On note à nouveau que l'assistance sociale et l'assurance-chômage, parce qu'elles sont archaïques et mal conçues, incitent certains à la paresse.

Est-ce que les jeunes Québécois se dirigent davantage vers des professions comme la sociologie, la psychologie, le droit etc. parce qu'ils ne connaissent pas assez bien l'anglais?

La grande majorité des manuels scientifiques et techniques sont écrits en anglais. L'éducation reçue dans les écoles catholiques ne tient pas compte de cette réalité. En entrant à l'université l'étudiant risque de se voir forcé de choisir une discipline en fonction de sa connaissance plus ou moins approfondie de l'anglais.

Si tout ceci est vrai, on peut se demander ce qu'il conviendrait de faire: mieux enseigner l'anglais à tous les Québécois, ou trouver des manuels français?

**FORUM
QUI GOUVERNE?
L'ÉLITE? LA FINANCE?
LES SYNDICATS?
LE PEUPLE?**

avec la participation de:
Monsieur André LAROCQUE,
professeur de sciences politiques
à l'Université de Montréal,
et de la population du secteur
SUD-OUEST de Montréal

**CENTRE COMMAUTAIRE
SAINTE-ÉLISABETH
660, RUE DE COURCELLE
MONTREAL (SAINT-HENRI)**

ENTRÉE GRATUITE

Une activité de culture populaire organisée par le Service de l'Éducation des Adultes de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal en collaboration avec Québec-Press

A BAS PRIX

**TAPIS MUR à MUR
CHOIX de COULEURS**

\$29⁹⁵
(108 PI. CAR.)

VISCOSE	\$ 2.75 v.c.
NYLON	\$ 4.39 v.c.
KODEL	\$10.45 v.c.
RUG. laine & nylon 4 x 6	\$39.95
RUG laine & évalan 3 x 6	\$16.95

**ESTIMATION GRATUITE
SERVICE A DOMICILE
36 MOIS POUR PAYER**

MEUBLES Diana INC.
JACQUES LAPIERRE
7448 ST-DENIS, MONTRÉAL, tél 270-3125

DALY & MORIN VEUT "CASSER" LE SYNDICAT

"Je suis convaincu que la grève de Daly & Morin est un conflit de reconnaissance syndicale", déclare M. Jean-Noël Godin, président de la Fédération nationale du vêtement, affiliée à la C.S.N. et à laquelle appartiennent les syndiqués de l'usine Daly & Morin. "La compagnie est anti-syndicale et ne veut pas d'un syndicat fort", poursuit-il.

Quelque 280 employés de l'usine Daly & Morin de Lachine sont en grève depuis le 18 août dernier. L'usine fabrique des stores, des draperies et du tissu en vinyle. Le conflit a débuté avec l'accréditation de la C.S.N. en mars dernier. Les employés de l'entreprise, fondée en 1896, ont été représentés de mars 1966 jusqu'en février 1969 par la Fédération Canadienne des associations indépendantes (F.C.A.I.). Le 5 février dernier, les employés votent en assemblée générale à 95 p. cent l'affiliation à la C.S.N. Des cartes d'adhésion



M. JEAN-NOËL GODIN

sont signées à l'appui de la demande. "Le tout s'est réglé en trois jours et a pris par surprise la compagnie et la F.C.A.I.", affirme M. Raymond Lacroix, directeur du conseil central de la F.C.A.I. jusqu'en septembre 1968 et actuel président du syndicat des employés de Daly & Morin.

Le syndicat présente dès avril 1969 un projet de convention collective, et la négociation se poursuit jusqu'en juin pour finalement entrer dans une impasse. "Le maire de Lachine, M. Chartier, a alors convoqué en assemblée la partie syndicale et la partie patronale pour rapprocher les deux parties", nous dit M. Gérald Gagnon, directeur de la grève. "Devant le public, poursuit-il, M. Heenan, avocat de la compagnie, s'est dit prêt à faire des concessions sur la définition d'un grief. En retour, le syndicat abandonnait son exigence d'un 'atelier fermé'. Les né-

gociations ont donc repris un temps, mais par la suite la compagnie est revenue sur sa position et persiste à considérer comme objet de grief seulement ce qui est spécifié dans la convention collective". "Or, il est impossible de tout prévoir à l'avance, d'autant plus que le code du travail est moins précis et considère comme objet de grief toute mésentente entre l'employeur et l'employé."

À la suite de l'abandon par le syndicat de l'exigence de l'"atelier fermé" ou obligation pour l'employé d'appartenir au syndicat, la compagnie offre une augmentation de 10 cents l'heure à ceux qui se retirent du syndicat.

La dernière offre patronale a été soumise il y a deux semaines. Dans un vote secret, les grévistes la rejettent à 81 p. cent. Les points en litige demeurent les sous-contracts accordés à l'extérieur et qui ont

pour effet de réduire le nombre d'heures des employés de l'usine, la sécurité syndicale, la durée de la convention collective et l'offre monétaire. Le problème de la durée de la convention collective vient de ce que la compagnie veut que la période débute en août, ce qui ferait expirer la convention collective à la fin de la période d'intense de travail; ainsi la période d'entrée légale en grève en cas de désaccord coïnciderait avec la période de "temps mort" des activités de la compagnie.

Une injonction contre le syndicat a été obtenue le 16 octobre, et restreint le piquetage à six employés. Le 20 octobre, une manifestation groupant près de 500 personnes a eu lieu, qui comprenait outre les grévistes des membres du Conseil confédéral de la C.S.N.

Les grévistes comptent sur l'intervention de M. Bellemare pour régler le conflit.

LE RÈGNE DE LA TERREUR

(M.T.) — "Nous allons nous battre jusqu'au bout", ont déclaré unanimement au reporter de Québec-Presse les grévistes de l'usine Daly & Morin, rencontrés à leur local. Ils paraissent tous très fatigués et un peu pris de panique à la vue de l'appareil-photo: deux seulement ont accepté de s'identifier et de se faire photographier. Mais tous se sont rassemblés autour de nous pour livrer en groupe leurs impressions sur cette grève qui leur pèse et qu'ils sont déterminés à gagner.

CONDITIONS DE TRAVAIL À L'ÉPOQUE DE LA F.C.A.I.

M. Jean-Paul Roux, coupeur-opérateur employé de la compagnie depuis 16 ans, rappelle ses conditions de travail à l'époque de la F.C.A.I. Selon lui, la F.C.A.I. n'a apporté aucune amélioration, car en même temps qu'on augmentait son taux à l'heure, on diminuait le nombre d'heures de travail. "Avant l'arrivée de la F.C.A.I., on avait un bonus de 4 p. cent du salaire par année. On nous l'a enlevé." Mme Fernande Harvey, opératrice et représentante à la table de négociation ajoute: "à cette époque on travaillait ventre à terre.

Je gagne mon argent honorablement, poursuit-elle, et pourtant le contremaître de ma section me traitait grossièrement, me donnait des surnoms. Une "contre maîtresse" qui voulait être bien vue des patrons était aussi très dure avec nous. J'ai fait un "grief" basé sur une pétition de 88 signatures. Ça n'a pas changé grand-chose. Le contremaître disait des faussetés sur notre vie privée devant tout le monde et nous humiliait en passant des commentaires sur notre façon de travailler, s'il ne nous aimait pas ou si nous refusions de faire du temps supplémentaire". Selon M. Raymond Lacroix, président du syndicat local, toutes les conditions de travail étaient "à la discrétion de la compagnie", qui acceptait ou non les échelles de salaires "proposées" par la F.C.A.I. "Il fallait être bien vu de la compagnie pour être considéré". Mme Harvey rappelle les mises à pied de novembre à mars chaque année "parce que la compagnie ne voulait pas nous payer et donnait les contrats à d'autres compagnies".

ADHÉSION À LA C.S.N.

La compagnie a-t-elle exercé des pressions sur les employés



MME FERNAND HARVEY
"...on travaillait ventre-à-terre".



M. RAYMOND LACROIX
"... il fallait être bien vu de la compagnie".



M. JEAN-PAUL ROUX
"... les rapporteurs de compagnie n'avaient pas été invités".

lorsqu'ils ont voté l'adhésion à la C.S.N.? "Ça s'est fait trop vite, répond M. Roux. "Aussi, notre assemblée était secrète". Un gréviste précise que les "rapporteurs de la compagnie" n'avaient pas été invités.

M. Roux se dit favorable au syndicat parce qu'il croit que son salaire va être amélioré et que la clause d'ancienneté qui n'existait pas auparavant va l'avantager. Selon Mme Harvey, le syndicat en plus d'améliorer les conditions de travail, permet à l'employé de discuter avec le patron, de se défendre.

Les demandes du syndicat

sont-elles exagérées? Tous protestent et trouvent les conditions de travail exigées comme "normales". M. Jean-Noël Godin précise qu'elles accordent des privilèges bien inférieurs à ce qui existe dans la majorité des syndicats de la C.S.N.

INTIMIDATIONS DE LA COMPAGNIE DEPUIS LE DÉBUT DE LA GRÈVE

Depuis le début de la grève, les employés reconnaissent qu'ils ont été l'objet de mesures d'intimidation de la part de la compagnie. Elle leur a envoyé en tout huit lettres aux grévistes, leur exposant sa position dans le conflit de façon telle qu'elle jetait en même temps le discrédit sur le syndicat. Les lettres contiennent toutes de subtiles menaces du genre. "La compagnie n'acceptera aucunement la position inflexible et déraisonnable de votre exécutif", et encore: "Certains syndicats par des de-

mandes déraisonnables ont forcé plusieurs industries à démentager. Est-ce là ce que vous désirez?" Les gérants de département ont aussi téléphoné aux grévistes "qui n'ont jamais fait de griefs et qui ne se sont jamais fait remarquer par leur conduite."

La compagnie a également résolu de poursuivre 10 personnes pour avoir "menacé et voulu empêcher les employés de bureau (qui ne sont pas syndiqués) de se rendre à leur travail". Tout cela crée un climat de terreur et tous ont peur d'attirer l'attention de la compagnie sur eux et de compromettre ainsi leur poste. Car, si personne ne semble croire au déménagement en Ontario de la compagnie, tous ont peur d'être du nombre de ceux qui "pourraient" ne pas être repris lorsque cessera la grève. La compagnie laisse entendre qu'elle pourrait bien n'en reprendre que 200 sur 275. "Ce qui serait encore bon", dit-elle.

AVEC LA F.C.A.I. LA BONNE ENTENTE SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS

M. Raymond Lacroix parle en ces termes de son expérience à la Fédération canadienne des associations indépendantes: "Mon but en y acceptant un poste était de vérifier d'où venaient ses fonds. J'ai été élu en décembre 1967 à l'un des 5 postes de directeur du conseil central de la F.C.A.I. lors d'un congrès. J'ai assisté aux quatre réunions pour lesquelles j'ai été convoqué et je n'y ai jamais vu le secrétaire M. Champagne, employé de Montréal-Matin, ni le trésorier qui, chaque fois, étaient "malades". Les dirigeants de compagnie étaient invités à ces réunions de "bonne entente", dans lesquelles on discutait surtout de la "façon d'accroître l'amitié entre

membres d'une même entreprise" et de l'avenir de la F.C.A.I. Il n'était même pas question de discuter des griefs des employés. "On n'aurait jamais osé".

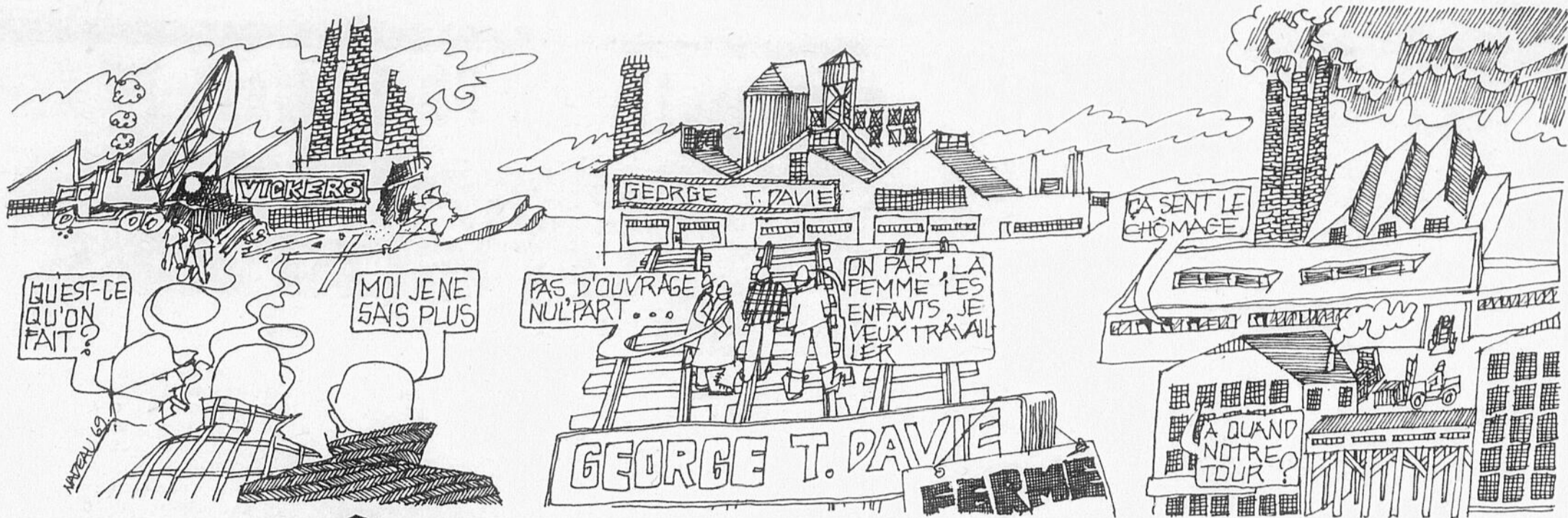
"La F.C.A.I., qui n'avait aucunement changé les conditions de travail à Daly & Morin était devenue tellement impopulaire que je n'osais même pas distribuer son journal: je le jetais directement aux poubelles. D'ailleurs, ce journal devait être gratuit et on nous envoyait un compte de 394 dollars. J'ai finalement démissionné en septembre 1968, parce que je n'étais pas parvenu à vérifier les livres et aussi parce que j'étais très critiqué des employés."

QUAND BELLEMARE INTERVIENDRA-T-IL?

Le ministre du Travail, M. Bellemare, s'est prononcé en maintes occasions durant les négociations en faveur de la compagnie, qu'il "comprendait" de vouloir déménager en Ontario. M. Jean-Noël Godin, président de la Fédération nationale du vêtement (C.S.N.) se dit surpris de telles prises de position, alors que M. Bellemare n'a jamais rencontré les représentants syndicaux des grévistes. M. Godin, dans un télégramme à M. Bellemare, lui demande d'intervenir immédiatement dans le conflit "afin d'empê-

cher une autre tragédie humaine", la fermeture de l'usine Daly & Morin. La fermeture de l'usine impliquerait quelques 400 employés, car aux 270 grévistes s'ajouteraient les employés de bureau et le personnel de cadre qui ne sont pas syndiqués.

"Les employés de Daly & Morin, ajoute-t-il, sont de petits salariés et ils ne font aucune demande immodérée. Le ministre du Travail ne doit pas être partie à une opération systématique d'écrasement des salariés du Québec."



LE CHÔMAGE : C'EST LA FAUTE AU SYSTÈME

Les accusations les plus sévères sont fréquemment portées contre les chômeurs. Aux yeux de plusieurs, il s'agirait de par-

Une enquête de Roger Lecourt, André Messier et Pierre Robert.

sites que les gouvernements entretiennent grâce aux taxes perçues auprès des citoyens laborieux. Une telle attitude sous-entend que le chômeur est sans travail parce qu'il le veut bien. Il serait la cause de son chômage. Ce genre de raisonnement découle d'une façon de penser fort répandue qui attribue la responsabilité des problèmes à l'individu qui en est victime. Le chômage n'est pourtant pas un choix individuel mais le ré-

sultat du mal fonctionnement de notre système économique i.e. d'un côté, la production de biens et services, de l'autre, l'achat de ces mêmes produits par une population donnée. L'examen des diverses conditions économiques qui suscitent un taux élevé de chômage et de quelques-unes des solutions pour y remédier nous convainc qu'il s'agit d'un malaise économique et social ayant des conséquences sur toute la population. Il lui faut donc réclamer l'application urgente de politiques correctives de ses dirigeants politiques et économiques.

Sans qu'on ait pu expliquer précisément le déroulement du phénomène, il arrive que, dans un système économique où aucune force d'ajustement ne s'ex-

erce, producteurs et consommateurs prévoient que l'activité économique diminuera au cours des mois à venir. Ces anticipations provoquent une réduction des dépenses d'investissement et de consommation, début d'une récession ou d'une crise économique qui durera tant qu'on n'aura pas restauré une certaine confiance dans l'avenir. Un niveau exceptionnel de chômage s'ensuit puisque la production est au ralenti. Un tel chômage suscite par lui-même un nombre accru de sans-travail puisque le pouvoir d'achat des travailleurs privés de leur gagne-pain diminue à un point tel qu'il ralentit encore plus l'économie. Quant au pouvoir de négociation des travailleurs encore en service, il est

réduit à peu de choses vu le grand nombre de remplaçants disponibles. La crise économique des années 30 et la récession de 1958-1959 appartiennent à cet ordre de bouleversements des économies nationales.

Peut-on éviter le retour périodique de ces périodes de chômage chronique? Plusieurs économistes croient qu'on peut se rapprocher d'une croissance économique sans heurts.

A plus court terme, le système de taxation des individus et des entreprises peut servir à régulariser et à stimuler l'économie. En faisant varier le degré de taxation, on diminue ou on accroît les sommes servant à l'investissement ou à la consommation. Ainsi en période de croissance accélérée, le plein emploi suscite souvent des hausses de prix (inflation) qui peuvent nuire au maintien de cette croissance. L'augmentation des taxes peut alors réajuster l'économie en diminuant les profits et investissements trop élevés ainsi que la demande de biens et services. A l'inverse, en période de marasme économique et de chômage, la diminution des taxes permettra une reprise des activités en haussant les sommes disponibles pour la consommation et l'investissement. Enfin, une politique de contrôle des prix et des revenus peut compléter le rôle de la taxation dans une situation particulièrement difficile.

LE GOUVERNEMENT AGIT MAL

On constate que les gouvernements en place n'utilisent pas ces instruments à leur pleine capacité. Trois facteurs expliquent pourquoi.

L'influence du capital privé auprès des gouvernements actuels est telle qu'elle empêche l'intervention directe et limite l'efficacité des pouvoirs de contrôle.

Aucun gouvernement n'a encore osé jouer franc jeu avec la population pour expliquer la valeur des instruments de contrôle, taxation et contrôle des prix et revenus. On préfère conserver le capital politique apporté par des promesses irréalistes sur la taxation.

Il faut enfin remarquer que les gouvernements n'ont pas toujours appliqué au moment opportun les remèdes nécessaires.

Tandis qu'une part du chômage origine des fluctuations de la croissance économique, une autre partie, de plus en plus importante, tient au déséquilibre qui surgit entre le genre de main-d'oeuvre nécessaire à la production des biens et services et les connaissances techniques et la localisation des travailleurs disponibles.

Ces ajustements et changements fréquents de la structure économique exigent une réadap-

tation et un déplacement de la main-d'oeuvre qui ne suivent pas automatiquement les ajustements et changements en question.

Comme le chômage provient des déséquilibres entre la demande et l'offre de main-d'oeuvre, il faut établir un ou des organismes publics chargés de recueillir les informations sur les emplois et la main-d'oeuvre existants et prévus. Cette cueillette de statistiques favoriserait un meilleur équilibre de l'offre et de la demande puisqu'on connaîtrait les tendances du marché très rapidement.

LA FAMEUSE MOBILITE

Depuis quelques années, les gouvernements tant provincial que fédéral ont établi de tels programmes de mobilité et de recyclage. Cependant, en plus d'une concurrence coûteuse et inutile entre les deux gouvernements (on a en effet des centres de main-d'oeuvre tant provinciaux que fédéraux dont le travail n'est pas coordonné), on n'a pas vraiment cherché à obtenir les renseignements sur la situation réelle et les tendances du marché du travail. Deux conséquences en découlent. D'une part, les programmes de formation professionnelle ne retardent que le moment de chômer puisqu'on préparerait les candidats à des occupations dont on ne sait pas toujours si elles sont recherchées. D'autre part, la prévision des changements qui surviendront dans les besoins de main-d'oeuvre est rendue impraticable par l'absence des mécanismes qui exigeraient des entreprises la communication de renseignements complets, à l'intérieur de certains délais, sur les changements projetés dans la quantité et la composition des employés. Présentement, on ne peut prévoir les changements à apporter dans la composition de la main-d'oeuvre et on ne peut réglementer l'implantation de changements technologiques qui auraient été jugés valables. Si on n'y prête pas attention, les cas comme celui de la Vickers vont se reproduire en grand nombre.

INVESTIR D'ABORD.

Enfin, il devient impérieux qu'un effort sérieux d'investissement soit réalisé dans les régions où l'industrie est absente.

Ces quelques illustrations des origines du chômage montrent bien qu'il est question d'un malaise qui dépend d'abord des soubresauts du système économique et non de la paresse des individus. Le chômage est un phénomène dont la responsabilité n'est pas individuelle mais collective.

L'Opération-Alarme et le chômage

Pour l'Opération-Alarme, la lutte contre le chômage a atteint son objectif. Non pas qu'il y ait moins de chômeurs au Québec, mais parce que les citoyens défavorisés de notre société, ceux qui sont victimes des injustices sociales, ont pu être rejoints et sensibilisés à leurs propres problèmes.

CE N'EST QUE LE DÉBUT.

L'Opération-Alarme, qui a commencé son action timide dans le comté de Mercier, en mai 1969, a permis la mise sur pied de nombreux comités de citoyens à travers le Québec. Pour Claude Larivière, de la Compagnie des jeunes canadiens, qui a assisté les jeunes de Mercier dans leur lutte contre le chômage, l'Opération-Alarme n'est que le début d'une action de longue haleine.

L'Opération-Alarme se propose d'abord et avant tout de donner une voix à tous ceux qui n'ont aucun poids dans la société. On peut lire dans le premier numéro du bulletin de liaison de l'Opération-Alarme: "Tout en continuant de s'occuper des chômeurs québécois et de leurs problèmes, l'Opération-Alarme s'attaquera désormais à toutes les injustices sociales et deviendra ainsi la voix des citoyens qui sont ignorés par le système

actuel, la voix de ceux qui subissent les injustices sans avoir les moyens de les dénoncer et de les combattre".

Claude Larivière estime que tout le monde est maintenant exposé au chômage: l'ouvrier sans scolarité, tout comme l'étudiant qui finit son CEGEP. L'an dernier, la grande majorité des diplômés de l'école de papeterie de Trois-Rivières n'ont pas trouvé d'emploi dans leur spécialité au Québec.

Bien qu'ils aient lutté contre le chômage et qu'ils aient notamment organisé une marche sur Québec, l'été dernier, ceux qui ont mis sur pied l'Opération-Alarme ne croient pas que le chômage puisse disparaître sans une transformation radicale de la société.

FORMER DES COMITÉS.

Voilà pourquoi l'Opération-Alarme fournit maintenant l'aide technique nécessaire à la formation de comités de citoyens à travers la province et tente d'établir des communications avec les comités de citoyens et les comités d'action politique déjà formés.

Une dizaine de comités ont été mis sur pied à Québec, dont le comité des assistés sociaux du centre-ville de Québec. Il faut également parler d'un comité formé par d'an-

ciens travailleurs de la George-T. Davie, à Lauzon, d'un comité de citoyens à Stadacona et enfin, des assistés sociaux de Duberger.

UN SPECTACLE.

On a également commencé une action d'animation rurale à Thedford-Mines, avec la collaboration du conseil économique régional. A Saint-Jean d'Iberville, un groupe de jeunes a monté un spectacle sur la société de consommation ("Show-Time") et se propose maintenant de s'attaquer au problème de la rénovation urbaine.

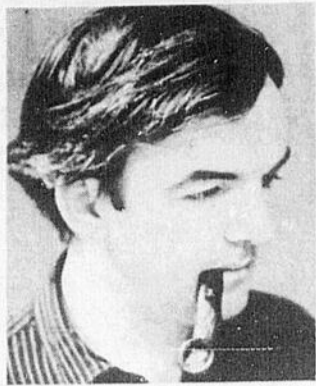
POUVOIR POPULAIRE.

Selon Claude Larivière, l'Opération-Alarme se propose de fournir l'aide technique aux citoyens défavorisés et de les aider aussi à bâtir un véritable pouvoir populaire au Québec. Un des premiers pas de cette unification des forces sera le rassemblement de tous les comités de citoyens à Montréal, les 5, 6 et 7 décembre. Cette rencontre permettra à tous ceux qui se proposent de faire du travail de base au Québec de prendre contact. Il sera notamment question au cours de ce rassemblement des élections qui auront lieu en 1970 au Québec.

LE BILL 63 À QUÉBEC

LES VIEUX-PARTIS CHANCELLENT DEVANT LES NOUVELLES ÉLITES

PAR
JACQUES KEABLE



L'ESPRIT DES LÉGISLATEURS

PAR JACQUES KEABLE

L'odeur du "bill" 63 flotte dans tous les coins et recoins du Parlement, en ce mercredi soir. C'est une odeur brûlée de fin de régime. Reste à savoir si l'"élite" nouvelle et nationaliste, visiblement bien installée sur les rails du pouvoir, choisira glorieusement mais tout simplement de traduire St. James Street par rue St-Jacques, c'est-à-dire garder le même genre de pouvoir en ne faisant que le traduire "pour la bonne bouche", ou bien si elle fera place, vraiment, à tous les genres de Québécois, à la table des décisions de l'Etat.

LES CANTIQUES TRAGIQUES

Les grands vieux ténors détonnent: Maurice Bellemare, en vieux ours trop habitué, n'impressionne plus. Le trémolo de son cantique ne fait plus palpiter, même quand il va, pour défendre la "race", jusqu'à sortir de sa manche sans magie une encyclique de feu Jean XXIII et les propos du cru recueillis sur le peron de l'église paroissiale, car "je vais encore à la messe, moi, imaginez-vous!", sans hypocrisie à part ça!" Contraste: l'articulation déraisonnable et le verbe nickelé de Jean-Noël Tremblay, renard déjoué, ne parviennent plus à couvrir la vulgarité profonde de son propos, ni son goût prononcé, commun à tous les gens de droite, pour la prophétie de cataclysmes inélectables dès que quelqu'un a l'air de se refuser à croire à l'immuabilité de l'injustice installée: "que les révolutionnaires sachent, une fois pour toutes, et la leçon de l'histoire est là pour le leur apprendre, que les gens qui sont les premières victimes des révolutions sont toujours les révolutionnaires". Claude Ryan a qualifié le tout de "diarrhée verbale".

LES NOUVELLES "ÉLITES"

Face aux ténors du régime, une opposition à deux paliers: en Chambre, l'"élite" montante; instruite, nationaliste, et qui se veut à l'écoute

de la jeunesse; dans la rue: les radicaux, instruits et pas instruits, mais politisés, à côté des nationalistes en hausse.

L'"élite" montante est bien représentée à l'Assemblée Nationale. Et ce n'est pas par hasard que l'opposition la plus connue au "bill" 63, du côté de l'Union Nationale, soit conduite par quatre des sept professeurs du parti: MM. Jérôme Proulx, Antonio Flamand, qui ont voté contre le projet en 2e lecture, MM. Denis Bousquet et Fernand Grenier, qui se sont abstenus. Du côté libéral, un journaliste, Yves Michaud, et bien sûr le chef du Parti Québécois, un journaliste aussi, René Lévesque.

Tous ces députés, sauf René Lévesque, ont mis les pieds en Chambre, pour la première fois, en 1966. Tous sont sensibles aux remous dans la jeunesse étudiante, celle qui précisément formera les cadres de demain, l'"élite" qui devient, de jour en jour plus menaçante parce qu'elle a aussi les pieds dans la financière rue St-Jacques et qu'elle votera certainement P.Q. aux prochaines élections.

La scission politique qui se fait actuellement — elle est officielle dans le cas d'Yves Michaud et le sera bientôt dans d'autres cas du côté de l'Union Nationale — repose donc non pas sur une question économique ou sociale, mais purement sur une question nationaliste: la langue. Cela nous amène tout naturellement à nous demander si la revendication populaire, cristallisée, par exemple, dans les Comités de Citoyens et les Comités ouvriers, trouvera opportunément, à l'occasion de cette crise, des porte-parole en Chambre. Certains d'entre eux, peut-être, un jour, étonneront le Québec! C'est à voir... Mais ça!...

Pour le moment, l'opposition radicale au régime pourri en place, opposition qui dépasse la lutte contre le "bill" 63 dans laquelle elle est aussi engagée, l'opposition dont la question de langue est un aspect, parmi plusieurs autres, tout aussi fondamental, de la question du Québec, demeure dans la "rue".

L'AVENIR

Le clivage actuel, ce passage du pouvoir des vieilles élites à de nouvelles élites se marque davantage encore par l'union sacrée de plus en plus évidente des deux vieux partis, l'U.N. et les libéraux. Des désertions se font des deux côtés. Le Parti Québécois, représenté par son seul chef, jusqu'à maintenant, est en Chambre la cible préférée du pouvoir. La crainte du régime, numériquement fort en Chambre, s'exprime "bravement" par la haine qu'il manifeste sans pudeur à l'endroit de Lévesque. Les "vieux" font la preuve de l'importance de ce que représente Lévesque par la négation incessante de cette importance, qu'ils crient constamment. La certitude d'être au bon bout du bâton explique seule la patience incroyable dont fait preuve Lévesque, qui se contente généralement de lever les épaules devant les attaques au bull-dozer dont il est l'objet.

Le pouvoir, en équilibre instable, décollé de son fauteuil, tombera bientôt, officiellement ou non, dans les mains déjà toutes tendues des nouvelles "élites", sous l'oeil très méfiant de "la rue" agitée. Où se branchera cette "élite", ce nouveau pouvoir? Si elle ne fait que traduire en français la "St. James Street", cela ne changera rien à rien et la déception sera grande chez ceux qui nourrissent de grands espoirs, l'injustice et l'insécurité ayant les mêmes effets, en anglais, en français et en espagnol.

Le "bill" 63 est une occasion fondamentale de lutte. Il ne faudrait pas que ce soit sans lendemain. Le syndicalisme, qu'on peut difficilement accuser de radicalisme, s'est montré assez méfiant sur cette question linguistique. La C.S.N. laisse voir ses profondes divisions et la F.T.Q. affirme préférer sonder les reins et les cœurs des ouvriers avant de parler. Le syndicalisme devrait pourtant être l'une des assises les plus prometteuses du nationalisme. C'est une histoire, une longue histoire, à suivre.

UN DOCUMENT SUR LES LANGUES QUE LE GOUVERNEMENT IGNORE

(J.K.) — "Faire en sorte qu'à partir de l'automne 1967, les enfants immigrants qui entreront à l'école en 1ère année primaire bénéficient, s'ils n'optent pas pour l'école française d'un ENSEIGNEMENT AUTHENTIQUEMENT BILINGUE A PRÉDOMINANCE FRANÇAISE.

A long terme, il faudrait que le gouvernement du Québec envisage "à la lumière de la constitution canadienne et de la pratique suivie dans le reste du Canada, la possibilité d'instituer soit l'école française unique à tous les niveaux, soit au moins un régime public comprenant deux

secteurs: UN SECTEUR STRICTEMENT FRANÇAIS ET UN SECTEUR BILINGUE A DOMINANCE FRANÇAISE".

Ces deux paragraphes ne sont pas tirés d'un document "indépendant", mais d'un rapport interministériel daté du 27 janvier 1967, et portant sur "l'enseignement des langues aux néo-canadiens".

Deux ministères avaient commandé cette étude: l'Éducation et les Affaires Culturelles. Le rapport a été présenté à la Chambre en 1968, et "oublié" depuis.

Le "bill" 63 est loin d'être conforme à la politique exprimée dans ce rapport, "devant la gra-

tivité de la situation, en raison de l'importance démographique et socio-économique croissante de l'immigration, compte tenu enfin du droit élémentaire d'une communauté à se défendre, à protéger et à faire progresser sa langue et sa culture..."

Le gouvernement en place, le même qui avait demandé ce rapport, a préféré, pour des motifs "divers", le rejeter dans l'ombre, et voter une loi pour promouvoir l'anglicisation. La seule chose qui soit conforme au rapport interministériel, dans le "bill" 63, c'est le titre: "Loi pour promouvoir l'enseignement du français".

PROULX ET FLAMAND S'EXPLIQUENT

Un geste historique: deux députés du gouvernement se lèvent en Chambre, affirment qu'ils sont contre la politique linguistique du premier ministre qui est pourtant leur chef, et votent contre le "bill" 63, en 2e lecture. Rappelons qu'en 2e lecture les députés sont appelés à voter sur l'ensemble du "bill", sur sa thèse fondamentale. En 3e lecture, les députés sont appelés à étudier le projet de loi article par article, et à voter sur chacun d'eux.

En votant contre le projet en 2e lecture, les deux députés Proulx et Flamand votaient donc contre le principe général qui sous-tend le "bill" 63, qui est pourtant l'oeuvre de leur parti. Ca ne s'était jamais vu. Qui sont ces deux députés? Cela vaut la peine d'y voir un peu plus près.

JÉRÔME PROULX A HORREUR DES CALCULS POLITIQUES

39 ans; marié et père de 6 enfants; représentant, depuis 1966, la circonscription de St-Jean, où il a défait le libéral Philidor Ouimet et une libérale indépendante, Mme Yvon Dupuis.

Origine: né à St-Jérôme, dans une famille de 6 enfants dont le père était contremaitre dans un moulin à scie.

Etudes et profession: après 4 ans de théologie, quelque temps avant son ordination, il se réoriente dans l'enseignement. Depuis 1957, il enseignait, au Collège Militaire Royal de St-Jean, le français et la littérature, tout en préparant une thèse de doctorat sur "le sentiment religieux dans le roman canadien du XIXe".

LA POLITIQUE

C'est au milieu de son travail de doctorat que Daniel Johnson est venu le chercher. Pourquoi lui?

L'U.N. se cherchait des visages nouveaux, représentatifs de la nouvelle génération. Johnson, on s'en souvient, fit à l'époque une razzia chez les enseignants, où il pigea entre autres le ministre Marcel Masse.

Peu de temps avant la campagne électorale, Jérôme Proulx était devenu une figure familière et sym-

pathique, à cause de ses apparitions à "Tous pour un", où il avait gagné \$5.000. dollars en répondant correctement à des questions portant sur Lincoln et l'histoire des Etats-Unis de 1809 à 1865. Etant tout à la fois jeune, connu et instruit, il devenait une sorte de candidat idéal pour le parti.

Les facultés de lettres et de théologie ne forment pas, par définition, des députés. Et on le croit facilement quand, angoissé par les événements actuels, il dit qu'il a horreur des calculs et des intrigues politiques.

- Pourquoi avoir accepté d'entrer dans la politique?

- C'était l'aventure nouvelle, une vocation, un appel, une espèce de fatum, de destin qui poussent les êtres.

Le théologien et professeur de littérature est visiblement mal à son aise dans le climat actuel. Nerveux à l'extrême, son sens de l'honneur était atteint, partagé qu'il était entre deux fidélités: être fidèle au parti, ou être fidèle à ses convictions profondes? Pendant 15 jours, il avait préparé un discours désapprouvant le "bill" 63, et qui se terminait par l'annonce de son opposition. Au moment de le prononcer, le premier ministre déclare qu'il apportera quelques amen-

dements. Proulx s'inquiète et attaque son discours à l'imparfait: "j'avais quelques réserves..." Il est bousculé, interpellé par les vieux routiers de la Chambre, unionistes et libéraux, il perd pied et, abrégant son discours, déclare: "je voterai pour le "bill". Il sort de la Chambre, bouleversé. Entouré de quelques amis qui lui jettent des regards de mépris, il réfléchit un moment, retourne en Chambre, et profitant d'une attaque de Pierre Laporte à son endroit, se lève et affirme, à la surprise générale, qu'il votera bel et bien "contre" le projet de loi.

Un journaliste commentait: "c'est un geste anti-politique, mais c'est un geste très humain, émouvant..."

- Quels ont été les moments les plus mémorables, depuis votre élection?

- D'abord la visite de De Gaulle. Je me rappelle le souper, au Parlement. Johnson était d'une habileté consommée. Il y avait Paul Martin, triste, Jean Marchand qui avait l'air enragé et malheureux, Jean Lesage de mauvaise humeur, et Johnson, en forme, qui faisait des clin d'oeil à Lévesque...

"Il y a eu aussi le "bill" 25, qui forçait le retour en classe des enseignants. Ca m'a rendu très malheureux vis-à-vis de mes confrères

enseignants. Je crois, d'ailleurs, que les professeurs n'ont pas oublié cette loi.

LE "BILL" 63

- Pourquoi, fondamentalement, vous opposez-vous au "bill" 63?

- Parce que c'est ouvrir la porte à un phénomène d'anglicisation. Il aurait fallu faire le contraire. En disant cela, je comprends les impératifs économiques pour le Québec. Mais il faut quand même arriver à respecter la liberté individuelle tout en empêchant l'anglicisation des Canadiens-français et des Néo-Canadiens.

Pour Proulx, cette histoire du "bill" 63 apparaît comme un drame national. Il voit branler sur ses bases l'édifice québécois, il voit la jeunesse, dont il parle abondamment, refuser l'autorité. Tout en parlant, il se réfère fréquemment à l'histoire et à sa conscience.

C'est par fidélité à lui-même, à ses convictions, qu'il a voté contre.

Il faut bien avouer qu'il est rafraichissant de voir un député se poser des questions de cet ordre, y répondre honnêtement, et refuser les "intrigues et les calculs". Ce qui ne l'empêche pas, entre temps, de



compter le nombre d'individus, par l'intermédiaire d'organismes ou personnellement, qui appuient son attitude, dans son comté. Un professeur n'est pas un banquier et pour lui, un changement politique radical, pourrait signifier la fin d'une carrière politique. Il compte donc, attentivement, tous les appuis qu'il reçoit.

C'est le côté politicien réaliste de ce théologien et littéraire, logé depuis 3 ans au Parlement de Québec, et qui en perd parfois le sommeil.

ANTONIO FLAMAND, PLUS CYNIQUE, MESURE LE VENT

C'est un peu le contraire de Proulx. Autant Proulx est frêle physiquement, autant Flamand se targue, lui, d'être en excellente santé, de n'être jamais malade, et de n'être pas nerveux.

Pendant que Proulx faisait de l'insomnie, Flamand devait très bien dormir, et paraissait d'ailleurs très calme. Ce n'est pas un jeune homme en politique, même s'il est un peu plus jeune que Proulx. C'est à l'âge de 18 ans qu'il a fait ses premières armes. Il n'est député que depuis 1966, mais il est dans l'Union Nationale depuis 20 ans. Et sa dispute ouverte avec le premier ministre ne l'énerve pas outre mesure.

Originaire de St-Honoré de Châteauguay. Né dans une famille de 12 enfants. Quand le père meurt, le plus vieux a 17 ans, le dernier naîtra 6 mois plus tard. Le député d'aujourd'hui, représentant Rouyn-Noranda, a 14 ans à ce moment.

De cette époque jusqu'en 1964, il étudiera et travaillera tour à tour

ou en même temps. Pour payer ses études, il se retrouvera donc vendeur, infirmier, professeur, draveur.

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Inscrit en droit à l'Université de Sherbrooke, en 1961, il y restera 3 ans. Pour avoir une idée de l'intérêt que Flamand porte à la politique de l'U.N., signalons qu'il était, à Sherbrooke, président de l'Association des Etudiants unionistes de l'Université; secrétaire-trésorier du comité provisoire de réorganisation de l'Association U.N. dans le comté de Sherbrooke. Plus, président de "L'Alerte universitaire", un mouvement affilié à l'A.J.C.; directeur régional de l'A.J.C., pour les Cantons de l'Est, directeur des relations publiques de l'AGEUS et du journal Campus Estrien...

LES ORGANISATIONS

Flamand, en 1964, quitte Sherbrooke pour aller enseigner en 11e année, à Evain, tout près de Rouyn.

Rapidement, Johnson lui confiera l'organisation des structures du parti dans cette région.

Choisi candidat du parti au début de 1966, il est élu aux élections du 6 juin, dans le comté Rouyn-Noranda.

DANIEL JOHNSON

Deux événements importants, pour lui, depuis la prise du pouvoir: le "bill" 25, car il est enseignant, et la mort de Johnson.

- Johnson n'était pas séparatiste, mais il n'aurait pas hésité à faire la séparation si jamais elle avait été nécessaire. Il disait: "ne nous forcez pas à faire l'indépendance".

"L'indépendance une fois faite, poursuit Flamand, n'aura plus d'influence sur les investissements. A ce moment-là, ce serait purement une question d'affaires. Le climat d'attente actuel favorise énormément le chantage. Et il est d'autant plus dommageable qu'on semble en avoir peur. On a tellement peur que le climat fasse fuir les investisseurs

qu'on attache à cela plus d'importance que n'en attachent les investisseurs eux-mêmes. Il y a eu plus d'attentats à la bombe à Toronto, l'an dernier, 33, dans la construction, qu'il y en a eu au Québec.

Cette déclaration amenait fatalement la conversation sur l'opportunité ou non de faire l'indépendance du Québec. Mais ça, c'est un sujet encore tabou.

Rompu à la politique, calme, Flamand regarde passer les événements. Plus cynique que son collègue Proulx, moins tourmenté, il mesure le vent.

Il a déjà vu, de près, passer quelques gouvernements, il essaie maintenant, dans le calme et du haut de la Colline parlementaire, de jauger des courants et de l'évolution des idées et des personnes. Son problème à lui n'est pas moral, il est politique. Vingt ans dans l'Union Nationale, c'est avoir connu Maurice Duplessis, Sauvé, Barrette, Johnson et Bertrand. C'est peut-être aussi avoir appris jusqu'où on peut aller trop



loin avant de perdre son calme. C'est aussi avoir appris comment forcer les événements.

A la blague, Flamand dit: "je ne pose jamais de gestes gratuits. Et quand j'en pose, c'est par distraction..."

CANDIDAT AU P.Q., PROULX AURAIT DE BONNES CHANCES D'ÊTRE ÉLU

SAINT-JEAN, par Mathieu Lefebvre — Le député Jérôme Proulx n'est plus un bon cheval pour les organisateurs de l'Union Nationale du comté de St-Jean. Ancien professeur, peu connu dans son comté, c'est à la demande même de Daniel Johnson qu'il a été candidat en 1966. Une fois élu, il a réussi à se donner un style de député honnête, ce qui a plu à la popu-

lation, mais souverainement déçu aux vieux routiers de l'Union Nationale, si bien que c'est avec joie qu'on le verrait quitter les rangs de ce parti.

Dès le lendemain de son élection, il a refusé de faire du patronage pour ses organisateurs. Par la suite, tout en prenant ses distances de son organisation, il a tenté de dépolitiser le plus possi-

ble les nominations à faire dans son comté. Enfin, il a contribué grandement à doter son comté d'un Cégep, d'un nouvel hôpital, d'un bureau du Centre de mal-d'oeuvre du Québec.

Tant que Daniel Johnson était à la tête du parti, Jérôme Proulx était bien vu, on le considérait même comme ministrable. Cependant depuis son opposition au bill

85, son appui à la candidature de Cardinal et sa dissidence face au bill 63, sa cote de popularité a baissé chez les organisateurs qui ne cachent pas leur désir de le voir expulsé des rangs du parti, si bien qu'aux prochaines élections, il est assuré de voir sa candidature rejetée par l'U.N.

Par ailleurs, la franchise qu'il a toujours démontré quant à ses po-

sitions nationalistes lui donne beaucoup d'audience auprès des simples électeurs. Il en va de même de son ouverture auprès de la population avec qui il communique beaucoup.

Sa popularité demeurant assez grande et augmentant même, Jérôme Proulx aurait de fortes chances d'être réélu aux prochaines élections, à condition qu'il soit candidat pour le Parti Québécois.



PAR LE DR. SERGE MONGEAU

QUÉBEC-SANTÉ

LES APPAREILS AUDITIFS

Moins de 25 p. 100 de ceux qui pourraient entendre mieux grâce à des appareils auditifs utilisent de tels appareils. Quand on sait qu'au Canada seulement, plus de 300,000 personnes souffrent de troubles de l'audition, on réalise le nombre d'individus

qui se privent d'une aide précieuse.

Un appareil auditif n'a qu'une utilité: il permet d'augmenter le volume des sons. Il ne faut donc pas en attendre plus qu'il ne peut donner. Comme la surdité

trouve son origine dans des troubles bien divers, dont plusieurs qui n'ont aucun lien avec la capacité d'entendre les sons, on doit aussi s'attendre à ce que l'emploi des appareils auditifs ne s'applique qu'à certaines catégories de difficultés.

tent considérablement le volume des sons arrivant à l'oreille. Quand la difficulté d'une personne lui vient d'une baisse de sensibilité de son appareil de transformation des sons, cette aide est suffisante pour rendre intelligible ce qui ne l'était plus.

Les appareils actuellement disponibles sont si petits qu'ils peuvent se porter directement dans l'oreille: au plan esthétique, ils sont donc peu apparents. On les masque même dans des montures de lunettes. Le fait qu'ils soient situés dans l'oreille même permet aussi de conserver la capacité de localiser beaucoup mieux le lieu d'où origine le son, de conserver d'une cer-

taine façon l'orientation dans l'espace. Ceci n'est pas possible avec les appareils qui se portent sur la poitrine, car alors tous les sons n'entrent que par un seul orifice, et ils sont ensuite retransmis dans chaque oreille.

L'appareil dans l'oreille même présente un autre avantage. Très souvent, la détérioration de chaque côté n'est pas identique: par exemple à gauche la perte de la capacité d'entendre les sons aigus peut être mieux conservée qu'à droite. A ce moment, les deux appareils seront ajustés différemment de telle sorte que puissent parvenir au cerveau des messages aussi près que possible de ce qui a été émis.

LES CAUSES DE LA SURDITÉ

On ne s'achète pas un appareil auditif de la même manière qu'on se procure un chapeau, c'est-à-dire en se rendant à un magasin, et en trouvant à l'essai celui qui convient le mieux. Un examen spécialisé est préalablement nécessaire, en premier lieu pour déterminer la cause de la perte d'audition.

L'ouïe est l'un des cinq sens; elle fonctionne sur le même principe que les autres sens, c'est-à-dire que des sensations sont captées par un organe pour être ensuite transformées en électricité qui pourra être relayée au cerveau où s'en fera

l'interprétation. Des défaillances peuvent survenir à quatre niveaux: dans l'appareil de perception des stimuli extérieurs, dans celui qui assure la transformation en ondes électriques, dans les nerfs permettant la transmission au cerveau et enfin dans le cerveau lui-même. Une perturbation dans ce système entraînera des effets divers, dont souvent une surdité plus ou moins prononcée, et elle appellera une correction différente selon la cause.

L'organe qui sert à capter les sons est l'oreille: le conduit auditif qui permet aux sons de pé-

nétrer dans la partie interne de cet organe peut être bouché pour diverses raisons. Le mécanisme de transformation des sons est très fragile, et plusieurs maladies inflammatoires ou d'autres types peuvent l'affecter. Enfin, les cas plus rares mais plus graves sont ceux où le nerf auditif ou même le cerveau souffre d'une atteinte: dans ces cas, les espoirs de guérison sont pratiquement nuls.

Plusieurs des maladies des deux premiers niveaux peuvent être chirurgicalement corrigées. Pour les autres, les appareils auditifs offrent souvent une aide appréciable.

LA SURDITÉ UNILATÉRALE

Parce qu'ils réussissent à entendre à peu près tout ce qu'on leur dit, bien des gens qui "sont durs" d'une oreille seulement hésitent à consulter. Ils perdent

alors cette capacité d'orientation dans l'espace dont nous avons parlé, la "troisième dimension", si l'on me permet cette image.

UNE BONNE CONSULTATION

L'importance d'un bon examen pour le diagnostic a été mentionnée plus haut. L'otorhinolaryngologiste est le spécialiste qu'il faut voir; son rôle ne se limite pas seulement à déterminer la cause de la surdité, car à l'aide d'examen spécialisés en audiométrie, il lui est aussi possible de distinguer les secteurs de l'audition qui sont touchés et de prescrire les appareils qui conviennent pour corriger la perte trouvée.

Dans quelques cas, surtout chez les personnes qui souffrent de surdité profonde ou datant de

plusieurs années, une rééducation à l'audition s'impose.

Enfin, il faudrait insister sur la nécessité d'un diagnostic précoce pour les enfants souffrant de surdité congénitale: trop souvent on attend la période immédiatement avant l'école pour consulter un spécialiste, alors que l'entraînement devrait être initié entre 18 et 30 mois, au moment où l'enfant commence à apprendre à parler, ce qu'il ne fera jamais sans une aide spécialisée, s'il ne peut entendre.

LES APPAREILS MODERNES

Depuis l'époque des cornes évidées que les vieux se mettaient à l'oreille pour tenter de capter une partie du message qu'on voulait leur transmettre,

la technologie a considérablement évolué. Graham Bell, l'inventeur du téléphone, a fourni les premières inventions valables dans ce domaine et sa com-

pagnie a toujours poursuivi attentivement son travail.

Essentiellement, les appareils modernes sont de minuscules amplificateurs qui augmen-

LE COURRIER

J'invite les lecteurs qui ont des questions ou des commentaires sur la santé, la maladie, la médecine, etc. à m'écrire. Pour me faciliter la tâche, voici ce que vous pourriez faire: écrire lisiblement, des lettres courtes et ne contenant qu'une question. Je donnerai la priorité aux sujets d'ordre plus général.

"JE VEUX CONNAÎTRE LA VÉRITÉ"

Q.- J'ai été hospitalisé d'urgence parce que je souffrais d'arythmie cardiaque. Le médecin a diagnostiqué une hyperthyroïdie et il m'a donné des comprimés d'extrait thyroïdien. Pendant quelques mois, tout est allé assez bien, mais par la suite j'ai commencé à me sentir mal à nouveau: chaque fois que je prenais mes comprimés, j'avais dans les heures qui suivent des coups au coeur. J'ai décidé de voir un cardiologue, et il m'a dit que mon coeur était normal, mais qu'à son avis je ne prenais pas les

bons médicaments, puisque les extraits de thyroïde s'emploient dans les cas d'une baisse du fonctionnement de cette glande, tandis que pour moi c'est le contraire qui se produit, ma thyroïde fonctionnant trop. Pour me rassurer, je suis allé consulter un endocrinologue qui après un bon examen m'a dit que ma thyroïde n'était pas malade du tout. Je n'y comprends plus rien, et j'aimerais bien savoir la façon d'enfin connaître la vérité et surtout de retrouver ma santé.

S.V.

R.- Votre désarroi est parfaitement normal: l'attitude de tous les médecins que vous avez vus est absolument inadmissible. Le premier n'aurait jamais dû entreprendre un traitement avant d'avoir exploré en profondeur votre maladie. Il existe d'excellents moyens pour établir avec certitude une maladie de la glande thyroïde, ainsi que pour mesurer le degré d'atteinte et le traitement qui s'imposera. Le métabolisme basal, sur lequel s'est fondé votre médecin pour établir son diagnostic, est un examen qui a très peu de valeurs; quant aux autres analyses, elles doivent se faire avant tout traitement, car une fois que ceux-ci sont commencés, les résultats de ces analyses sont faussés. Les extraits de glande thyroïde sont des hormones puissantes qu'on n'administre pas à la légère. D'ailleurs, et ici je suis d'accord avec votre cardiologue, si vraiment vous souffrez d'hyperthyroïdie (ce qui irait bien avec votre trouble cardiaque),

à ce moment il aurait fallu ralentir votre glande et non la stimuler comme cela a été le cas.

Quant aux deux autres médecins, s'ils n'étaient pas en mesure de faire un diagnostic certain, ils auraient dû vous référer à un spécialiste en médecine interne: on ne se contente pas de donner de vagues impressions à quelqu'un qui est aux prises avec une maladie.

Trop souvent, les médecins ont une curieuse façon de procéder, dans des cas où ils doivent reviser des diagnostics de leurs confrères. A cause d'une pseudo-éthique professionnelle, ils veillent davantage aux intérêts de la profession qu'à ceux des patients. Pour ne pas nuire à un confrère, ils hésitent à contredire son diagnostic, et pour ne pas se faire accuser de "voler" des patients, ils demandent de retourner à son premier médecin, aussi incompétent soit-il. Et pour les pauvres patients, il n'y a actuellement aucun moyen de vérifier les capacités d'un

médecin. Le Collège des Médecins et Chirurgiens peut vous dire si tel médecin a passé avec succès ses examens il y a dix, vingt ou trente ans, mais il ne peut vous indiquer si le médecin en question a continué à se tenir à date dans les progrès de la médecine, ou encore s'il fait souvent des erreurs de diagnostic. Il faudrait en arriver à des examens de contrôle périodiques, mais cela ne semble pas pour demain.

Pour le moment, la meilleure façon de procéder est peut-être de trouver un spécialiste qui pratique dans un hôpital universitaire; tout au moins pendant votre séjour vous serez vu par des internes, qui travaillent la plupart du temps fort consciencieusement, et vous avez de bonnes chances que le médecin qui vous traite doive son poste à l'hôpital à sa compétence. De plus, on ne se permettra pas des diagnostics "à l'oeil", mais on verra à les appuyer sur de bons tests de laboratoire.

QUÉBEC-MONDE

AMÉRIQUE LATINE ET VIETNAM NIXON PRÉFÈRE NOYER LE POISSON



Le discours du président Richard Nixon sur le Vietnam a été aussi décevant que le plan qu'il avait imaginé quarante-huit heures plus tôt pour l'Amérique latine. Dans les deux cas, le chef de l'Exécutif américain a préféré noyer le poisson et prendre le parti des faux-fuyants plutôt que d'affronter courageusement les problèmes réels.

Son "nouveau concept d'association" qui doit permettre que des relations de partenaires égaux remplacent dorénavant la prépondérance des Etats-Unis

dans les affaires du sous-continent, pêche par excès d'optimisme et par manque de réalisme. Car il est vain de croire que du jour au lendemain l'Amérique latine pourra traiter d'égal à égal avec les Etats-Unis. Le fossé technologique, économique et culturel est trop grand et le poids des habitudes prises, trop énorme.

LA QUESTION ESSENTIELLE

Il est certes vrai que la fluctuation des prix des matières pre-

mières est un obstacle majeur au développement des pays du tiers monde et qu'une certaine stabilisation permettrait sans doute de corriger les disparités. Mais le problème est aussi autre. Il est dans le déséquilibre structurel de l'économie des pays d'Amérique latine et dans le réflexe anti-national de ses classes dirigeantes qui préfèrent investir dans les secteurs immédiatement rentables ou qui ne sont le plus souvent que les fondés de pouvoirs de gros intérêts étrangers.

Le président Nixon a promis de renoncer au système des "crédits liés" qui font obligation aux pays d'Amérique latine qui reçoivent une aide des Etats-Unis de s'adresser à des fournisseurs américains pour leur équipement. Novatrice à première vue, cette mesure est en réalité un leurre, car les Latino-Américains n'auront pas la possibilité de s'approvisionner sur d'autres marchés.

L'idée d'intervenir auprès des nations industrialisées pour les amener à réduire les obstacles non tarifaires aux produits des pays d'Amérique latine n'est pas, elle non plus, très réaliste. Les pays du marché commun européen ont déjà, par le moyen de l'association avec leurs anciennes colonies, assuré leurs arrières et peuvent par conséquent résister victorieusement aux pressions américaines.

Sur le plan des structures politiques, on peut dire que le programme du président Nixon pour l'Amérique latine se situe en deçà de celui imaginé il y a huit ans par John Fitzgerald Kennedy. Le président assassiné savait que le développement du sous-continent exigeait comme première nécessité un changement du sous-personnel politique. On peut lui faire grief de l'avoir cherché du côté de certains hommes dont le réformisme social cachait une inaptitude foncière à comprendre les problèmes et les angoisses du sous-prolétariat latino-américain, mais on ne peut lui reprocher d'avoir, tout au moins au niveau d'une certaine analyse, manqué de perspicacité.

UNE ABSENCE DE POLITIQUE

Sur la question vietnamienne, la déception est encore plus grande. On attendait tellement cette "initiative américaine" qui allait faire avancer la cause de la paix, que des observateurs généralement prudents, parlaient de retraits massifs échelonnés sur un an et même d'un gouvernement provisoire dont la présidence pourrait être confiée au général Duong Van Minh.

Le président Nixon a balayé d'un revers de main ces "chimères". Pour lui, des retraits effectués selon un calendrier fixé d'avance auraient pour premier effet de renforcer le dispositif vietcong et accentuerait la mainmise du Nord-Vietnam sur le Sud.

En somme, rien n'a changé depuis le discours du président Johnson à Baltimore. Il s'agit d'une agression type d'un pays contre un autre et il ne sert à rien de donner des primes à l'agresseur. A un autre égard, on peut même dire que l'allocation du président Nixon constitue un retour en arrière car en bonne logique les bombardements devraient reprendre sur le territoire du Nord-Vietnam dans un délai pas très lointain.

Le plan arrêté avec le général Thieu de "vietnamisation" de la guerre et destiné à rassurer l'opinion publique américaine ne pourra tromper personne. Il a été cent fois prouvé que les désertions dans les troupes sud-vietnamiennes ont déjà dépassé la cote d'alerte et que bon nombre des soldats de Thieu passent journellement du côté des guérilleros.

QUÉBEC-PRESSE À PARIS

avec Roch Denis

ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC C'EST ENCORE LA LUNE DE MIEL

A bien y penser, ce n'est pas tant la récente visite au Québec de M. Jean de Lipkowski qui a retenu l'attention, à Paris, comme au Québec sans doute, mais plutôt son refus de se rendre à Ottawa. L'objet de la visite est vite passé au second plan.

C'est sa "non-visite" si je puis dire, qui a été déterminante. Aussi bien pour les fédéralistes français ou canadiens qui avaient cru au cours des derniers mois à la normalisation des relations (c'est-à-dire à la réconciliation) entre la France et le Canada, que pour les partisans des relations franco-québécoises qui désespéraient en secret... de voir la France renouveler ses manœuvres spectaculaires.

De part et d'autre, on n'a pas manqué de s'étonner. Et s'il en a été ainsi, c'est que, finalement, la confusion a toujours été de règle en matière de relations franco-québécoises. On ne savait pas bien - on ne sait pas encore - ce que Paris et Québec ont derrière la tête, cependant qu'Ottawa, qui lui a les idées claires, du moins en ce domaine, ne se cachait pas pour dire "non et non!" à des relations France-Québec qui seraient exclusives.

LA FRANCE A CHOISI

Vue de Paris pourtant, la position française paraît moins confuse qu'on voudrait croire généralement. Le gouvernement français, depuis de Gaulle a fait un choix initial: entre Ottawa et



M. Jean de Lipkowski

Québec, il donne la priorité sinon l'exclusivité au second et il entend déterminer son action en fonction de ce que Québec souhaite et demande. Une fois fait, ce choix n'a pas été modifié et rien n'indique qu'il le sera.

LA DELEGATION DU QUÉBEC JUBILE

Peut-on même en douter? Les seuls peut-être à ne pas s'être étonnés du refus du secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères de se rendre à Ottawa, sont les fonctionnaires québécois en poste à la Délégation du Québec à Paris. Or ils ont quand même des places de choix pour suivre l'évolution des relations franco-québécoises.

Ceux que j'interrogeais la semaine dernière ne montrent aucune hésitation: le gouvernement français a choisi de donner la priorité au Québec et quoi qu'on en ait dit, il n'est jamais revenu sur ce choix. D'ailleurs, au cours des derniers mois, les relations France-Québec n'ont connu aucun ralentissement, elles se sont même intensifiées comme le prévoyait le calendrier des échéances. Cela est vrai dans beaucoup de domaines, mais particulièrement en éducation et culture, en technique et en économique.

De ce point de vue, les "experts" qui, souvent en fonction d'une orientation politique particulière, ont interprété l'arrivée au pou-

voir de Georges Pompidou comme la fin brutale de la lune de miel franco-québécoise, ont confondu trop vite le style nouveau des relations avec leur orientation fondamentale qui, elle, n'a pas varié.

PRIORITE AU QUÉBEC

Comment d'ailleurs aurait-elle pu varier? La France a changé de Gouvernement, mais le Gouvernement Chaban-Delmas n'en soutient pas moins les mêmes intérêts que le Gouvernement Couve de Murville. Il donne la priorité au Québec, pour la préservation et l'émancipation de la langue et de la culture, mais aussi et surtout pour la promotion des investissements... Le Québec français, c'est à n'en pas douter une excellente porte d'entrée sur le marché nord-américain.

Dès lors le premier ministre Trudeau peut réclamer à bon droit de discuter avec Paris des conditions dans lesquelles les ministres français se rendront au Canada. Le gouvernement français ne fera pas objection. Seulement, ne nous trompons pas: il voudra continuer de fixer avec Québec et avec Québec seul, les conditions dans lesquelles les ministres français se rendront au Québec.

Reste au Gouvernement qui siège à Québec d'accepter ou de refuser. Dans toute cette affaire, c'est lui, en fin de compte, qui pose le problème.

QUÉBEC-ARTS



DUBÉ AU RIDEAU-VERT DU THÉÂTRE POUR LES GROSSES MADAMES

par Pierre Maheu

J'imagine (ça ne coûte pas cher) que je suis Marcel Dubé, et que la vie m'a mis dans la

sale situation d'avoir à écrire une pièce pour le Rideau-Vert et Yvette Brind'Amour. Je pense au répertoire de Boulevard de la troupe, je pense aux grosses madames qui viendront me voir jouer, je me dis que le métier d'auteur dramatique n'est pas drôle tous les jours. Bon. Alors je me mets en rogne, j'écris deux petites piécettes (Avant de t'en aller et Le coup de l'étrier) qui sont du n'importe quoi sauf du Marcel Dubé, et j'envoie ça à Yvette Brind'Amour, en me disant que ce sera bien fait pour elle.

Changeons de peau. J'imagine que je suis comédien. On m'offre un rôle dans une pièce de Marcel Dubé. Et puis je découvre que je dois jouer l'homme d'affaires désabusé qui s'enivre et déclare en pleine scène: "Salut, Mao... Salut Ho Chi-minh... et salut toi aussi, mon petit Lévesque". Ou que je dois jouer le rôle du professeur de littérature "alcoolique, dégénéré et drogué", qui a fait prendre du

LSD à une pauvre petite étudiante pucelle qui est depuis lors "internée". Je découvre que je dois jouer dans un machin qui n'a rien à voir avec le Québec d'aujourd'hui (comme si les étudiants... avez vous déjà lu le Quartier Latin, Marcel Dubé?), un machin qui ressemble peut-être au Québec vu par une des grosses madames abonnées du Rideau-Vert. Alors je me dis à mon tour que le métier de comédien n'est pas drôle tous les jours, je me mets en rogne, et je joue Marcel Dubé avec un petit accent "français international" qui ne se parle nulle part sauf dans les écoles de diction, je fais des gestes comme au conservatoire, je me dis que, puisque Marcel Dubé m'a fait ce coup-là, c'est bien fait pour lui.

DÉSOLANT MAIS BEN L'FUN

Je m'étais juré de ne jamais utiliser cette chronique à "descendre" quoi que ce soit. Je

prends le lecteur trop au sérieux pour lui parler de ce qui n'en vaut pas la peine. Mais justement, on ne descend pas comme ça Marcel Dubé: l'homme qui a tant contribué à ramener ici le théâtre d'ici en a vu d'autres, il peut bien se payer une mauvaise pièce de temps à autre. Mème deux.

Ce qui m'a surpris, c'est que je suis sorti du Rideau-Vert de fort bonne humeur. Parce que j'y avais vu une éloquente démonstration: en faisant du théâtre qui nie la langue, le souffle et le geste québécois, même Marcel Dubé produit une chose qui ressemble aux désuètes scéances actées des salles paroissiales. C'est une preuve par l'absurde.

Après Zone, après Florence, après tant d'oeuvres où Dubé nous parlait d'homme à homme... que ce "coup de l'étrier" soit le dernier, et que Marcel Dubé nous donne vite une oeuvre revenue sur terre québécoise, gueule de bois ou non.

Prix du cercle du Livre de France

"NON, MONSIEUR..."

Un album de cruels souvenirs

par Claude Jasmin

Ce livre nous repose des petits décadents, suiveurs du "calembourmaître" Réjean Ducharme. Ce livre a été écrit avec le sang chaud des souvenirs. En face des petits maîtres d'école qui jouent les "corporatistes", en un syndicalisme d'affaires très commercial, ce beau livre ouvrira le noir horizon des temps affreux. Temps affreux où la petite maîtresse d'école (telle Jovette Bernier) devait se prostituer l'esprit (la plus pénible des prostitutions, nos "vendus" d'Ottawa le savent bien) pour gagner le pain quotidien. Pain noir des émoluments de famine que les duplessistes distillaient à la miette à ces "poètes" et "joueurs de piéno" qu'étaient les gens instruits. Les temps changent!

"Non, monsieur..." (1) montre la toute-puissance des "curés" d'antan, profiteurs éhontés de la pauvreté généralisée, jouisseurs et onanistes-en-presbytère quand ils n'étaient pas les fornicateurs de ces petites pucelles esseulées au fond de la province. Jovette nous parle aussi d'un semblable "apôtre" dans son roman. Comme je regrette l'affabulation, cette croûte pudique, cet inutile masque, ce mince baillon. Madame Bernier, d'un autre âge, n'a pas osé ce qu'une Claire Martin a osé. Madame Bernier, il n'empê-

che, vient de nous livrer une précieuse "histoire". On a pu l'entendre (à CBF et ailleurs) admettre que "Non, monsieur" est un récit vécu en grande partie. Elle est amoureuse cette chère et émouvante "Puce" d'un jeune et beau "survenant", de type indien et gitan. Mystère de cette jeune chair qui va, masochiste, vers ce beau ténébreux, pigeon voyageur et tombeur de filles-de-village. Mystère? Non, pas tant que ça. L'aventure, cruelle et agaçante à la fois, de Puce s'agenouillant devant son beau "Noé" (quand son bateau accoste et c'est rare!) est bien le plus clair signe d'une éducation "sentimentale" janséniste et répressive.

Il reste, par ce magnifique témoignage de Bernier, un grand décor, inconnu des plus jeunes, la fresque encore palpitante d'une jeunesse qui nous a fait mal mais que nous aimons encore malgré tout. On éprouve toujours, en fin de compte, une sorte de pitié, avec le recul de l'âge, et pour les bourreaux et pour les victimes, quand on se penche sur son "jeune temps". La foule muette des "gaspillés" de la "grande noirceur" te dira "merci" Jovette. Du fond du coeur!

(1) "Non, Monsieur..." Roman de Jovette Bernier. Le Cercle du livre de France Montréal.



À LA COMÉDIE-CANADIENNE LA FRANCHE GROSSIÈRETÉ DES "CYNIQUES"!



Avec un "physique" plutôt pauvre - vraiment ces quatre grands garçons sont très laids - avec des moyens qui frisent souvent l'amateurisme, sans grande technique d'expression - ils font même encore très "revue de carabins" - ce groupe bien connu réussit à faire rire une salle entière à intervalles réguliers: un éclat de rire à la minute. C'est fort! Et pourtant, les temps sont inquiétants! C'est sans doute la raison, justement, qui va amener les gens à la "Comédie", en face de la Place des arts: le besoin de rire de nos angoisses est omniprésent. Il faut bien dire que ces jeunes chansonniers manient la cruauté non seulement de façon masochiste - en tirant sur nos us et coutumes - mais aussi en exploitant avec une démagogie absolument claire et délirante les instincts secrets des Canadiens français.

Ainsi les nombreux dards empoisonnés sur la bonne vieille cible des émigrants. Pour faire rire le badaud, le "cynique" ne reculera pas devant la flatterie la plus grosse jouant même le jeu des réactionnaires de droite. C'est le grand Dubois et ses dons d'imitateur qui est le héros de la soirée.

En général, c'est un feu roulant de gags, parfois visuels, la plupart sans accessoires et, bien entendu, nos infirmités défilent en rangs serrés, par exemple, l'homosexualité (qui n'est ni un crime depuis "omnibus", ni un péché mortel mais une infirmité) est un des plats de prédilection du groupe. Radio-Canada, selon le cliché populaire et sans doute avec fondement, sur ce chapitre, prend la tête du peloton. Et le rire le plus gras se déchaine. Et puis il y a encore pas mal "d'anticléricalité". Cela fonctionne moins bien qu'avant et ils en abusent moins. Marc Laurendeau y perd des plumes. Comme "dans l'Europe", nos chansonniers se centrent maintenant sur les politiciens. L'Union nationale (le pouvoir actuel) et son "bill sixty-three" font se décocher les cruautés verbales les mieux appréciées de la salle. L'"opposition" au régime est resplendissante de santé rue Sainte-Catherine, ouest! Bref, encore un succès boeuf!

En première partie, quelques jeunes gens nous montrent, non sans talent, qu'ils descendent de la lignée Charlebois: la Nouvelle Frontière".

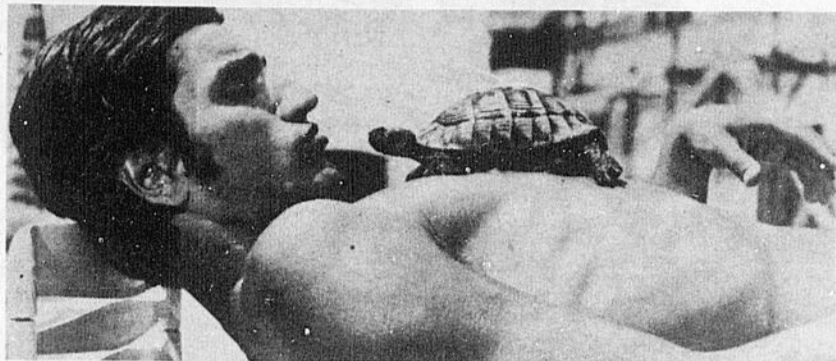
C.J.

HOROSCOPE de Drascovic: LA PARESSE QUI MÈNE À LA CATASTROPHE

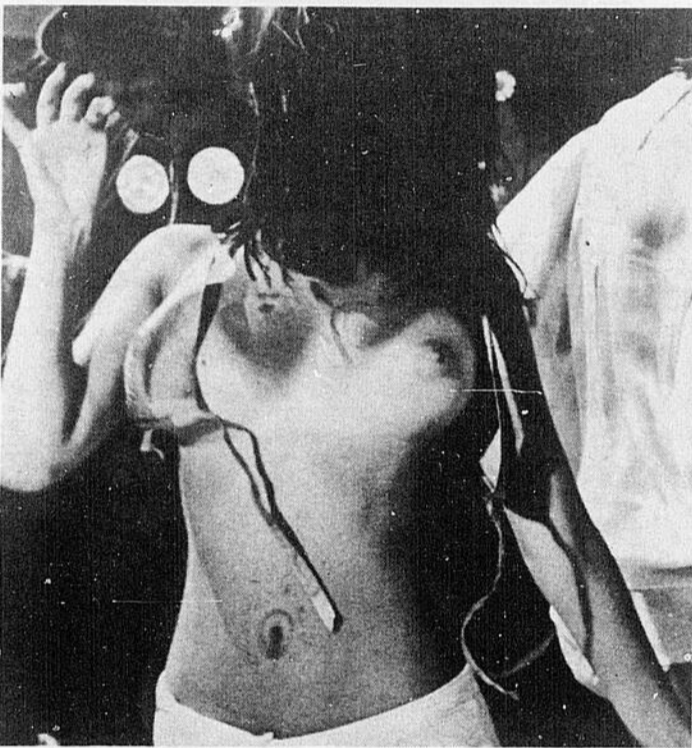
A 32 ans, le Yougoslave Boro Drascovic a réalisé un premier film qui sera présenté à la Cinémathèque Canadienne à la fin de novembre, HOROSCOPE. Il m'en parle objectivement, je veux dire qu'il ne se croit pas du génie parce que seuls les imbéciles et quelques obscurs Québécois se croient du génie au moment où Orson Welles tourne FALSTAFF et George Dunning YELLOW SUBMARINE:

"Mes personnages sont des jeunes que rien ne passionne", observe par exemple Drascovic d'une voix calme où je devine un peu de tristesse. "Des jeunes qui ne vivent pas, qui se laissent vivre au contraire. Des adolescents qui ont accoutumé de se coucher à la renverse sur une table, la poitrine offerte au soleil, des fainéants: c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je les compare sans cesse à des tortues car les tortues sont incapables de se redresser dès qu'elles tombent sur le dos. HOROSCOPE, c'est en définitive comment la paresse mène à la catastrophe. Se désintéresser des plus brûlantes questions de l'heure, ignorer la lutte des classes, sauter à pieds joints par-dessus la politique, autant d'erreurs que je réprouve, autant d'attitudes que je condamne. Mes personnages, mais bien sûr que je les déteste! Je les déteste comme je me suis détesté moi-même avant de créer quelque chose, avant de faire ce film. Pas moyen de s'y tromper: il faut agir et de toute urgence, et bâtir un monde meilleur".

Drascovic, s'il préfère le cinéma, n'entend pas se limiter à ce langage pour communiquer au voisin ses idées, ses espoirs, son Rêve. La radio, la télévision et le théâtre où il a déjà mis en scène certaines pièces d'Ibsen, d'Ilo-



Dragan Nikolic dans Horoscope



La fille du peintre Zuko Dzumbur, qui a écrit le scénario d'HOROSCOPE avec Boro Drascovic, fait dans ce film une mémorable apparition.

nesco et de Gogol, sont des médiums qu'il utilise fréquemment dans le seul but d'atteindre le seul public réel, qui n'est pas la foule grosse de mille sottises en-

tretenu par mille démagogues mais l'homme optimiste que ces démagogues exaspèrent.

A.B.

La loi du BOX-OFFICE L'ART, C'EST DU COMMERCE

Au Capitol, 2.000 billets doivent être vendus du jeudi au samedi soir pour qu'un film demeure à l'affiche le vendredi suivant: c'est la loi du box-office, cette loi implacable qui transforme chaque spectateur en acheteur et toutes les oeuvres en marchandise.

Quand elle frappe THE GIPSY MOTHS de John Frankenheimer, bientôt relégué aux oubliettes après une semaine de représen-

tations, cette loi me révolte contre le capitalisme qui fait de l'art un commerce, rien de plus. Un commerce où n'importe quelle putain, parce qu'elle lève la patte, accroche davantage que l'honnête femme. Un commerce dont profitent Monsieur Bo, le sinistre Ahlberg et des centaines de monteurs de fesses pouilleux. Non vraiment, John Frankenheimer n'a pas sa place dans ce bordel, ni THE GIPSY MOTHS

parce que trop peu de gens s'intéressent encore aux parachutistes autour de qui gravite l'action du film. Qui sait lire des poèmes dans les sauts que ces parachutistes effectuent dans l'espace? Qui regarde en l'air et non pas le postérieur de la personne qui marche devant, l'oeil vissé sur l'arrière-train de la personne qui précède?

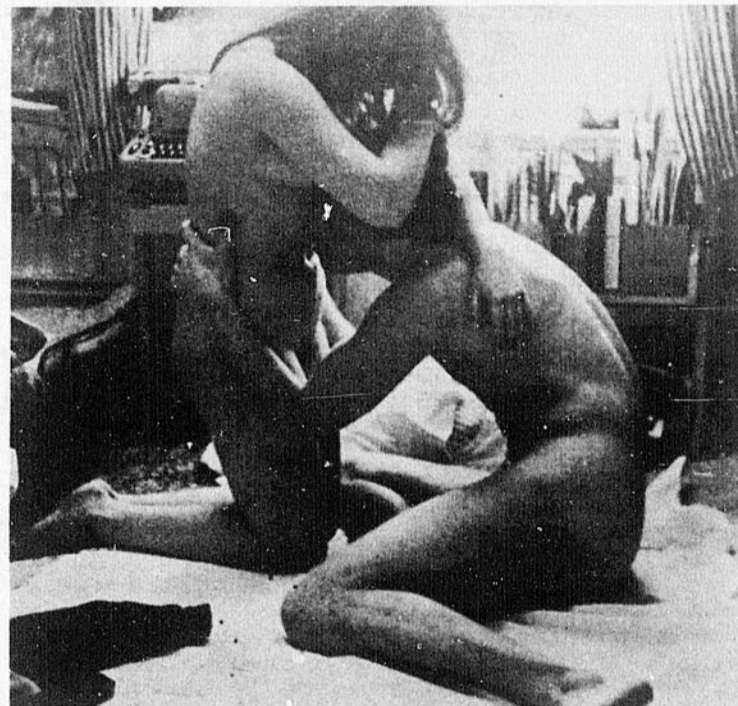
THE GIPSY MOTHS, une merveille jetée aux ordures.



The Gipsy Moths, Une merveille jetée aux ordures.

LES FILMS EN UN CLIN D'OEIL LEFEBVRE à l'Élysée

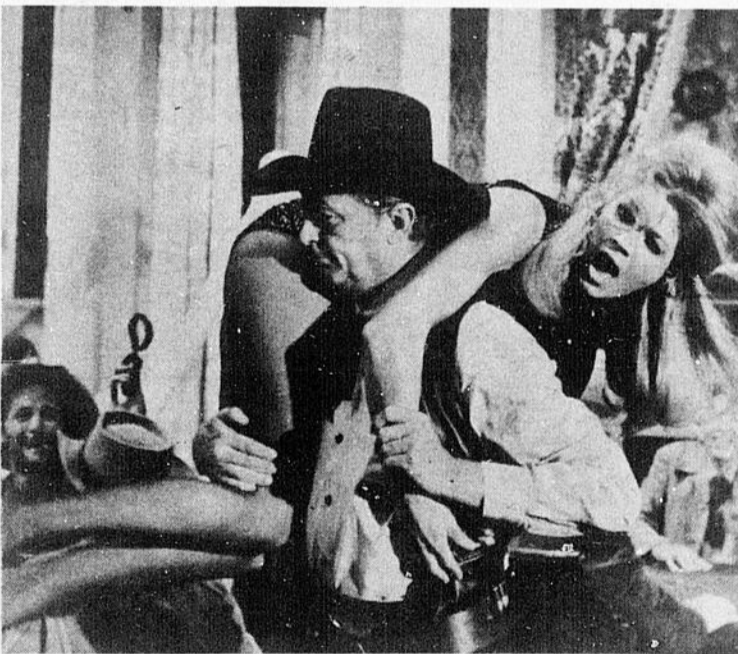
Si vous n'allez pas revoir "Z" ou "Je suis curieuse", beaux comme deux mamelles bien faites, allez donc à l'Élysée où prennent l'affiche le 14 "Mon amie Pierrette et la Chambre blanche" réalisés par Jean-Pierre Lefebvre. Personnellement, j'ai longtemps douté de Jean-Pierre Lefebvre parce qu'une bande de zélés me le décrivaient comme un phénix alors qu'ils n'avaient absolument rien eux-mêmes, ces petits bourgeois détestables, de ce magnifique oiseau prodige. Mais je ne doute plus de Jean-Pierre Lefebvre désormais que j'ai appris à mieux le connaître, depuis "Jusqu'au coeur": sans lui, notre cinéma québécois ne subsisterait que par Gilles Carle et une demi-douzaine d'autres dont j'oublie les noms. Ils me reviennent à l'esprit: Michel Brault, Gilles Groulx, Arthur Lamothe, Werner Nold, Bernard Gosse, Claude Fournier, Marcel Carrière, Denis Arcand, Pierre Perrault, Denis Héroux et trois ou quatre encore.



Je suis curieuse

Au Saint-Denis, Donald Lautrec dans un truc qui s'intitule "Le Diable aime les bijoux". Je ne sais pas ce que ça vaut, ce film-là dont le titre m'enquiquine, et Lautrec, même chaud, me laisse bien froid.

Chez Famous Players, quelques nouveautés: un "De Sade" avec Keir Dullea pour vedette, f'ânqué de la plantureuse Santa Berger et de Lilli Palmer (ma foi, ne me dis pas non). Ce "De Sade", à l'affiche du Loew's, me déplaît moins que "Young Billy Young" et "Goodbye Mr. Chips" présentés au Capitol et au Westmount Square, des salles pour anglophones. C'est pire que le bill 63: même pas de sous-titres français!



Robert Mitchum et Angie Dickinson se donnant la réplique dans "Young Billy Young" présenté au Capitol.

Gilbert Maggi, professeur de littérature au CEGEP du Vieux-Montréal, me vante sans arrêt les mérites du dernier Claude Berri, "le Mariage ou Mazel Tov". A tel point que ces éloges, à la longue, paraissent suspects.

A la Cinémathèque cette semaine: "les Petites marguerites" de Vera Chytilova, mercredi le 12 à 19 heures 30, et le début d'une rétrospective consacrée à Humphrey Bogart: "Angels with Dirty Faces" (jeudi le 13 à 20 heures), "Big City Blues" et "Three on a Match" (le 14 à 19 heures 30 et à 21 heures 30).



L'ART DE PROTESTER

de Claude Jasmin

LES HYPOCRITES DÉNONCÉS PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

C'était dans les journaux, il y a peu. On voyait cinq personnes, une photo conventionnelle à l'éclairage théâtral. On pouvait lire au-dessus: "Si vous trouvez cinq raisons de ne pas les embaucher, un seul qualificatif vous convient: hypocrite!" Et hop! Le tour est joué. Or la plupart des lecteurs sont des "embauchés", l'annonce d'Ottawa s'adresse évidemment aux patrons. Pourquoi alors ne pas la publier dans les revues des financiers, des industriels, dans la revue "Commerce" par exemple (où, incidemment, devraient s'annoncer tous les artistes de

nos galeries d'art, ces pieux commerces pour élites de nantis)? Attendez encore, dans la fameuse annonce, on voit clairement un Noir, un Israélite (probable car il porte calote et nez aquilin-cliché), un Indien, une... "femme" (car, on y parle de ce racisme courant envers les "femmes" au travail). Et le cinquième personnage? Ah b'en là, c'est moins clair! Tiens, tiens! Serait-ce un "frog", un de ces "french pea soup"? Nous-autres? ça se peut! Voilà donc une forme naïve et désagréable de fausse bataille! C'est presque du racisme à l'envers! Le problè-

me du chômage au Canada et singulièrement - au Québec ne doit pas être mêlé avec le brûlant sujet des émigrants. Au fond cette annonce de M. Bryce Mackasey devait être rédigée en anglais à l'origine. La traduction en est cocasse: serions-nous des employeurs? Et puis, serions-nous aussi des racistes? Les patrons anglophones, les WASP, devraient être insultés par cette annonce! On les soupçonne de ségrégation! Voyons! La commission Gagnon-Dunton n'aurait pas menti? Les francophones seraient au bout de la queue? Avec les Italiens, oui.

Si vous trouvez cinq raisons de ne pas les embaucher, un seul qualificatif vous convient.



Hypocrite!

Même si vous n'avez qu'une seule raison de refuser d'embaucher ces gens-là... vous êtes quand même un hypocrite.

Et nous croyons que la plupart des Canadiens trouvent une telle attitude tout à fait inacceptable.

Le ministère du Travail est vraiment préoccupé par les cas de distinctions injustes dans l'emploi. Et il s'en produit chaque jour. Un tel n'est pas embauché tout simplement à cause de la couleur de sa peau. On refuse d'employer tel autre à cause de sa religion, ou de sa race, ou de son origine ethnique. Ce qui est tout aussi inacceptable, c'est que les femmes qui font partie de notre main-d'oeuvre sont souvent traitées comme des employées de seconde classe. Dans bien des cas, on leur donne un salaire inférieur à celui des hommes alors qu'elles font le même travail. Ou encore, on leur refuse de l'avancement à cause de leur sexe. S'il y a des mises à pied, elles sont les premières qu'on remercie même si elles ont plus d'ancienneté.

Cette attitude doit changer. Pas

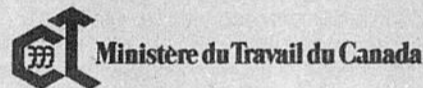
dans six mois ou cinq ans, mais dès maintenant! Tout de suite! Immédiatement! Des méthodes d'emploi aussi injustes peuvent détruire l'âme d'un peuple. Elles peuvent également détruire son économie.

La responsabilité de combattre l'hypocrisie incombe à chaque Canadien. Dans votre vie de tous les jours, vous pouvez faire plus que toutes les mesures législatives imaginables. C'est que rien ne bouge ni ne peut bouger si les gens ne bougent pas. Votre action, vos interventions personnelles et l'exemple que vous donnez à vos enfants, ce sont là vraiment les choses qui comptent.

Nous le saurons quand nous serons guéris de l'hypocrisie. Chacun de vous pourra alors regarder cette photo et n'y voir que cinq personnes.

C'est là l'une de nos raisons d'être!

Hon. Bryce Mackasey, Ministre
J. D. Love, Sous-Ministre



DES MILLIARDS À L'EAU

Il aura donc fallu ce sinistre "bill sixty-three" pour voir clair. Maintenant, on sait de quel côté logent tous ces "nationaux-à-papa", tous ces "notaires-à-patentes". Les Pierre Laporte, ils étaient nombreux dans ce genre "action nationale", montrent leurs vraies couleurs! La comédie se termine! Le peuple est dans la rue, représenté comme il se doit par ceux qui sont plus libres que les travailleurs enchaînés et tenus en laisse par le "terrorisme économique" des gens nantis. Il faudra que les odieux défenseurs du français,

les marionnettes à la Jean-Noël Tremblay, jettent bas leurs masques pourris. Que l'on ne vienne plus nous emmerder avec des beaux projets culturels, des grands discours pontifiants sur l'épanouissement du français.

L'hypocrisie de Jean-Guy Cardinal est lamentable. Nous craignons un milliard de "nos dollars de contribuables" pour l'éducation en français chaque année et c'est pure perte puisque les "cliques-à-caisses-électorales-secrètes" nous ont vendus ou vont, de nouveau, nous tra-

hir au moindre signe de mauvaise humeur d'une poignée de puissants "financiers-de-vieux-partis"! Au moment où j'écris ces lignes le sort de cet ignoble "projet-de-loi-Bertrand-Cardinal" se joue. Qu'il passe ou non, le verdict populaire restera le même. Nos élus, en grande majorité, sont de sinistres manipulés. Jeunes patriotes, ne gaspillez pas votre salive à arroser les mines patibulaires des marionnettes du "vrai pouvoir", utilisez votre énergie à décoloniser les travailleurs mal informés. Urgent!



POINT À LA LIGNE

PAR ANNIE BERGERON



Marc Favreau dans le rôle de M. Sol à l'émission "La boîte à surprises".

Les émissions jeunesse à Radio Canada LES PLUS JEUNES D'ABORD

La télévision d'Etat compte vingt-deux émissions jeunesse à son horaire. On remarque que la plupart sont consacrées aux plus jeunes, tel que "Monsieur Surprise", "Bobino", "La Souris Verte" et quatorze autres, tandis que l'on ne compte que quatre émissions consacrées aux adolescents: "Atomes et Galaxies", "Plein feu l'Aventure", "Faisons du ski" et "Donald Lautrec Chaud". Les deux

dernières touchant les variétés jeunesse, on peut constater que les jeunes adultes ne sont pour ainsi dire pas concernés par les émissions "jeunesse". Devant cet état de fait, nous avons posé quelques questions à M. Claude Caron, directeur de ces émissions.

— Nous devons d'abord mettre en angle les émissions enfantines", telle est sa première réponse.

A l'heure où les jeunes prennent une importance croissante dans la société on peut se demander pourquoi, ayant créé une émission de variétés pour les jeunes, on ne créerait pas dans cette veine une émission d'affaires publiques concernant essentiellement les jeunes adultes.

— Nous considérons les jeunes de 15 ans comme des adultes, d'ajouter M. Claude Caron. Ils manquent encore de jugement, mais ils ont en moyenne le même bagage que l'adulte. Donc, pour être informés, on considère qu'ils peuvent regarder les émissions d'affaires publiques telles que Format 30 et Format 60.

Les sujets proposés, même s'ils peuvent les concerner, ne les touchent pas personnellement étant donnée la façon de les traiter.

— En fait, nous pensons actuellement à un magazine pour les jeunes, mais nous avons eu jusqu'à présent l'impossibilité technique et budgétaire de réaliser notre projet. D'autre part, dans ce genre d'émission, nous dépendons des affaires publiques, dont nous ne pouvons reprendre les sujets, même si nous les traitons différemment. Ainsi, l'année dernière nous avons préparé une émission sur la drogue, le sujet étant passé entre-temps aux affaires publiques, nous n'avons pu réaliser le dossier.

LE 10 VOUS INFORME

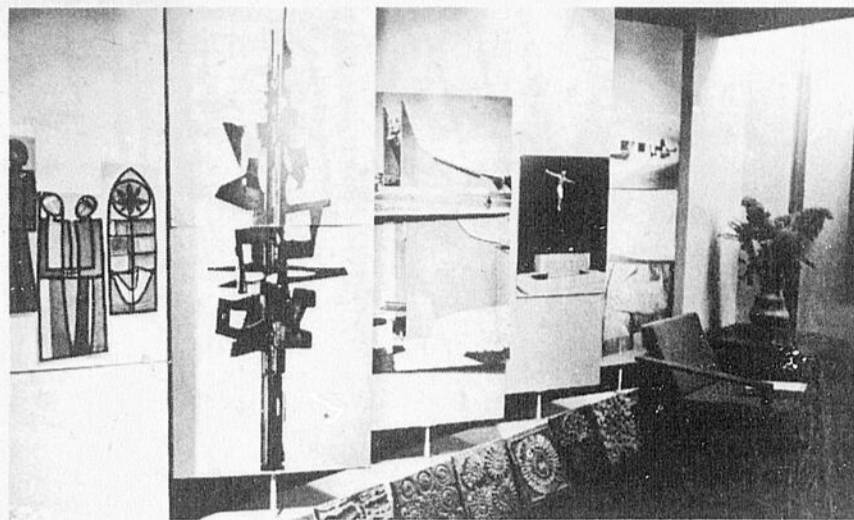
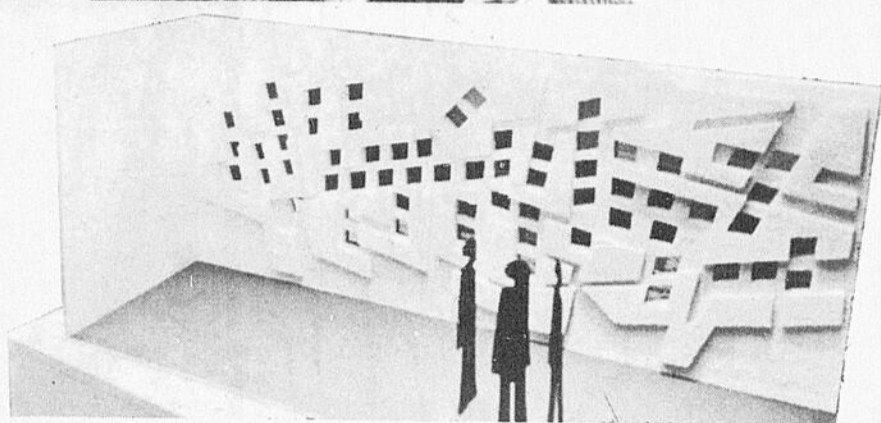
Au cours d'une assemblée qui réunissait les professeurs de l'université de Montréal cette semaine afin de discuter du projet de loi 63, on notait la présence des caméramen du canal 10. Ceux de Radio-Canada brillèrent par leur absence... Ah, ces histoires de clé...

À surveiller cette semaine aux Beaux Dimanches LA CRÉCELLE de Charles Dyer



CLAUDE THÉBERGE, MURALISTE L'ARTISTE MÉDECIN DE L'HUMEUR

par
ANNIE BERGERON



On n'a plus les artistes qu'on avait, me disait ma voisine au sortir de l'atelier de Claude Théberge... Ma voisine a un côté "fleur bleue", elle rêve encore à l'artiste isolé, travailleur solitaire, prisonnier de quatre murs lézardés, le cheveu long, l'oeil inspiré... vous connaissez les clichés.

Je comprends sa surprise. L'atelier de Théberge, c'est un autre monde. Harmonie dans le choix des couleurs, tapis, fauteuils profonds, gigantesques photographies, constituent l'environnement des murales suspendues aux murs, petites répliques pour la décoration intérieure de celles, immenses, qui environnent notre paysage urbain.

L'ARTISTE, TÉMOIN DE SON TEMPS

"L'artiste est témoin de son temps, de dire Théberge. Aujourd'hui, il doit faire descendre l'art dans la rue: l'art doit appartenir à tout le monde. A l'heure de la contestation, il est impensable de le croire réservé à une minorité. Chacun a le droit de voir du Beau dans la vie de tous les jours".

Le Beau, il est fait à l'atelier, avec la collaboration d'une dizaine d'artistes et artisans. Sculpteurs, graphistes, coloristes, "designer", décorateurs, architectes d'intérieur maîtres-verriers... y travaillent la céramique, l'acier émaillé, le béton - matière brute qui permet davantage de "participer" à la construction - ainsi que les unités modulaires qui composent la façade des immeubles. Bref, on fait de l'esthétisme industriel, sans oublier la sacro-sainte recherche, sur divers matériaux, tels que le polystyrène, le plastique, le plexiglass: on pense à l'avenir et au rôle de l'artiste dans la construction des cités de demain.

L'ARCHITECTE REPENSE SA CONDITION

Cette participation de l'artiste à l'environnement urbain, n'a pu évidemment se réaliser sur l'étroite collaboration des architectes, qui, depuis une dizaine d'années, repensent eux-mêmes sans cesse leur condition. Ils ont nettement pris conscience de l'utilité que pouvait leur apporter l'artiste dans la solution des problèmes d'ordre esthétique.

Parmi tous les pays visités par Théberge, il faut souligner la Finlande où il prit conscience du rôle fantastique de l'utilisation de béton en architecture, matériau

qui, selon certaines écoles de pensée, demeure la solution de l'avenir. Sa souplesse, l'audace qu'il autorise, nous permettent de le croire.

L'ARTISTE: DES NOTIONS TECHNIQUES

Dans quelle mesure l'artiste collaborant avec l'architecte n'est-il pas limité dans sa création? "Il n'est pas limité, répond Théberge, dans la mesure où il sait s'intégrer à l'équipe de professionnels - architectes, ingénieurs et autres - qui constituent le noyau essentiel de tout complexe architectural". Quant à l'artiste, il se doit d'acquiescer des notions techniques, pour se sensibiliser au domaine architectural, ceci laissant aussi sous-entendre, à la discipline du chantier.

C'est ainsi que depuis quelque temps l'intrusion d'un "monstre chevelu" dans un chantier de construction, prête de moins en moins au sourire ironique...

POUR UN ART COMMERCIAL?

Pour encourager ces recherches, le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Affaires Culturelles du Québec ont accordé des subventions à cet atelier, reconnaissant ainsi la nécessité de fondre l'Art à un art: l'architecture.

Cet art, à la portée de tous, ne comporte-t-il pas des risques de commercialisation? "Il n'y a rien de scandaleux au contraire, de répondre Théberge, dans le fait de reproduire en usine plusieurs exemplaires de sculptures mobiles ou démontables, à l'usage des enfants dans les maternelles... nous sommes loin de l'objet d'art unique, dont seuls jouissent ceux qui ont la possibilité financière de se les offrir. Nous sommes environnés, participons à l'environnement".

DES COULEURS POUR ÉGAYER LES HÔPITAUX

L'environnement, ce n'est pas seulement la sculpture, la murale, la peinture, c'est aussi la couleur. Témoin, cet industriel relatant cette anecdote: "Lorsque mon usine a commencé à fonctionner, disait-il, les murs étaient sans enduit, les poutres à l'état brut et les ouvrières chantaient. Depuis que tout est beau et repeint, l'atmosphère est sinistre" ... Plus tard, une coloration adéquate fit renaître les vocalises au rythme des machines...

Imitant en cela les U.S.A., la Grande-Bretagne, la Suède, la Hollande et même l'U.R.S.S. ont créé des centres de recher-

ches sur la couleur. Un premier Congrès international de la Couleur s'est d'ailleurs tenu cette année à Stockholm. Au Québec, il s'agit peut-être d'un précédent, les autorités gouvernementales ont confié à Claude Théberge et à son équipe d'environnement, le soin de l'aménagement intérieur de l'hôpital Général de Thetford-Mines. Ce travail s'effectue encore en étroite collaboration avec les architectes du projet.

"Pour un artiste, se voir confier la responsabilité conjointe du coloris intérieur d'un hôpital, n'est-ce pas là le meilleur exemple de l'intégration de l'Art à

l'architecture?" Elaborant davantage, Théberge ira jusqu'à affirmer, toujours dans le sens d'une socialisation plus poussée de l'Art, que "les meilleures oeuvres des artistes québécois devraient être reproduites à des milliers d'exemplaires".

L'ARTISTE, MÉDECIN DE L'HUMEUR

A l'hôpital de Thetford-Mines, la couleur jouera un double rôle. Tout d'abord, il sera tenu compte évidemment de l'effet psychologique de celle-ci sur l'individu - chaque département étant traité dans cette

optique - mais la couleur agira aussi comme signalisation. Ainsi, le patient ou le visiteur subira un environnement créé pour lui et pour ses besoins.

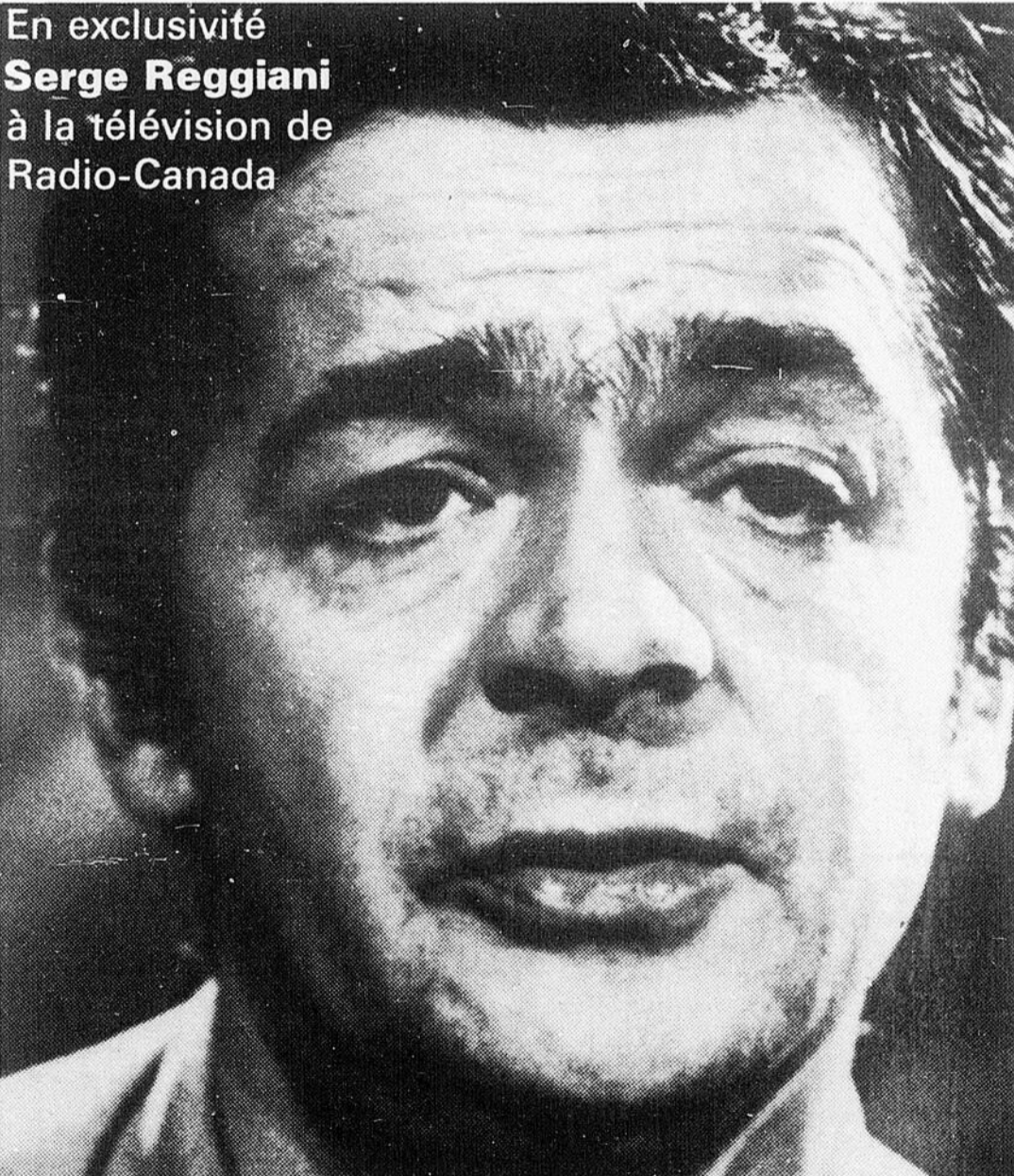
A l'heure du néon, à l'heure où les rues sont fardées de publicité, de boutiques et de filles bariolées, à l'heure de l'anarchie chromatique ou de l'absence de couleur, l'artiste se fait médecin de l'humeur pour soigner la mélancolie des passants... et des patients.

Ainsi, avec l'aide de l'artiste, pourrions-nous faire nôtres ces mots d'Alphonse Allais agonisant: "En somme, docteur, je meurs guéri"...

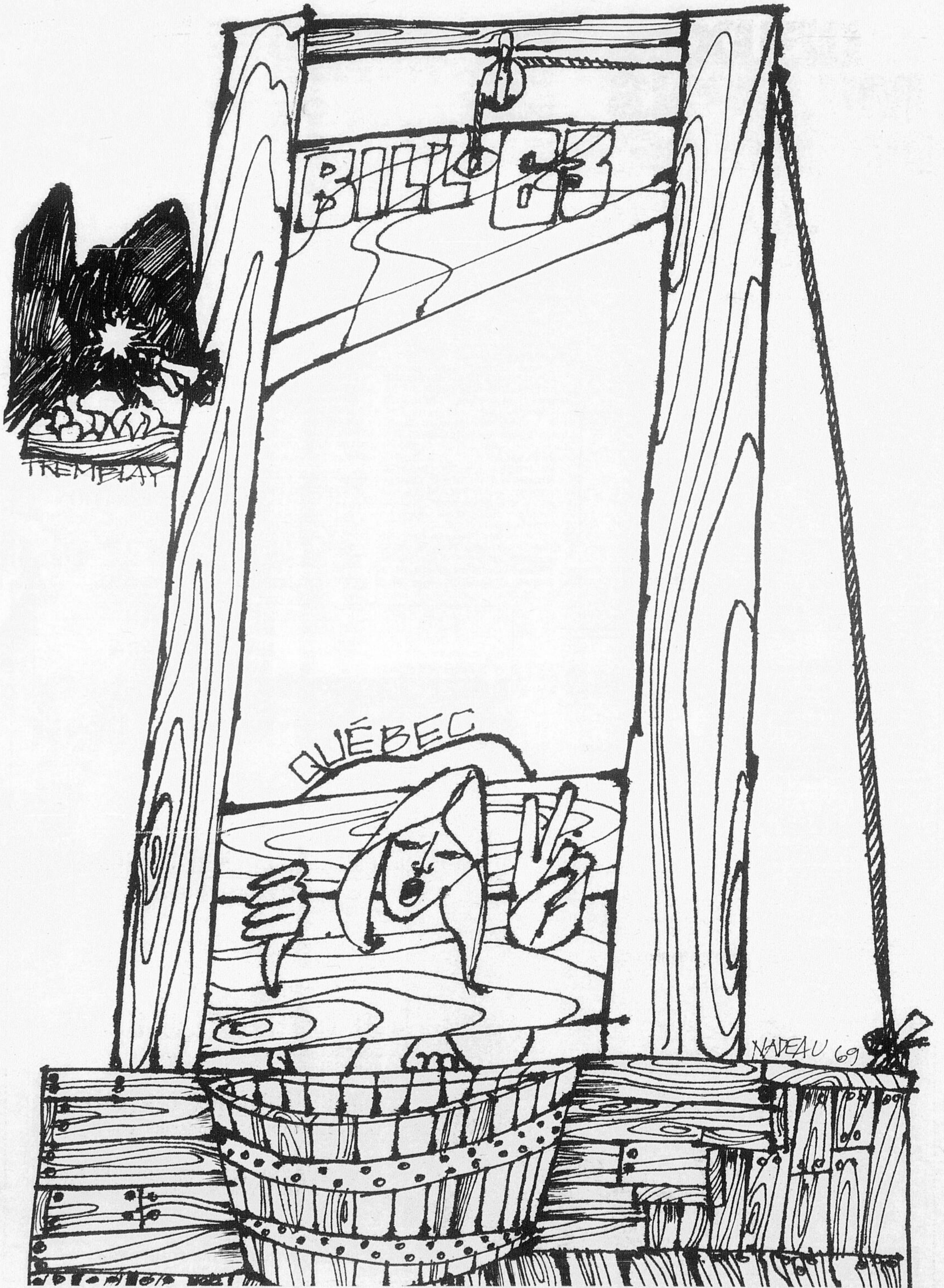
REGARDEZ BIEN
REGARDEZ
RADIO-CANADA
AU CANAL 2

émission couleur

En exclusivité
Serge Reggiani
à la télévision de
Radio-Canada



récital à
ZOOM
dimanche, 19 h 30

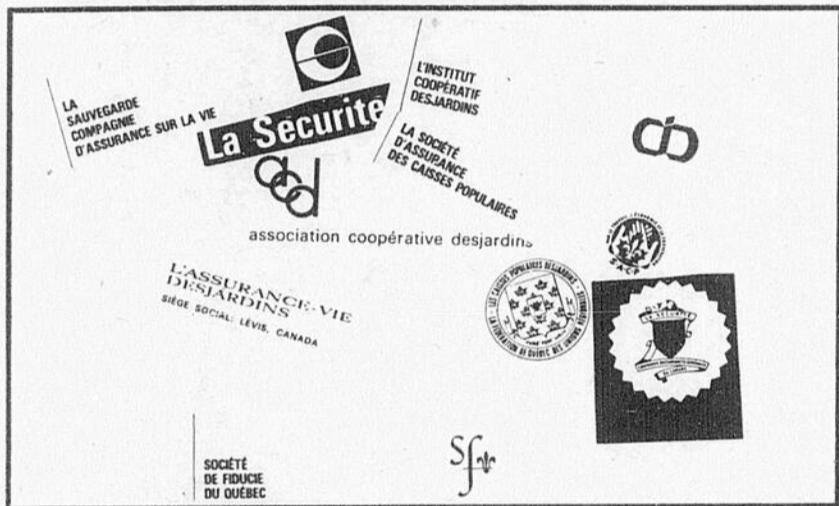


DEUX MILLIONS D'HOMMES



PAR GÉRARD ST-DENIS

Le mouvement Desjardins UN GÉANT QUI S'IGNORE



Parmi les institutions québécoises, il n'en existe pas qui ont trouvé racine auprès de tant d'adhérents; c'est pourtant le cas des huit institutions du Mouvement Desjardins. Deux millions, 700.000 membres sont co-proprétaires de ces différentes institutions. Issu des Caisses populaires et afin de répondre aux besoins de la collectivité québécoise, le Mouvement a acquis ou mis sur pied toute une gamme d'entreprises: secteur épargne et crédit, les Caisses populaires Desjardins; secteur d'assurances, la Société d'assurance des Caisses populaires, l'Assurance-vie Desjardins, la Sécurité compagnie d'assurances générales du Canada, la Sauvegarde compagnie d'assurance sur la vie; secteur financier: la Société de fiducie du Québec et l'Association coopérative Desjardins et secteur de l'éducation: l'Institut coopératif Desjardins.

Les deux milliards d'actif de ces huit entreprises représentent pour les Québécois beaucoup d'espoir dans l'acheminement vers une libération économique des nôtres. Il reste beaucoup à faire et nombreux sont ceux qui comptent sur l'action énergique, dynamique et surtout novatrice du Mouvement Desjardins.

On annonce des changements prochains aux lois permettant ainsi à ces institutions de mieux jouer le rôle qu'on attend d'elles. C'est au législateur maintenant d'agir.

Enfin l'acquisition par le Mouvement Desjardins — c'est-à-dire les dix Unions régionales — des parts majoritaires de la Banque d'économie du Québec et leur intention d'en faire une banque à charte fédérale, Banque populaire, ouvrent des horizons nouveaux.

Issu d'une volonté commune de libération économique, le Mouvement Desjardins est profondément enraciné dans les milieux populaires. Comme le dit si bien le président du Conseil de la coopération du Québec, M. Alfred Rouleau, "notre mouvement n'a pas été fondé par des millionnaires, c'est une masse de petits épargnants

qui ont fait de notre Mouvement ce qu'il en est aujourd'hui. Bâti par la collectivité pour la collectivité."

Le Mouvement Desjardins est conscient des défis nouveaux auxquels il a à faire face. Il entend continuer à servir le mieux possible les intérêts des classes populaires au Québec.

L'Institut coopératif Desjardins CINQ ANS APRÈS

Il y a quelque temps paraissait sous les auspices de l'Institut coopératif Desjardins un volume qui fait le point sur les cinq premières années d'existence de l'Institut coopératif Desjardins(1).

Cette réflexion intéressera tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation des adultes ou qui ont quelques intérêts dans le secteur coopératif. Le chapitre d'introduction, sous la plume de M. Gérard Barbin, décrit très bien les objectifs que poursuit l'Institut coopératif Desjardins.

M. François Leclerc réfléchit sur la formation à la gestion et à l'action collective tandis que le rôle de l'Institut coopératif Desjardins dans le mouvement coopératif Desjardins dans le mouvement coopératif est abor-

dé avec beaucoup d'à-propos par Marcel Landry.

Si vous vous intéressez à la démarche opérationnelle de l'Institut, l'article de Michel Doray vous apportera un éclairage intéressant.

Pour sa part, Robert Laroche vous invite à une hypothèse de travail, qui mérite d'être lue. Enfin, Jean-Louis Rioux nous décrit le rôle de la documentation dans un centre résidentiel d'éducation des adultes.

Un livre fort intéressant qu'on peut obtenir au coût de \$2.00 à l'Institut coopératif Desjardins, avenue des Commandeurs, Lévis, P.Q.

(1) — En collaboration: Gérard Barbin, François Leclerc, Marcel Landry, Michel Doray, Robert Laroche et Jean-Louis Roux.

DES COURS DE COOPÉRATION

Lundi soir le 17 novembre, à 16:00 hres, aura lieu la remise des diplômes aux étudiants de langue française qui ont suivi l'an dernier le cours de coopération du professeur George Davidovic.

Le professeur Davidovic nous informe que pour l'année

en cours il y a environ 55 étudiants qui suivent régulièrement son cours. Ceci nous apparaît être une manifestation tangible de l'intérêt que l'on porte de plus en plus à la formule coopérative comme instrument de développement économique.



LE MOUVEMENT COOPÉRATIF DE LA CONSOMMATION DU QUÉBEC

Présente

ACHETEZ
CO-OP



L'économie coopérative
en marche

En plus des produits de marques nationales, le réseau de distribution coopératif offre les marques privées Co-Op et HARMONIE. Plus de 300 produits alimentaires de toute première qualité portent les enseignes suivantes.



* SON ASSOCIATION DE CONSOMMATION

75,000 FAMILLES QUÉBÉCOISES,
MEMBRES

* SON RÉSEAU DE DISTRIBUTION

125 MAGASINS CO-OP

* SES COOPÉRATIVES D'ENTREPÔT

COOPRIX, MONTREAL
COOPGRO, RIMOUSKI

* SON ORGANISATION CENTRALE

LA FÉDÉRATION DES MAGASINS CO-OP

* SES MÉCANISMES DE PROTECTION

L'I.P.I.C.
INSTITUT DE PROTECTION
ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR.

EN VEDETTE CETTE SEMAINE



QUÉBEC SAIT ACHETER

LES CÉRÉALES

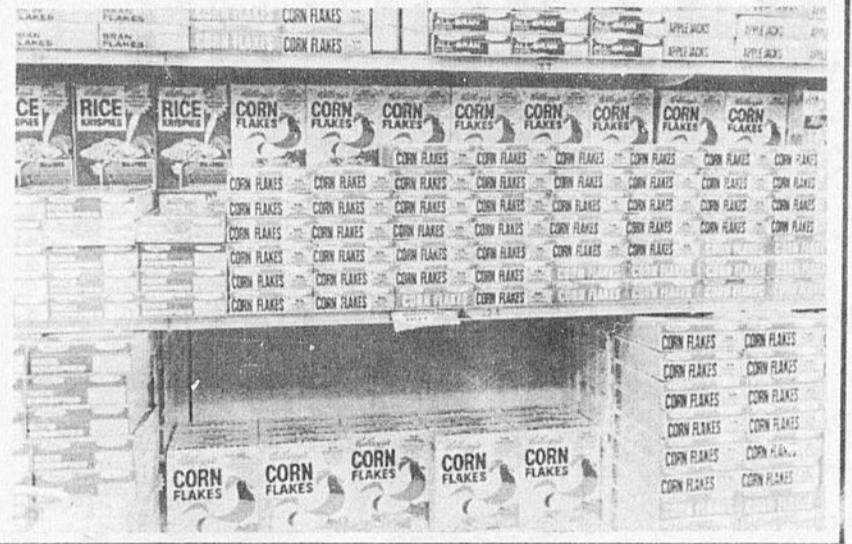
ÉTUDE COMPARATIVE DES PRIX

LEUR VALEUR ALIMENTAIRE

Céréale	Nom	Marque	Poids	Classe	Prix	Nom. appr. de tasses		Remarques
						1	6	
Blé	Crème de blé (rapide)	Nabisco	1 lb. 12 oz.	à cuire	.40	12 port.	.011 .066	Enrichie
	*Shredded Wheat	Nabisco	10 3/4 oz.	prête/non sucrée	.30	12 bisc.	.025 .15	
	*Muffets (blé filamenteux)	Quaker	15 3/4 oz.	prête/non sucrée	.41	18 bisc.	.023 .138	
	*Shreddies	Nabisco	9 oz.	prête/non sucrée	.32	12 bisc.	.027 .162	
	*Fluffs Blé soufflé	Newport	12 oz.	prête/non sucrée	.34	8 1/2	.03 .18	
	Sugar Crisp	Post	5 pintes	prête/non sucrée	.43	25	.016 .096	Primes: verres
	Tintin	Post	13 pintes	prête/non sucrée	.83	65	.013 .078	Blé soufflé sucré
	Pépites d'or	Quaker	9 oz.	prête/sucrée	.38	10 1/2	.036 .216	Blé soufflé sucré
	*Pep - Flocons de blé entier	Quaker	8.5 oz.	prête/sucrée	.56	16	.035 .21	
	*Gruau rapide	Kellogg's	12 oz.	prête/sucrée	.54	11	.049 .294	
Avoine	*Gruau instantané	Quaker	12 oz.	prête/non sucrée	.37	9	.041 .246	
	*Gruau enveloppé	Quaker	5 lb.	à cuire	.23	12 port.	.02 .12	
	*Gruau instantané	Quaker	72 oz.	à cuire	.86	80 port.	.01 .06	
	*Gruau instantané	Quaker	10 oz.	à cuire	.83	85 port.	.01 .06	
	*Gruau rapide	Ogilvie	44 oz.	à cuire	.37	10 envel.	.037 .222	
	Cheerios	Ogilvie	5 lb.	à cuire	.58	50 port.	.012 .132	
	Alpha-Bits	General Mills	10.5 oz.	prête/non sucrée	.83	80 port.	.01 .06	
	Froot Loops	Post	10 oz.	prête/non sucrée	.41	13	.032 .192	
	Froot Loops	Post	15 oz.	prête/non sucrée	.42	10	.042 .252	avoine et maïs
	Froot Loops	Kellogg's	11 oz.	prête/sucrée	.58	15	.039 .234	
Maïs	Corn Flakes	Kellogg's	8 oz.	prête/sucrée	.48	11 1/2	.042 .252	
	Corn Flakes	Kellogg's	12 oz.	prête/sucrée	.26	9 1/2	.027 .162	enrichis de vit. B
	Corn Flakes	Kellogg's	16 oz.	prête/sucrée	.33	15	.022 .132	
	Frosted Flakes	Kellogg's	10 oz.	prête/sucrée	.40	19	.021 .126	
	Capitaine	Kellogg's	18 oz.	prête/sucrée	.36	8	.045 .27	flocons maïs sucrés
	Crouche	Quaker	11.5 oz.	prête/sucrée	.56	14 1/2	.039 .234	maïs et avoine
	Honey Comb	Post	9 oz.	prête/sucrée	.50	11	.045 .27	maïs et avoine
	Crispy Numbers	Post	12 oz.	prête/sucrée	.47	12 1/2	.038 .228	maïs et avoine
	Sugar Pops	Post	10 oz.	prête/sucrée	.61	17 1/2	.035 .21	maïs, avoine et soya
	Sugar Pops	Kellogg's	10 oz.	prête/sucrée	.42	11	.038 .228	
Riz	Puffed Rice	Kellogg's	10 oz.	prête/sucrée	.53	10	.053 .318	
	Tintin	Quaker	6.5 oz.	prête/non sucrée	.34	14 1/2	.023 .138	
	P'tits Trésors	Quaker	11 oz.	prête/sucrée	.54	11 1/2	.047 .282	riz soufflé sucré
	Puffa Puffa Rice	Kellogg's	11 oz.	prête/sucrée	.44	11 1/2	.038 .288	
	Rice Krispies	Kellogg's	9 oz.	prête/sucrée	.36	10 1/2	.034 .204	
	Special K	Kellogg's	13 oz.	non sucrée	.44	16	.028 .168	
Son	All Bran	Kellogg's	7 oz.	prête/non sucrée	.40	10	.04 .24	riz, gluten de blé, germe blé
	*Raisin Bran	Kellogg's	11 oz.	prête/non sucrée	.50	17 1/2	.029 .174	
	Flakes	Kellogg's	15 oz.	prête/non sucrée	.64	24	.027 .162	
	Bran Buds	Kellogg's	16 oz.	prête/non sucrée	.38	8	.036 .216	
*Raisin Bran	Kellogg's	13 oz.	prête/non sucrée	.41	8 1/2	.048 .288	flocons de blé plus son	
Bran Buds	Kellogg's	17 oz.	prête/non sucrée	.46	8	.043 .258		

Les céréales à grain entier sont les meilleures et les plus nutritives parce qu'elles sont riches en protéines, sels minéraux et vitamines. (blé filamenteux: "shredded wheat", "muffets" et "shreddies", flocons de blé entier et gruau).

Les céréales de maïs et de riz, en elles-mêmes, sont très pauvres. On doit les enrichir pour leur donner une valeur nutritive. Quant aux céréales de son ("all bran", raisin "bran" et "bran buds"), elles sont très nourrissantes.



LES AILES DE POULET

Les ailes de poulet, comme les autres abattis, se préparent de mille et une façons pour faire des plats savoureux et économiques. Ainsi, pour 31 cents la livre, à deux portions par livre, les ailes de poulet constituent un bon achat.

AILES DE POULET BARBECUE

18 ailes de poulet (environ 3 livres)
 1/2 tasse de farine
 1 c. à thé de sel
 1 c. à thé de paprika
 pincée de poivre
 1/4 tasse de gras ou d'huile
 3/4 tasse de sauce chili
 1/2 tasse de jus de tomate
 1 c. à table de raifort (horseradish)
 3/4 c. à thé de sel
 pincée de poivre de cayenne
 1 c. à table de moutarde préparée
 1 1/2 c. à thé de sauce Worcestershire

SEPARER les ailes des ailerons, en taillant au couteau. MELANGER la farine, le sel, le paprika et le poivre. Enfarmer les ailes.

FAIRE REVENIR les ailes, quelques-unes à la fois, dans le gras chaud, jusqu'à ce qu'elles soient dorées, environ 10 minutes. Mettre toutes les ailes dans la poêle, couvrir et faire cuire à feu doux 10 minutes.

MELER le reste des ingrédients ensemble et verser sur les ailes. Remuer délicatement pour bien enrober les ailes. COUVRIR et cuire jusqu'à ce que les ailes soient bien tendres. 15 à 20 minutes. 6 portions.

N.B. Cette étude se base sur les prix en vigueur à Cooprix au 1er novembre 1969.

* Ces céréales sont de grain entier.

1 Certaines céréales classées "non sucrées" contiennent une petite quantité de sucre qui sert d'assaisonnement, mais elles ne sont pas "enrobées de sucre".

2 Portion de céréale à cuire, une fois cuite: 3/4 tasse
 céréale prête à servir: 1 tasse
 biscuits de blé (Shredded Wheat, Muffets): 1 biscuit
 céréales son et Shreddies: 1/4 tasse

VOTRE MENU DE LA SEMAINE

Dimanche, le 9	Lundi, le 10	mardi, le 11	Mercredi, le 12	Judi, le 13	Vendredi, le 14	Samedi, le 15
Jus de pomme Jambon glacé Pommes de terre en escalopes Choux de Bruxelles Salade: laitue, radis, concombre, céleri et oignon Pois épicés au four	Boeuf haché Stroganoff Pommes de terre persillées Betteraves au beurre relevées de muscade Tartelettes au citron	Jambon à la King Pommes de terre en riz Salade: épinards, radis, carotte râpée et oignon Compote de pommes Biscuits aux raisins	Langues de morue frites Quartiers de citron ou Sauce tartare Pommes de terre en purée Carottes au beurre Bâtonnets de céleri Gâteau au chocolat	Bifteck suisse Pommes de terre frites Salade: chou rouge, céleri, pomme et oignon Pouding au riz	Nouilles et saucisses en casserole Macédoine de légumes Tranches de tomate Sundae aux fruits	Ailes de poulet barbecue Pommes de terre bouillies Haricots verts Quartiers de concombre Crème au butterscotch Biscuits

CETTE PAGE EST RÉDIGÉE EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DE PROTECTION ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR (IPIC), UN SERVICE DE "COOPRIX"

BIEN CHOISIR SES SKIS

Par RICHARD JOANNETTE

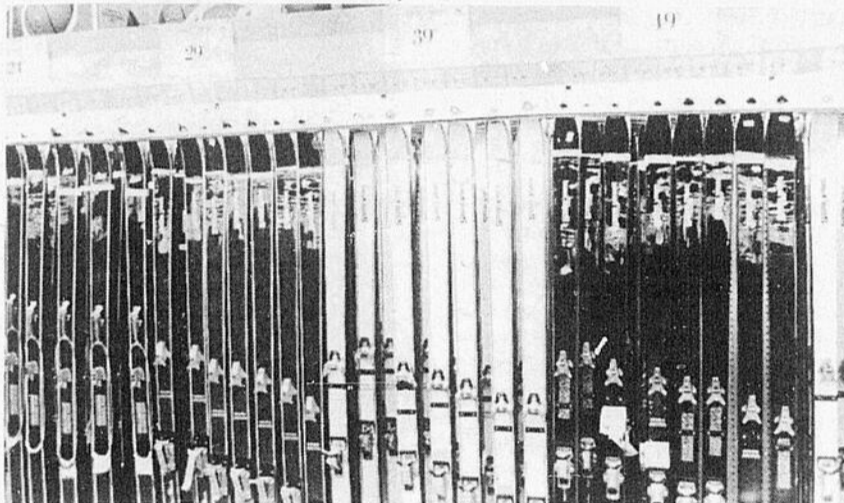
Depuis la mi-septembre, de nombreux skieurs ont déjà commencé à faire la tournée de nos boutiques de ski afin de déterminer le choix de leurs nouvelles paires de skis: Rossignol, Blizzard, Kneissl, Kastle, Dynastar, Head, Dynamic, Hart, Fischer, Lamborgini, Staver, Autier, Attenoffer, etc. Et chacune de ces grandes marques de commerce possède au moins quatre à cinq modèles différents.

Alors arrive l'éternelle question: quel est le meilleur ski? Pouvez-vous enfin nous le dire?

D'abord, une mise au point. Il n'y a pas de "meilleur" ski. Les skis employés par les athlètes olympiques ne seront pas nécessairement ceux qui conviennent le plus au skieur du dimanche et au skieur acharné qui ne pratique ce sport que pour son bon plaisir. Alors, comment pour-

Ce qu'il faut faire et je le dis avec beaucoup de réserve, c'est, premièrement, acheter chez des boutiquiers assez reconnus; (ça ne coûte pas plus cher qu'ailleurs); ensuite, ne pas croire ou vous laisser dire que vous vous préparez à obtenir une médaille d'or au championnat du monde. En général le ski de fibre de verre a pour caractéristique de mieux tenir sur nos pentes où, rarement, il y a de la neige poudreuse. Sur les surfaces moins dures le ski de fibre de verre se justifie très bien sans déclasser pour autant le ski métallique qui fait bonne figure.

Dans tous les cas, sauf quelques exceptions, le skieur débutant peut se servir du modèle combiné (toutes neiges) pour ensuite passer au modèle "slalom" géant sur lequel il obtiendra des prises de carrés plus sûres.



rais-je vous informer avec précision puisque je ne vous connais pas? Il faudrait que vous me parliez un peu de votre façon de skier; comme ça, ensemble, nous en arriverions à une entente favorable sur le modèle de ski dont vous pourriez faire usage agréablement et efficacement.

LES MEILLEURS SKIS SONT-ILS EN FIBRE DE VERRE OU MÉTAL?

Maintenant que les fabricants ont terminé leurs dispendieuses recherches sur la fibre de verre, il est possible de faire entièrement confiance à ce type de ski. Le prix varie de \$75.00 dollars à (bon sang!) \$250.00 dollars. Cependant n'allez pas croire que vous avez absolument besoin des plus coûteux.

POIDS ET LONGUEUR DES SKIS

Afin de ne pas aggraver la confusion qui persiste chez le consommateur, je tiens cependant à préciser que seul le poids du skieur entre en ligne de compte avec la longueur de ses skis. Un ski trop court enlève au skieur une grande partie de son équilibre et a tendance à faire contracter les muscles de ses jambes et, l'enchaînement des virages est très difficile. Sachez que déplacer ses skis sur la neige et les faire tourner sont deux actions entièrement différentes et pas si faciles qu'on le croit.

Je me permets de vous proposer une échelle qui vous aidera à choisir vos skis en relation avec votre poids.

FEMMES

poids	longueur des skis
90 - 110 lb	175 à 180cm
110 - 120 lb	180 à 190cm
120 - 130 lb	190 à 195cm
130 - 145 lb	195 à 200cm
145 - ?	205cm

HOMMES

poids	longueur des skis
90 - 110 lb	180 cm
110 - 120 lb	180 à 190cm
120 - 130 lb	190 à 195cm
130 - 145 lb	195 à 200 cm
145 - 160 lb	200 à 205 cm
160 - 180 lb	205 à 210cm
180 - 220 lb	210 à 215 cm

MOT MYSTÈRE

NO 3

PAR FERNAND PRINCE

SOLUTION DE LA SEMAINE DERNIERE: les Canadiens de Montréal

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	M	E	R	O	N	D	E	L	A	I	N	E	N	A	I	L	I	L	E	A
2	A	A	H	T	E	B	A	Z	I	L	E	S	I	N	E	D	U	A	L	C
3	R	L	D	F	R	A	N	C	I	N	E	R	I	A	L	C	L	I	O	A
4	I	D	I	E	D	N	A	M	R	A	C	H	E	L	I	I	N	H	C	R
5	E	E	I	C	L	U	C	I	E	S	I	U	O	L	S	E	E	E	I	O
6	T	N	P	A	E	E	J	U	L	I	E	L	L	E	E	N	L	L	N	L
7	T	Y	A	A	N	F	I	A	A	A	I	E	O	E	N	Y	L	E	V	E
8	E	S	U	G	U	E	R	N	C	V	N	D	B	A	E	L	A	N	E	E
9	T	E	L	E	R	L	N	A	E	Q	E	I	E	T	N	E	U	E	U	E
10	T	A	I	R	G	E	E	T	N	T	U	J	T	E	V	V	R	E	Q	I
11	E	D	N	M	I	E	T	T	C	E	E	U	I	C	E	E	S	I	L	
12	N	E	E	A	S	E	V	E	T	U	E	Q	L	S	M	A	N	O	N	A
13	I	S	S	I	E	E	I	E	Q	E	I	O	U	I	T	A	R	R	O	H
14	O	I	E	N	L	L	I	I	T	N	E	Z	C	I	N	I	Y	M	M	T
15	T	O	N	E	E	L	N	T	I	E	A	H	N	D	R	E	N	A	E	A
16	N	C	G	M	A	O	E	M	R	N	E	A	R	E	N	A	R	E	I	N
17	A	N	A	S	R	I	O	O	N	L	N	E	N	O	T	T	V	I	L	I
18	A	A	O	E	L	D	R	E	L	A	E	E	S	I	H	A	T	R	E	N
19	E	R	V	U	L	U	C	E	E	E	T	I	R	E	U	G	R	A	M	O
20	L	F	J	E	A	N	N	I	N	E	L	L	E	C	R	A	M	M	A	N

A	D	G	L	P
Agnès	Denise	Germaine	Laure	Mariette
Alice	Denyse	Gisèle	Léa	Marthe
Aline	Diane		Léonore	Michelle
Amélie	Dominique	H	Liliane	Monique
Amélie			Lise	
Andrée	E	Hélène	Lison	
Angèle	Elisabeth		Louise	N
Anita	Elise	I	Luce	
Anne	Elaine		Lucie	Nana
Antoinette	Eva	Irène	Lucille	Nathalie
Armande	Eve		Lurette	Nicole
Aurore	Evelyne	J		Ninon
	Evelyne		M	
C		Jacqueline		T
Carmen	F	Jeanne	Madeleine	O
Carole		Jeannine	Manon	
Claire	France	Julie	Marcelle	Odette
Claude	Françoise	Juliette	Marguerite	Olive
		Justine	Marie	Olivette
				V
				Véronique

LA SOLUTION DU MOT MYSTÈRE SERA DONNÉE LA SEMAINE PROCHAINE

PAUL HUGRON PHOTO

1247 BÉLANGER

274-6589

PHOTOS

MARIAGE COMMERCIAL

VENTE

CAMÉRAS PROJECTEURS

SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ESCOMPTE ADDITIONNEL EN PLUS DE L'ESCOMPTE HABITUEL

ESCOMPTE

5%

POUR CE COUPON

NICOLE SANS MICRO NI CAMÉRA 4

FEUILLETON EXCLUSIF DE CLAUDE JASMIN

CHAPITRE: 4

Résumé: Nicole Marceau, la petite secrétaire de Télé-Québec vient de vivre une expérience insolite. Son grand dadais de Lucien est peut-être un de ces sorciers d'aujourd'hui dont certains journaux et livres spécialisés parlent tant. Au bout d'une promenade, dans un cimetière du nord de Montréal, Lucien lui a fait voir un être bizarre, qui remuait dans l'herbe. Nicole prise de panique est rentrée chez elle par le métro. Elle n'a pas rêvé?

Non, c'est sûr, ce n'était pas un rêve. Nicole est à son bureau au poste de la rue Saint-Hubert et elle raconte cette histoire invraisemblable à Roger Bleau, l'ambitieux Bleau du service de la publicité.

"Je veux rencontrer ton Lucien. C'est une sorte de prestidigitateur, j'ai lu beaucoup là-dessus, un temps. A quinze ans, j'essayais d'hypnotiser mes amis. Je veux le connaître, il a certainement un don ou c'est un médium." Et Nicole lui explique cette vision du cochon rose se débattant en grognant sur la pelouse. Bleau n'en doute même pas! Au contraire, il lui dit:

"Chanceuse va, s'est rare de pouvoir être témoin d'un prodige semblable!" Nicole arrête de parler. Lucien vient de changer de camp. Elle avait honte de lui. Mais d'entendre ainsi le brillant Roger Bleau souhaiter rencontrer ce niais? Elle n'en revient pas. Et Bleau s'en va travailler dans son bureau, il doit mousser une "campagne" pour l'écoute des émissions de l'après-midi. A l'heure du lunch, Nicole est allé chez le libraire Tranquille. Elle lui a parlé de "la question de la sorcellerie" et le libraire de la rue Sainte-Catherine a souri et lui a vendu un petit "Que sais-je?", intitulé: "Métapsychisme", tout sur les mystères du spiritisme et des sciences dites occultes. Déjà Nicole dévore les pages, à son bureau, entre les lettres urgentes à taper et les appels téléphoniques et puis dans le métro en rentrant. La porte du portique s'ouvre automatiquement: "Lucien a disparu, ma petite fille. Ses parents sont affolés. Ils le cherchent partout! Ils vont mettre la police après lui, tu sais!" Madame Marceau s'agit!

Nicole pousse un peu sa mère qui gesticule, les yeux sortis de la tête comme el-

le fait pour la moindre nouvelle. Elle entre dans sa petite chambre. "Ecoute maman, tu sais que c'est un garçon distrait. Il aurait oublié d'avertir ses parents et il est parti chez des amis en dehors de Montréal."

"Mais non, clame avec fougue maman Marceau, tu sais pas le plus beau? On a trouvé son bazou, sa vieille Pontiac bleue, tout écrabouillée."

"Où ça maman? Où? Nicole, ne pouvant plus feindre, s'énerve à son tour.

"Dans le Nord, rue Sauvé, dans le mur d'un cimetière juif. C'est fou ça hein?"

Nicole ne parle plus. Sa mère la regarde. Elle semble en proie à un songe morbide, elle mord ses lèvres et se tord les mains.

"Qu'est-ce qu'il y a Nicole? Il n'y avait personne dans la voiture. C'est le père de Lucien qui y est allé. Il a reçu un message, au téléphone, un appel curieux, anonyme. Une voix, m'a raconté la mère de Lucien, comme d'outre-tombe. Caverneuse. Son père a trouvé la voiture et pas de trace de son fils. Nous t'attendions tous, tu comprends Nicole? Tu as été la dernière à le voir. Comment était-il hier soir?"

"Bien. Bien, maman."

Et Nicole s'excuse pour entrer à la toilette. Elle ne sait plus si elle doit parler ou si elle doit se taire. Raconter cette... vision? On se moquera d'elle. Téléphoner au beau Roger Bleau? Oui, c'est une idée.

"Je passe te chercher après le souper. On discutera le coup, ensemble. Non, tu as bien fait. Ne parle pas de cette aventure à personne. J'achève de manger et j'arrive Nicole." Bleau était émerveillé au fond. Lui qui s'ennuyait tant avec la petite vie quotidienne, enfin, il avait un morceau de choix à se mettre sous la dent... de l'ennui.

Nicole mangea très peu. Quand les parents de Lucien la demandèrent au téléphone, elle répéta que leur fils allait bien hier soir, que rien d'anormal ne s'était passé, qu'ils étaient allés au cinéma et puis chez "Julep".

Au restaurant "Château", Nicole Marceau regarde passer le trafic dans la rue Bélanger, les Italiens du quartier vont magasiner sur la Plaza Saint-Hubert. As-

mise sur une banquette mal rembourrée, inquiète, elle est déjà bourrée de remords de n'avoir rien divulgué à personne. Machinalement elle suce un peu sa root-beer et examine la décoration moderne style du restaurant. Roger s'amène enfin, toujours en retard, comme au bureau. Il sourit.

"Voyons Nicole, prends pas cette face-là. Ton Lucien, c'est un petit magicien de ruelle. Il a lu, dans tes pensées, que tu voulais le quitter alors il a monté ce numéro du bazou écrabouillé, de la disparition. Tu es inquiète? C'est ce qu'il veut".

"Il m'a téléphoné tantôt?" Nicole avait hâte de lui fournir ce nouvel indice. Et Roger sursaute:

"Qui lui? Où se cache-t-il?" Roger jette son manteau d'automne sur la patère d'acier poli. Il vit une sorte de suspense, de roman policier. Il a rêvé, jeune, d'être détective, journaliste-enquêteur. Il est presque déçu que Lucien se soit manifesté. Il prévoyait des recherches habiles, une chasse à l'homme carabinée.

"Oh Roger! Il avait une voix sinistre! Il m'a dit qu'il était prisonnier d'une bande, d'une secte, je n'ai pas trop bien compris. Il m'a demandé de ne pas parler, surtout de ne pas raconter la "chose" du cimetière.

"C'est tout? Où est-il?"

"Il a refusé de me dire où il se cachait. Il m'a dit qu'il ne reviendrait pas de sitôt dans les parages. De m'oublier. Tu sais, sa voix avait comme des sanglots. J'ai peur pour lui. Roger je vais tout raconter à mes parents, à la police. Il se trame des choses pas catholiques et c'est un malade Lucien."

Roger se lève. Il tire Nicole vers lui. Fermement, il lui arrache l'addition des doigts et il la pousse vers la caisse et la sortie.

"Oh Roger, il m'a dit: je te téléphone du chalet d'été de mon père, mais je dois fuir, je dois partir, ils me suivent, ils vont finir par m'avoir!"

"Ne crains rien, on va tirer tout ça au clair, tu vas voir Nicole".

Et Roger la fait monter dans sa mustang-pas-payée: "Où est ce chalet?"

A SUIVRE

